

ABONNEMENTS:

Edition Quotidienne:	
CANADA ET ETATS-UNIS	\$3.00
UNION POSTALE	\$6.00
Edition Hebdomadaire:	
CANADA	\$1.00
ETATS-UNIS	\$1.50
UNION POSTALE	\$2.00

Directeur: HENRI BOURASSA

LE DEVOIR

FAIS CE QUE DOIS!

Rédaction et Administration:

71a RUE SAINT-JACQUES

MONTREAL

TELEPHON

ADMINISTR. N: Main 7461
REDACTION: 7460

DES SOMMETS AUX BAS-FONDS

L'iniquité est consommée; et comme tout le faisait prévoir, elle est consommée par l'alliance impure des chefs et de la masse des deux "grands partis."

Ce serait peut-être le moment de parler d'un *unholy alliance*? M. Laurier donnant la main à M. Monk, M. Pelletier tombant dans les bras de Rodolphe Lemieux, M. Nantel embrassant M. Oliver, M. Blondin fraternisant avec M. Guthrie—oui, M. Blondin s'associant à ceux qui l'accusaient hier de trahison et marchand bras dessus bras dessous avec les amis et les défenseurs de Lanctôt, de Richelieu! Cette promiscuité révoltante, cette association dans le crime, cette "entente cordiale" pour répudier la signature de Macdonald et de Mackenzie, de Blake et de Campbell, pour violer un droit et spolier une minorité! Tout cela offre un spectacle à la fois douloureux et répugnant, mais plein d'enseignements salutaires.

Les faibles y trouveront des motifs de découragement et de scepticisme: ils concluront peut-être à l'abandon de la lutte, à l'inaction. Les forts doivent en tirer une leçon plus juste et plus féconde, et prendre au contraire la détermination de lutter davantage et sur un terrain plus vaste.

Eclairés sur le courage et la sincérité des politiciens, sur "l'attachement aux traditions", la "fidélité aux principes" et la véritable mentalité des "deux grands partis", les hommes de cœur, de conscience, de devoir et d'action—et même les seuls hommes d'esprit, ayant quel que respect de leur intelligence et quelque sentiment des convenances—comprendront chaque jour davantage qu'il faut reconstituer une opinion publique en dehors et au-dessus des partis. Il faut qu'une nouvelle mentalité nationale se forme, se coordonne et s'impose aux deux partis.

C'est à cette œuvre de réfection morale que le *Devoir* invite tous ses lecteurs, tous ses amis, tous les honnêtes gens, à se dévouer par la parole et par l'action, par la propagande individuelle et par l'association. Nous y convions même tous les hommes sincères avec qui nous avons pu différer d'opinion en maintes circonstances, qui parfois peut-être nous ont trouvés injustes à leur égard ou envers leurs chefs et leurs partis respectifs.

A tous, nous pouvons donner l'assurance que nous poursuivons cet objet salutaire et éminemment "pratique", sinon sans erreur au moins sans défaillance. Ce fut, du reste, le but essentiel de la fondation du *Devoir*; et en dépit des erreurs de tactique ou de jugement que nous avons pu commettre, nous n'avons cessé d'y tendre.

De plus en plus dégagés des liens de parti, nous nous dirigerons de plus en plus sereinement dans la voie où nous sommes entrés.

Les occasions ne nous manqueront pas de développer notre thèse. A eux seuls, les politiciens nous en fourniront plus d'une.

Mais ce qu'il importe de signaler immédiatement, c'est la portée du vote de mardi, sa relation avec le passé, ses conséquences pour l'avenir.

M. Héroux écrivait ici même, lundi dernier: "Jamais encore le parlement du Canada n'a refusé de sanctionner le principe de la conservation des droits des minorités."

Voilà ce qui constitue la gravité de l'acte de mardi. Et pour mieux la marquer, comme pour indiquer plus nettement l'évolution des partis politiques, qu'on me permette de décrire en quelques lignes les étapes parcourues depuis moins d'un demi-siècle.

De 1864 à 1867, les chefs des deux partis s'unissent pour faire du droit permanent des minorités à l'enseignement confessionnel et aux écoles séparées, l'une des pierres angulaires de la Confédération. George Brown, lui-même, le farouche ennemi de tout enseignement religieux à l'école, y accède avec répugnance, mais loyalement.

En présentant le projet de constitution à la Chambre des Pairs, lord Carnarvon, ministre des colonies, désigne le dispositif destiné à protéger ce droit scolaire des minorités comme l'un des quatre éléments essentiels de la loi.

En 1870, le parlement du Canada, sous un ministère de coalition, étend l'application intégrale de ce principe à la nouvelle province du Manitoba.

En 1875, un ministère libéral, avec le concours des chefs de l'opposition conservatrice, fait du même principe l'un des éléments essentiels de la constitution temporaire des Territoires, et en promet la conservation permanente dans chacune des provinces qui surgiront dans ces vastes régions.

A ce moment le principe est donc reconnu, sous une forme ou sous une autre, dans toute l'étendue de la Confédération canadienne, dans chacune de ses provinces, dans chacun de ses territoires.

En 1890, la province du Manitoba, en 1892, la législature des Territoires portent les premières atteintes directes au principe.

Le gouvernement conservateur commence par hésiter et tergiverser, il refuse de désavouer les lois du Manitoba et les ordonnances du Nord-Ouest. En 1896, il se décide à tenter un effort pour réparer partiellement les brèches faites dans la muraille.

Au lieu de l'aider, l'opposition libérale profite des faiblesses du ministère, le défait, tente de nouvelles démarches, obtient quelques réparations, et finit par manquer à une bonne partie de ses engagements les plus solennels.

En 1905, appelé à constituer deux provinces nouvelles, le ministère libéral se place tout d'abord "sur le roc de la constitution" et maintient le principe dans son intégrité. L'opposition conservatrice prend sa revanche de 1896 et attaque le principe. Le ministère cède en partie, et invoque, pour excuser sa retraite, les erreurs et les attaques des adversaires.

Jusqu'ici, dans cette marche descendante, dans cette dégradation constante, quelque chose du principe a toujours subsisté.

Cette semaine, on a fait table rase. Et pour compléter cette lamentable "revue", un ministère conservateur supprime toute garantie, arrache le droit du sol, et invoque pour sa justification le "précédent" libéral qu'il a dénoncé comme un crime. Et l'opposition libérale applaudit avec joie, elle ne songe qu'à une chose: elle se croit vengée des attaques qu'elle a subies depuis quinze ans de la part de ceux qui partagent aujourd'hui sa turpitude.

N'aurais-je pas raison de m'écrier, samedi: "En 1875, c'est l'union dans le repentir. En 1912, c'est la complicité dans la spoliation."

Quelle descente des sommets aux bas-fonds! L'ignominie s'est manifestée jusque dans le cynisme de certains mots, de certaines attitudes, chez des hommes de qui l'on ne pouvait attendre rien de semblable. Et pourtant c'est logique: quand le cœur se corrompt, le verbe s'avilit.

Mais je ne veux pas laisser mes lecteurs sur cette perspective, propre à décourager les faibles.

Dans ces ténèbres, on aperçoit une lumière plus vive, dans cette odeur de caveau on sent un air plus pur qu'en 1905.

Nous ne restâmes que sept, en 1905: deux libéraux et cinq conservateurs, dont l'un était M. Monk.

Hier, vingt-quatre votes ont protesté contre la spoliation.

Sept députés ministériels ont résisté à l'esprit de parti, aux prières des "amis", aux "larmes" des chefs, et même à l'appât des places et aux bénéfices du patronage. Dix-sept libéraux, dont deux anciens ministres, ont secouru, pour l'instant, le joug du Grand Chef et rompu avec la discipline abrutissante.

Il n'y a pas lieu de scruter à la loupe les motifs de chacun de ces votes, de les peser dans une balance de précision, de les étiqueter comme autant de produits chimiques.

Il suffit pour l'instant de signaler le fait et d'en dégager la signification. Félicitons sans arrière-pensée tous ceux qui ont voté pour le bon droit et la justice.

L'avenir saura bien donner à toutes les convictions sincères l'occasion de s'affirmer et de prouver leur constance.

Ce n'est pas le moment non plus de jeter la malédiction et l'opprobre à tous ceux qui ont voté la spoliation. Plusieurs, parmi les députés anglais surtout, peuvent plaider sincérité et maintes circonstances atténuantes.

L'opinion publique, éclairée par les déceptions successives qu'elle a subies, de plus en plus dégagée des partis, saura faire le partage des responsabilités et mesurer, au moment opportun, la juste proportion des châtimens nécessaires.

Henri BOURASSA.

BILLET DU SOIR

LE PIRE CHÂTIMENT.

Les sociétés de tous les temps et de tous les pays ont inventé mille et un moyens de punition plus ou moins barbares.

La civilisation en vieillissant a cherché un adoucissement aux supplices et les châtimens, tout en restant aussi inhumains, ont varié suivant les époques.

A la pendaison on a substitué la guillotine pour trancher la vie, puis la chaise électrique pour expédier le patient plus rapidement. Aucun de ceux qui ont fait l'expérience de l'une de ces méthodes n'est revenu nous conter ses impressions; cela permet de conclure qu'aucun n'a trouvé le procédé excellent. Autrement il l'aurait dit!

D'autres plus heureux, si on peut dire, qui ont goûté — passons l'expression — du pal, ont manifesté d'une façon probante que c'était là un mode de correction à ne pas introduire... dans les mœurs.

On s'est, il y a de cela quelques siècles, mis en pièce pour combattre l'incartement et on s'est donné maints coups de bâton pour faire effacer des lois la bastonnade.

Bref, depuis le pilori et la claie jusqu'au knout et à la "cure-d'eau" qui n'était pas de l'abbé Kneipp, aucune de ces douceurs n'a été estimée.

C'était cependant de la petite bière.

Notre siècle et — cela soit dit à notre honneur — notre pays, devaient être témoins du plus grand des châtimens dont fasse et fera mention l'histoire.

Et ce qui est encore plus remarquable, c'est que les victimes ont été leurs propres bourreaux.

Une poignée d'hommes qui la veille même dénonçaient un Judas politique se sont tournés vers lui, lui ont donné l'accolade et ont, ensemble, sacrifié ce qu'ils avaient promis de protéger et de défendre. Etre flanqué à Rodolphe! Fut-il jamais de plus terrible châtimement?

Pourtant ce n'est pas la fin. Ceux qui ont renié les droits inaliénables ont encore une injure à subir: ils recevront peut-être les félicitations de la "Presse".

Nap. TELLIER.

Ce n'est qu'un pétard

L'Allemagne n'a pas encore renoncé à faire parler d'elle dans la politique mondiale, parce qu'elle n'a pas renoncé et qu'elle ne renoncera pas au rôle, prépondérant sous certains rapports qu'elle entend y jouer. Ce n'est pas une raison, cependant, pour lui attribuer des ambitions et des projets qui sortent de sa sphère d'action ordinaire.

Ainsi, l'Allemagne n'a aucune raison comme aucun intérêt à chercher querelle aux Etats-Unis. Et la nouvelle qu'elle voudrait avoir un port de mer à l'entrée du canal de Panama peut être classée au nombre des canards de large envergure.

L'Angleterre maîtresse de l'Atlantique et les Etats-Unis, qui gardent avec un soin jaloux la mer des Caraïbes et le golfe du Mexique, au nom de la doctrine Monroe, ne sauraient permettre un semblable empiètement de la part du gouvernement teuton. Il est vrai qu'on ne prête qu'aux riches, pour employer une expression devenue banale, mais l'idée d'un port allemand en Colombie passe les limites de la vraisemblance dans l'état actuel des relations internationales.

La presse "jingoe" a trouvé cet épouvantail pour faire ressurgir le spectre défunt du péril allemand sur les côtes de l'Atlantique comme sur celles du Pacifique. Mais ce nouveau coup de canon, tiré en faveur de la marine canadienne dont le sort lui paraît compromis à l'heure présente, n'est qu'un misérable pétard destiné à faire long feu.

Uldéric TREMBLAY.

"Why the navy act should be repealed"

Le *Devoir* met aujourd'hui en vente, sous ce titre, une brochure de 64 pages, grand format, qui contient la série des articles — traduits en anglais — de M. Bourassa sur le rappel de la loi navale et certain nombre de documents de grande importance: les parties essentielles du mémoire impérial de 1896 sur la défense, la lettre du capitaine Reid sur la marine canadienne, les déclarations de MM. Borden, Monk et Doherty, les motions de MM. Borden et Monk, les résolutions de St-Eustache et de la patinoire Ontario.

Prix: 25 sous.

LETTRE D'OTTAWA

Le premier discours du budget de M. White

Ottawa, 13.—M. White, le jeune ministre des finances conservateur, vient de faire son premier exposé budgétaire. Il a parlé deux heures, et il a donné sur la situation financière du Canada des chiffres intéressants... pour ceux que les questions d'affaires et de chiffres préoccupent. Au grand désespoir des spéculateurs qui ont joué à la hausse sur le *Dominion Steel*, il a déclaré que le ministère n'accordera pas de primes sur le fer en guise, cette année. Et c'est pourquoi, peut-être, son discours aura mécontenté une foule de gens, à l'affût de profits à la Bourse, et qui se tireront tant bien que mal de leurs placements récents, faits sur la foi de rumeurs mal fondées.

Le pays va bien au point de vue financier, s'il faut en croire M. White. Car, pour l'année fiscale qui expirera le 31 du courant, il aura un revenu approximatif de \$136,000,000, et un surplus de \$39,000,000. Nous aurons diminué notre dette de \$1,500,000, en dépit des énormes dépenses entraînées par la construction du transcontinental, la réfection de nos canaux, et autres entreprises du même genre.

Détachons du discours clair et précis de M. White quelques statistiques importantes et quelques déclarations qu'il importe de souligner.

Les finances de 1910-1911.—Nos revenus ont été, pendant cet exercice financier, de \$117,780,409, nos dépenses ordinaires, de \$87,774,198, et nos dépenses à même le capital, de trente-cinq millions. Au chapitre des revenus les douanes nous ont donné la somme de \$72,965,394, les contributions indirectes (excise) \$16,869,837, les postes, \$9,146,000, les chemins de fer de l'Etat, \$10,249,391. Le revenu total est de \$16,276,698 plus fort que l'année précédente, et les douanes nous ont donné 62 p.c. du revenu total, tandis que les contributions indirectes nous en donnaient 14 p.c. Au chapitre des dépenses à même le revenu, (\$87,774,198) il y a une augmentation notable, dont \$1,790,000 pour le service naval de M. Laurier. Nous avons dépensé, à même le capital, pour le transcontinental, \$23,487,986, pour les autres chemins de fer, et travaux publics, \$7,364,000, pour subsides aux chemins de fer, \$1,824,000, pour primes à différentes industries, \$1,597,000, et pour dépenses diverses, \$1,286,911. Le revenu a excédé les dépenses ordinaires de \$30,000,000; et si l'on totalise cette somme avec le fonds d'amortissement puis certains remboursements, l'on obtient une somme de \$31,248,424; ceci soustrait des \$35,022,430 de dépenses à même le capital, nous laisse une augmentation nette de la dette, pendant cet exercice financier, de \$3,773,505, ce qui est une augmentation minime. Nos revenus ont presque suffi à rencontrer toutes nos dépenses, même celles faites à même le capital.

Les finances de 1911-1912.—Pour l'année fiscale qui prendra fin le trente-un du courant, nous pouvons prévoir que le revenu atteindra la somme de \$136,000,000 et que les dépenses à même le revenu seront de \$97,000,000; ceci laissera un surplus approximatif de \$39,000,000. A même le capital, nous aurons dépensé approximativement \$39,000,000, dont 35 pour le transcontinental national et 4 pour différentes autres fins. Nous avons réduit notre dette nette de \$1,500,000. Car si nous comptons nos recettes, —\$136,000,000— et le fonds d'amortissement, —\$1,500,000—, nous avons un total de \$137,500,000, tandis que nos dépenses, tant à même le capital qu'à même le revenu, seront de \$136,000,000; ceci laisse un excédent de \$1,500,000 des recettes sur les dépenses. Cette somme diminuera la dette d'autant. A même notre revenu, nous aurons payé toutes nos dépenses, et il nous restera un acompte que nous verserons sur notre dette. Ce n'est pas un surplus trop considérable, que \$39,000,000, puisqu'il nous permet de ne pas augmenter notre dette et, de la sorte, nous laisse intact notre crédit, pour les jours de crise financière.

Les finances de 1912-1913.—Il est assez difficile de prévoir quelles seront nos recettes totales. Mais elles devront être plus élevées encore que cette année. Quant aux dépenses, elles se chiffrent, aux premières prévisions, à \$149,789,677, dont \$44,780,000 à même le capital, et le reste, au compte du revenu. Les prévisions budgétaires supplémentaires ne sont pas encore prêtes et ne le seront peut-être même pas à la fin de cette session. Il faut s'attendre néanmoins à ce que nos dépenses, pour le prochain exercice financier, dépassent \$150,000,000. Car, l'an dernier, on les plaçait à \$131,000,000 et elles touchent à \$158,679,538, y compris le montant de \$2,624,759, chiffre des dernières prévisions budgétaires supplémentaires déposées aujourd'hui même devant la Chambre. Mais on peut croire raisonnablement que nos revenus, pendant le prochain exercice financier, suffiront à toutes nos dépenses. Le public autorisera, dit M. White, toutes les dépenses faites afin d'accroître les facilités de transport des marchandises.

La dette du Canada.—La dette brute du Canada est actuellement de \$474,941,487. Mais si l'on en défalque notre actif actuel, —\$134,899,435— il nous reste une dette nette, au 31 mars 1911, de \$340,042,053. Notre actif présent comprend un fonds d'amortissement qui devrait accompagner chaque emprunt, une réserve spéciale de \$74,000,000, en or et en billets de banque fédéraux, et deux millions en valeurs.

Nos emprunts.—Nous avons quelques emprunts qui viennent à maturité, cette année. Ainsi, un emprunt à brève échéance, pour cinq millions de livres sterling, négocié par M. Fielding en 1908, à Londres, écherra le 1er mai prochain. Il faut le rencontrer. Les taux actuels d'intérêt, à Londres, sont de 4 p.c. Le 24 février dernier, nous avons négocié à Londres, à 98, des obligations dues en 1950, portant trois et demi d'intérêt, mais rachetables à compter de 1930. Le public a souscrit 35 p.c. de cette somme, nos agents financiers, —la Banque de Montréal,—placèrent le restant par ventes successives. Nous aurons un autre emprunt d'un million sept cent mille livres remboursable le 1er octobre 1913, et un autre de six millions de livres, payable en 1914. Nous les rencontrerons à de bonnes conditions.

Le Transcontinental national.—(Division Est, construit par l'Etat).—Au 31 mars 1911, nous avons dépensé en argent, pour cette voie ferrée, \$95,422,533. Au 31 mars 1912, nous aurons dépensé \$22,500,000 de plus. Il faudra ensuite verser encore au moins cent millions, pour le parachever. De 1904 à 1911, nous avons dépensé plus de \$95,000,000 pour ce chemin, tandis que, pendant la même période, nous aurons déboursé, pour autres dépenses, \$123,362,714. Ceci fait un total de \$218,785,248. Or nous n'avons accru notre dette pendant cette période, que de \$78,000,000. Nos revenus ont donc suffi à payer les deux tiers de ces déboursés; ceci devrait rassurer, quant à notre crédit, le marché anglais et ceux qui s'occupent des finances canadiennes.

Le commerce canadien.—Il a doublé, depuis 1900. Pendant les dix premiers mois de l'exercice financier 1911-1912, il a été de \$711,199,802. En neuf mois, notre commerce avec la Grande-Bretagne fut de \$211,779,000, et, pendant l'année dernière, il a atteint \$246,897,636. Pendant la même période, notre commerce avec les Etats-Unis a été de \$387,053,534.

L'immigration au Canada.—En 1910-1911, elle a été de 311,084, dont 123,013 de la Grande-Bretagne, 66,000 du continent européen, et 121,451 des Etats-Unis. Pendant les dix mois expirés le 31 décembre dernier, elle a été de 300,705. Depuis trois ans, il est entré au pays 666,786 immigrants, dont 235,000 de la Grande-Bretagne et 285,000 des Etats-Unis. M. White est satisfait de ces chiffres et il espère que cette immigration se continuera et qu'elle profitera aux provinces de l'Est.

Les conditions du travail.—Elles sont excellentes, la main-d'œuvre est bien payée et les grèves sont rares.

Le tarif.—Pas de grands changements, en dépit d'une foule de demandes. Le ministère a créé la commission du tarif, qui compilera et recherchera des renseignements pour le ministre des finances. Le ministère ne fera nulle altération au tarif, à cette session-ci. Et il n'accordera pas de primes pour le fer en guise, cette année.

M. McLean, de Halifax, est le premier critique financier de la gauche. Il raille le ministère de ne plus pratiquer l'évangile d'économie qu'il prêchait depuis 1896, croit que MM. Cochrane et Rogers compteront eher au trésor fédéral, puisque tous deux voudront le vider au grand avantage de leurs provinces, déplore le paiement désastreux fait au Manitoba, se méfie des tentatives de pillage que les gouvernements provinciaux feront contre le trésor fédéral, et exprime l'opinion que si M. Borden ne surveille pas le ministre de la milice, celui-ci fera danser

les millions. Il parle une demi-heure de la réciprocité et réclame des nouveaux marchés pour l'Ouest canadien.

Billy Maclean, lui, prend la tangente, se dit déçu de ne rien voir dans les prévisions budgétaires, qui ait trait à la défense impériale, regrette que le ministère n'ait pas encore exposé sa politique de défense navale, exprime l'avis que nous devrions au plus tôt venir à l'aide de la métropole, afin de nous concilier ses bonnes grâces financières, déclare le temps d'agir venu, et se demande si le Canada sera toujours l'éponge qui absorbera les ressources navales de la métropole, le parasite qui vivra de ses ressources, à elle. Ce débat se terminera dès demain, car il y a une entente à ce propos.

Georges PELLETIER.

POUR LE BIEN-ÊTRE DES ENFANTS

L'exposition d'hygiène infantile. — Ce que l'on a fait; ce que l'on se propose de faire

C'est au mois d'octobre prochain que l'Exposition pour le bien-être des enfants s'ouvrira dans la Salle d'Exercice.

On en parle peu depuis quelque temps; mais l'œuvre se poursuit avec beaucoup d'activité, et il se fait un travail sérieux d'organisation dans les comités d'étude.

Le comité d'hygiène, composé de médecins actifs ayant à leur tête le Dr S. Lachapelle a commencé à organiser son département d'une manière pratique. Après avoir élaboré son programme, le comité s'est mis à l'œuvre pour le réaliser par des leçons de choses appropriées et un enseignement palpable de la théorie.

Ce programme porte sur les sujets suivants: Influences héréditaires; hygiène de la mère; hygiène du nourrisson; mortalité infantile; usage et abus des calmants; la croissance de l'enfant; pesée et mensuration; fiche personnelle et continue; hygiène de la bouche, des yeux et des oreilles; de la peau et de la tête; le lait et l'eau; alimentation de l'enfant; maternité et artificielle; infections et maladies contagieuses; tuberculose; l'infirmerie à domicile; le vêtement de l'enfant à ses différents âges.

Les Dames de la Fédération Nationale, avec le concours du Dr Pelletier, se sont chargées de démontrer par des tableaux représentatifs comment doit se tenir l'intérieur d'un logement.

Dans ce petit coin de l'exposition, les mamans apprendront l'économie et l'hygiène du logement; l'esthétique des appartements et la décoration intérieure, la ventilation et l'éclairage, jardins privés et décorations des fenêtres, la nécessité du grand soleil et de l'air pur autour des berreries.

L'une des sections les plus importantes est sans contredit celle qui s'occupera de l'enfance à l'école. Cette section a été confiée à l'initiative de trois comités spéciaux choisis parmi les membres de la commission scolaire ou leurs délégués. Ici comme ailleurs, l'on s'est mis à l'œuvre sans retard et nous devons dire que la commission scolaire a donné aux hommes de son choix tout l'encouragement et son prestige, de son influence et de ses moyens d'action.

Voici quelques-uns des articles du programme arrêté que cette section s'est chargée d'illustrer le plus efficacement possible à la prochaine exposition: Crèches et garderies; jardins de l'enfance; écoles maternelles; le mobilier de l'école primaire; architecture, emplacement et exposition de l'école; jardins scolaires; cultures scolaires; hygiène scolaire; ventilation, éclairage, service de l'eau, bains; leçons de choses et esthétiques; enseignement civique; bibliothèques et musées scolaires; inspection médicale des écoles; les nurses scolaires; enseignement ménager, travaux manuels; gymnastique; cantines scolaires, repas gratuits; banques à l'école; école en plein air; utilisation des locaux et des terrains scolaires aux œuvres sociales.

Ce programme, très résumé ici, sera bientôt soumis à l'approbation de la commission scolaire qui a jusqu'ici donné tout son appui à cette œuvre sociale.

La Ligue du Progrès civique s'est chargée de préparer la partie de l'exposition qui fera voir "l'enfant dans la ville." Ce sera l'une des choses les plus difficiles à représenter d'une manière frappante, mais le comité espère y arriver quand même. Quelques architectes font partie de ce comité d'étude.

La surpopulation; les logements modèles; l'aménagement de la ville; les cités-bocagères; l'entretien de la voirie; les vidanges, embellissements, plantations, bains et lavabos publics; le logement municipal; le casier sanitaire du logement; l'enseignement du civisme aux immigrants.

Tout cela sera concrétisé non seulement dans des formules abstraites; mais sur des plans, des dessins et de petits modèles fort intéressants.

MM. Davidson et Guyon ont accepté de faire voir "l'enfant soumis à la loi." Leur travail d'illustration populaire porte surtout sur le travail de l'enfance; à do-

micile, dans la rue, à l'usine, dans les bureaux et magasins; la fréquentation obligatoire de l'école. L'enfance coupable: les tribunaux pour enfants; écoles industrielles et agricoles de réforme; la protection de l'enfance contre les mauvais traitements; les mauvais exemples; la mise des jeunes délinquants en une liberté surveillée, l'école buissonnière.

Nos institutions de charité et de bienfaisance préparent de grandes démonstrations illustrées sur "l'enfance normale: les aveugles, les épileptiques, les sourds-muets, les faibles d'esprit, les infirmes, les arriérés, et sur les œuvres diverses d'assistance: les orphelins, maisons d'enfants trouvés, les hôpitaux pour enfants, écoles industrielles pour orphelins, placement des orphelins, la visite des malades à domicile, l'œuvre du trousseau.

Déjà les supérieures des communautés de charité ont eu deux réunions spéciales et se sont formées en comité d'organisation. Le travail avance rapidement de ce côté. Il appartenait à ces communautés de prendre en main cette section de l'exposition infantile. Elles n'auront qu'à condenser un peu leur œuvre déjà si active pour mettre devant le public des institutions admirablement organisées.

Le plan d'ensemble de l'exposition est préparé; le plan général est arrêté à peu près définitivement, et le travail de détail est poussé avec vigueur par les comités d'études.

Dans les diverses sections, l'on prépare des expositions murales de photographies, de rapports, fixés sur des charpentiers ou des écrans, des expositions et démonstrations animées qui auront lieu:

(a) dans des chambres préparées à cette fin, v.g. classes de cuisine;

(b) sur des petites estrades placées dans les sections et où pendant une demi-heure, les différentes organisations viennent faire voir ce qu'il faut; v.g. l'enseignement des aveugles — les premiers secours donnés aux blessés, etc.

(c) dans l'arène centrale de la salle où, si le temps le permet, sur le Champ de Mars; on ne se servira de cet espace que pour de grandes démonstrations, v.g., des chœurs, des jeux, etc.

Chaque section distribuera au public de petits pamphlets explicatifs, dont quelques-uns seront illustrés et qui porteront dans les familles les enseignements pratiques de l'exposition.

Le temps de la discussion est passé, le projet a été lancé dans le public, qui lui a fait bon accueil et sans bruit, comme sans ostentation, l'on s'est mis à l'œuvre d'une manière pratique. On agit sans le dire et l'on agit efficacement, c'est beaucoup mieux.

J.-C.-O. BERTRAND.

Sur le Pont d'Avignon....

Le chassé-croisé d'hier embarrasse singulièrement les journaux de parti. Impossible de blâmer M. Laurier sans tomber sur M. Monk; impossible de féliciter M. Bédard sans attrapper M. Lemieux!

Au lendemain de l'assemblée du Mouvement National, le "Canada" affirmait que MM. Bourassa et Lavergne avaient revendiqué les droits de la minorité, mais sans oser dénoncer MM. Monk et Pelletier. Le "Steele" déclarait, lui, que pendant trois heures, les orateurs avaient déshabillé et flagellé les ministres.

Ainsi s'écrit l'histoire....

Billy McLean veut mettre dix millions de côté sur notre dernier surplus, pour le bénéfice de la marine impériale.

Il serait plus pratique de les employer aux premiers travaux du canal de la Baie Georgeanne.

Le même Billy se dit convaincu que toutes les provinces "veulent faire quelque chose" pour le maintien de la suprématie britannique, mais ajoute qu'il ne consentira jamais à un référendum.

Pourquoi, s'il est sûr de l'opinion publique?

Six mois de travaux forcés pour les suffragettes qui se sont amusées à défoncer les vitres à Londres!

Elles doivent commencer à trouver la jou coûteuse!

LETTRE DE QUEBEC

Quatre députés ministériels votent contre le gouvernement. La loi des licences dans le district de Bedford. — Encore Miquelon. — Spéculateurs et colons. — A la mémoire de M. Taché.

Québec, 13. — Chacun son tour. Hier, c'était le gouvernement qui applaudissait le vote d'un député oppositionniste en leur faveur; aujourd'hui, c'étaient les oppositionnistes qui se reprenaient en applaudissements à tout rompre, non pas un, ni deux, ni trois, mais quatre votes ministériels en leur faveur. Voici comment la chose est arrivée: On demandait la troisième lecture des résolutions décrétant le rajustement du salaire des employés publics, lorsque M. Laverne proposa un amendement, à l'effet de mettre tous les sous-ministres sur le même pied quant au salaire au lieu de faire une exception pour l'assistant-procureur-général. Cette première proposition fut rejetée par un vote de 11 à 52. Le gouvernement se croyait au bout de ses ennemis sur cette question, mais M. Gaudin en avait décidé autrement. Il proposa un amendement exprimant le regret que les fonctionnaires du service extérieur, ceux des palais de justice, prison, etc., n'aient pas été inclus dans le projet de loi et invitant le gouvernement à les y inclure. Un instant on vit M. Taschereau, le retourneur de la maison, suggérer au premier ministre la question d'ordre, mais M. Gaudin, instruit par l'expérience d'hier soir, conclut qu'il était impossible d'éviter le vote sur ce point, et qu'il valait autant accepter l'amendement sous cette forme, que sous une autre. Le vote se prit. Les onze députés oppositionnistes s'étant tous levés, M. Langlois, de Montréal, M. Langlois, de Saint-Sauveur et M. Séguin se prononcèrent en faveur de l'amendement. Applaudissements bruyants et prolongés de l'opposition, que le premier ministre accueillit assez bien. Puis le vote contre la motion inscrite, M. Prévost demanda l'appel des noms et finalement signala au président l'absence du nom de M. Doris sur la liste des votants. On lui demanda pourquoi il ne votait pas. "Je me suis levé, mais je suppose qu'on ne m'a pas vu," répondit M. Doris. "Je vote pour l'amendement." Nouveaux applaudissements de la gauche. Sans l'absence de quatre membres de l'opposition, celle-ci enregistrait aujourd'hui le plus gros vote de la session en sa faveur. Le succès n'est tout de même pas à dédaigner, et M. Gaudin songe à temps à prolonger au plus vite. Reste à savoir si on le laissera faire comme il l'entend.

Autre affaire d'où le gouvernement sort plutôt frippé. Quelque part dans le district de Bedford, est un nommé Janson, ancien hôtelier. Deux fois on l'a poursuivi pour vente de boissons saisiées. La première fois, Janson a gagné sa cause. Un samedi veille du dimanche gras, on est allé de nouveau chez lui où l'on a saisi un flacon de gin et tant et un ou deux pots de vin. M. Bernard qui relate ces faits n'a pas d'objection à ce que l'on punisse sévèrement ceux qui enfreignent la loi, mais il se demande s'il n'y a pas un peu de persécution dans ce cas-ci. Sur la foi de trois témoins, M. Bernard déclare en outre, que les deux officiers qui ont opéré la saisie ont fait comprendre à Mme Janson et à un M. Hackett que si Shefford disait un député rouge, il y aurait peut-être moyen d'arrêter ces saisiées. Cela fait tressailler d'indignation, apparente au moins, M. Gaudin qui tient à passer pour un ami dévoué et même un protecteur de la tempérance, se lève et demande à M. Bernard de lui donner les noms des deux officiers qui auraient fait cette déclaration. Je ne le puis, répond le député de Shefford, parce que ces noms n'ont été donnés sur promesse que je ne les mentionnerais pas. Et M. Gaudin de rire un peu, très peu, car M. Bernard ajoute aussitôt: ce que je ne puis dire au premier ministre, le premier ministre peut le savoir en le demandant à son voisin, le trésorier provincial. Le premier ministre tente encore de riposter, mais M. Bernard le tient à lui offrir de payer tous les frais de transport, si le gouvernement veut faire venir les trois témoins dont il parle, si ces témoins ne corroborent pas ses déclarations. Et il ajoute que l'administration de la loi des licences est faite de telle façon dans le district de Bedford, que le comté de Brome où il n'y a pas de licences, est inondé du produit des saisiées opérées ailleurs, produit que l'on revend pour presque rien à des personnes de Brome qui les revendent ensuite sans permis.

Tout cela remet, pour un moment, sur le tapis, toute la question des licences. M. Prévost demande ce que l'on fait des boissons saisiées. D'après une réponse à une interpellation faite la semaine dernière, il paraît clair, que ceux qui la saisissent la boivent ou bien qu'elle sert à d'autres fins. Parfois, elle sert aux élections, déclare M. Prévost, et il y a même des officiers chargés d'administrer la loi qui cabalent et font boire le jour même des élections. Le premier ministre n'aime pas ce genre de remarques et dit à M. Prévost qu'il aura beau faire six discours de ce genre par semaine, il n'empêchera pas le gouvernement de faire son devoir, parce que c'est un gouvernement ami de la tempérance. Quant à M. Francis Archaibault, visé par le député de Terrebonne, le premier ministre le proclame l'un des citoyens les plus éminemment respectables de Montréal. M. Robillard tient à déclarer qu'il n'a pas en connaissance de boissons employées durant son élection; tout ce dont il a eu connaissance, c'est que cette élection lui a coûté plusieurs milliers de piastres.

Les professions de M. Gaudin concernant la tempérance ne changent pas l'opinion du député de Jacques-Cartier qui trouve l'attitude du gouvernement d'une hypocrisie raffinée. On dit couramment à Montréal et depuis longtemps que les hôteliers sont de gros fournisseurs à la caisse électorale du gouvernement. M. Gaudin nie. Il accuse aussi l'opposition d'avoir été plus ou moins favorable à la dernière loi des licences. M. Gaudin lui rafraîchit la mémoire, en démontrant que l'opposition a instantanément demandé au premier ministre de décréter la fermeture à dix heures par toute la province dans les villes comme dans les campagnes, et que le gouvernement a refusé.

Voici maintenant une motion qui nous ramène à l'administration des Terres. Elle a pour but de permettre au député de Terrebonne de signaler les nombreuses faveurs dont M. Miquelon, un spéculateur sur le bois, est l'objet de la part du gouvernement. M. Prévost prétend que dans le dossier concernant la coupe de bois dans la région de l'Otawa, que l'on a produite sur sa demande, il manquait toujours une ou des pièces très importantes. Aussi il y a eu sur les pillages de Miquelon des rapports de M. Piché, de M. Graham et de M. Boisvert, trois officiers du ministère des Terres. M. Piché dit que Miquelon doit au gouvernement \$1,850; M. Graham ajoute que Miquelon doit \$49.80; et Boisvert affirme, de son côté, que Miquelon doit \$162. D'après une réponse du gouvernement, ces sommes n'auraient été que partiellement payées. Pourquoi? Pourquoi le gouvernement hésite-t-il entre la parole de ses officiers et celle de Miquelon? Le ministre répond que le rapport de M. Piché se trouve dans le dossier 127 et que si les sommes n'ont pas toutes été payées, c'est parce qu'il y a des difficultés qui se présentent. Le fait est, ajoute-t-il, que si le ministre mérite quelque reproche, c'est pour être trop sévère.

Pour le colon, riposte immédiatement M. Laverne, mais pour le spéculateur, voici une nouvelle preuve qu'il n'est pas maltraité. Miquelon est un spéculateur, cela est connu, le gouvernement le sait, et il le protège Miquelon, tandis que si un colon est le moins de la faute on le punit et sévèrement. En deux mots: le pillard qui dépouille la terre pour son profit personnel est protégé, tandis que le défricheur qui tout en travaillant pour lui agrandit le domaine habité de la province ne l'est pas.

Ce soir, la Chambre va et vient d'un bill privé à l'autre sans pouvoir en adopter un. M. Laverne croit que l'amendement proposé par la ville de Montréal au bill des tramways devrait être rejeté, parce qu'il n'est pas rédigé dans l'une des deux langues officielles de ce pays. Quand vient l'étude du bill incorporant la Brompton Pulp and Paper Co. le député de Montmagny s'oppose à ce que l'on procède, tant que les documents qu'il a demandés ne seront pas produits. M. Allard plaide que ces documents nécessitent beaucoup de recherches. L'opposition offre de voter quelques crédits, mais le premier ministre ne mord pas. Enfin, dans l'impossibilité de procéder davantage on propose l'adjournement. M. Allard en profite pour faire l'éloge de M. Taché, qui a vu, dit-il, se réaliser le vœu qu'il exprimait de mourir à son poste.

La musique à Montréal

Le Quatuor Dubois remporte hier soir un grand succès à la salle Windsor.

Devant un auditoire nombreux, attentif et enthousiaste, le quatuor à cordes Dubois a donné hier soir un splendide concert à la salle Windsor. A la fin de chaque numéro, les artistes furent l'objet d'une ovation. L'auditoire témoigna tout spécialement de son admiration pour le 3e Andante du quatuor de Debussy.

Le quatuor Dubois est l'organisation la plus parfaite de ce genre qui ait jamais existé à Montréal. Le jeu des artistes est très soigné et on remarque beaucoup d'ensemble et de goût dans l'exécution de toutes les œuvres. M. Hector Dansereau, pianiste très distingué, joua de charmante façon la Barcarolle de Rachmaninoff. Rappelé, il interpréta avec un rare brio le Kaménoï Osterovo, de Rubinstein.

Bref, magnifique soirée dont l'auditoire gardera longtemps le souvenir.

LES APRES-MIDI DU WINDSOR

Leurs Altesses Royales le duc et la duchesse de Connaught ont accordé leur patronage aux après-midi musicaux de la salle Windsor. Samedi prochain, Signor G. Campanari, premier baryton de l'Opéra Métropolitain qui a fait sa renommée dans le rôle de Figaro, inaugurera la série des après-midi de musique.

Le Torreador, de Carmen, est l'un de ses morceaux favoris. Il le chantera avec plusieurs autres. L'ouverture de cette série de concerts par M. Campanari est un gage de succès assuré pour l'entreprise.

Mlle Marini, âgée de dix-huit ans, soprano légère, fera ses débuts en même temps.

Aux concerts subséquents, on aura l'opportunité d'entendre Mlle Myrtle Thornburgh, une jeune Américaine, dont la voix de soprano est fort belle; M. Paulo Gruppo, le distingué violoncelliste; la superbe pianiste Katherine Goodson, et puis, le 27 avril, on applaudira Mme Gertrude Reache, une artiste dont la voix de contralto a fait courir tous les amateurs de musique en Europe et aux Etats-Unis.

Tous ces concerts commenceront à 3 heures 30 précises.

Mme PAWLOSKA AU CONCERT CLEMENT

C'est décidé, M. Edmond Clément, le plus illustre des témoins français, donnera son concert à la salle Windsor, le 28 mars prochain. Nous publierons dans quelques jours le programme des romances et extraits d'opéras que chantera le grand artiste.

Nous apprenons avec plaisir que Mme Olga Pawloska, soprano dramatique, de l'Opéra de Montréal, prendra part active au concert. C'est un attrait de plus pour cette soirée musicale qui, nous doutons point, sera fort belle. Mme Pawloska n'est qu'à ses débuts. N'empêche que durant la saison d'opéra écoulée, elle conquit l'admiration du public par son aisance en scène et la remarquable beauté de sa voix. Plusieurs présidents d'avant longtemps Mme Pawloska sera l'un des plus grandes cantatrices du monde.

Et c'est une Canadienne, née sur les bords du Richelieu...

Le procès des empaqueteurs

Chicago, 13. — Le juge de district George A. Carpenter a refusé d'acquiescer les dix empaqueteurs accusés de violation criminelle de la loi Sherman; le jury décidera de la culpabilité ou de l'innocence des accusés. La cour a aussi renvoyé la requête, demandant de rejeter les paragraphes ajoutés par le gouvernement dans l'accusation pour accuser en outre J. Ogden Armour et Thomas J. Connors d'avoir conspiré pour restreindre le commerce.

Le duc de Marlborough

Londres, 14. — Le duc de Marlborough est tombé de cheval et s'est fracturé l'omoplate pendant une chasse à Melton Mowbray, Leicestershire.

Il a bien servi la province qui perd en lui un employé modèle. Au nom de l'opposition, M. Prévost ajoute que M. Taché avait hérité d'un beau nom, et qu'il l'a bien porté. Il formait partie de ce groupe de Canadiens d'une autre génération qui ont jeté de l'éclat sur le service civil provincial: M. Lesage, M. Taché et M. Ernest Gagnon. Au nom du comté de Montmagny, où est né M. Taché, M. Laverne joint ses condoléances à celles de ses prédécesseurs. M. Taché est celui qui a le plus illustré son comté. Il a donné l'exemple de ce que peut être un bon Canadien. C'était un homme d'affaires distingué, un administrateur intègre et un artiste exquis. Né en 1836, il rappela par sa vaste expérience et l'abondance de ses souvenirs toute une période de notre histoire. Il a bien travaillé et nul doute qu'il a déjà regu du Maître la récompense promise aux bons ouvriers.

Signe de la fin. Le premier ministre donne avis ce soir, qu'il y aura deux séances distinctes par jour à partir de mardi prochain. On parle de finir le 23, de proroger l'après-midi ou le soir suivant l'habitude prise depuis des années. Il faudra le consentement de l'opposition qui, paraît-il, a beaucoup à faire. En tout cas, il est à peu près sûr que la fin de mars verra la fin de la session.

Et les élections? Peu après, dit-on. Ce qui est certain, c'est qu'elles auront lieu durant la vacance. Il y a sur l'ordre du jour trop d'avis d'interpellations préparatoires à la bataille pour en douter. M. Perron, entre autres, demande ce qu'ont rapporté toutes les taxes depuis 1892.

Jean DUMONT.

P. S. — Voici le texte de la résolution adoptée aujourd'hui pour permettre aux municipalités de bénéficier de l'ancienne loi pour l'amélioration des chemins tout en profitant de la nouvelle:

"Que le ministre de l'agriculture et de la voirie pour accorder la subvention mentionnée dans l'article 212 des Statuts refondus, 1909, tel que remplacé par la loi 1 George V (2e session), chapitre 21, section 1, si le conseil d'une municipalité rurale ou de village, sur requête de la majorité des contribuables d'une partie désignée de la municipalité, ordonne, malgré tout règlement adopté en vertu de l'article 213 desdits statuts, tel que remplacé par la loi 1 George V (2e session), chapitre 21, section 1, que les chemins de cette partie de la municipalité soient macadamisés ou gravellés aux frais des contribuables de cette partie de la municipalité, et impose une taxe directe pour cet objet sur les biens imposables de ladite partie de la municipalité, et que pouvoir sera donné aux municipalités rurales ou de village de se prévaloir des dispositions de la loi qui sera basée sur la présente résolution."



Pardessus Raglan \$15 à \$30

LES faits se rapportant à la confection Semi-ready, voilà ce qui vous intéresse.

Vous voulez savoir si oui ou non la prétention qu'elle est supérieure à la meilleure confection du "tailleur" est vraie ou simplement épigrammatique.

Vous pouvez voir, et essayer à nos frais, car nous appuyons la garantie Semi-ready de notre garantie personnelle.

Vous pouvez ne pas connaître Semi-ready; les fabricants sont éloignés; mais vous nous connaissez, et nous les connaissons.

Voilà les liens qui devraient nous unir si l'on veut obtenir satisfaction.

Nous disons: "Satisfaction à \$15.00 et \$20.00; Perfection à \$25.00, \$30.00 et \$35.00."

EUGENE BOURASSA & CIE

631 rue Sainte-Catherine Est

Rodrigue Sangster, Jr., 256-258 rue St-Jacques

Riley Hern, 505 Ste-Catherine Ouest, près Peel

Est-ce bien la fin de la grève?

LA FAMEUSE GREVE DE LAWRENCE EST SUR LE POINT D'ETRE REGLEE A LA SATISFACTION DES OUVRIERS DES FILATURES.

Lawrence, 14. — On espère que la grève est sur le point d'être réglée et d'une manière avantageuse pour les ouvriers des filatures. Il y a neuf semaines que la grève est commencée, et il s'est passé bien des événements regrettables.

La proposition de l'American Woolen Co a été approuvée par le sous-comité de la grève. Cette proposition augmente les salaires de 5 à 25 pour cent, accorde temps et quart pour le travail supplémentaire et pourvoit à la réorganisation du système de primes.

Hier soir les grévistes ont eu une grande assemblée démonstrative avec beaucoup de déploiement extérieur. Si la grève est réglée bientôt, 10,000 ouvriers retourneront aux usines.

Aux Médecins

La pharmacie Lecours et Lanctôt, coin Saint-Denis et Sainte-Catherine, fait une spécialité du commerce d'instruments de chirurgie.

Notre stock est varié et nos prix sont modiques. (réc.)

Aggression sur un constable

Le constable Perron, du poste du Grand Tronc a été fort battu en tentant d'arrêter un membre d'une bande de voyous qui avaient culbuté une charrette à fruits.

Le constable Perron qui vit la bande commettre ce méfait partit à sa poursuite et arrêta l'un des voyous. Il le ramena à la patrouille au coin de la rue Centre quand la bande toute entière l'assailit et lui enleva son prisonnier.

Malgré ses nombreuses blessures, il tint un de ses agresseurs jusqu'à l'arrivée des secours.

Le prisonnier a déclaré se nommer Thomas Leahy, âgé de 32 ans et demeurant 333 rue Centre. Il fut autrement un jour de l'incarcération en compagnie de son frère, en cours de procès, sous l'accusation de dommages à la propriété et d'assaut sur un constable. Le capitaine Coleman espère arrêter aujourd'hui les autres membres de la bande.

Elles abandonnent un bébé

Le sergent Crowther et le constable Milloy ont arrêté, hier soir, deux femmes russes qui venaient d'abandonner un bébé âgé de trois semaines sur les marches de l'hospice des Sœurs Grises. Elles furent conduites aux quartiers généraux de la police ainsi que le bébé. Les femmes ont déclaré se nommer Marie Lauch, âgée de 24 ans, 133 rue Elgin, et Bonchik Seemak, 19 ans, 1106 rue Saint-Urbain. Elles déclarent que l'enfant appartenait à une Russe de la rue Iberville, abandonnée par son mari, et qui menaçait de se suicider si l'enfant n'était pas placé quelque part.

Les déclarations sont des plus contradictoires. La police fera une enquête.

Femme pickpocket arrêtée

Les détectives Laberge et Pigeon ont arrêté Mlle Angeline Gratton, une habile pickpocket, au dire de la police, au coin des rues Sainte-Catherine et Saint-Denis, au moment où elle fouillait les poches d'un passant.

Elle fut arrêtée, il y a un an au coin des rues Bleury et Sainte-Catherine et relâchée sur suspension de sentence.

Il y a quatre mois elle fut de nouveau arrêtée pour vol au marché Bonsecours, comparut devant le juge Lancet et fut condamnée. Relâchée sur un bref d'habeas corpus elle obtint de la cour supérieure l'annulation de la sentence du juge Lancet grâce à une erreur de procédure.

Elle comparaitra demain.

La serrure sans clef

L'une des plus belles merveilles du jour est la serrure sans clef. Personne ne se plaint de la disparition de la clef, cet objet si encombrant, quoique bien petit parfois. Ennemis des poches, des tiroirs, des gilets, des sacs, etc., etc., elle provoque bien des mouvements d'impatience.

Sa naissance a été la source de fortunes colossales, et aujourd'hui sa mise à la retraite fera la fortune des actionnaires de la Keyless Lock Co.

D'après les statistiques, il n'y a pas eu d'industrie plus prospère que celle de la serrure à clef et ce, malgré tous ses inconvénients.

Or, aujourd'hui que M. Lemire a, par son invention, écarté tous ses inconvénients, la fortune des actionnaires de la Keyless Lock Co deviendra moins troussée dans l'instant de la dire. Si d'anciens énormes fortunes ont été faites aux Etats-Unis malgré une concurrence acharnée, il est facile de deviner ce que seront au Canada, (où il n'y a pas de manufacture de serrures proprement dites) celles qui créera la serrure sans clef.

Cette serrure est brevetée au Canada, aux Etats-Unis, en Angleterre, France, Belgique, Japon, Suisse et sera bientôt en Allemagne, en Chine, et dans tous les autres pays du monde.

Déjà des commandes arrivent de toutes les parties du Canada, des Etats-Unis, voire même du Japon. La compagnie a une manufacture provisoire à Charette Mills, P.Q., et est en opération. Elle a un bel outillage, et dans deux ou trois semaines, sera en mesure de mettre les premières serrures sur le marché.

La serrure sans clef est une invention réellement utile et son utilité même lui fera prendre la place de toutes les autres serrures. C'est donc le placement le plus productif qui n'a jamais été mis sur le marché.

Le prix des actions, \$1.00 au pair, est à la portée de tous et aussi petit que soit le montant d'actions, que vous prenez, vous vous assurez l'aisance, le luxe en peu de temps.

En un mot, l'histoire de la clef de serrure sera celle de la clef de mort. Le jour où la "montre à remonter" aura la "montre à clef à disparaître. Le jour où la serrure sans clef fera son apparition sur le marché, sera donc fatal pour la serrure à clef qui, brutalement, sera arrachée de la porte du millionnaire, comme de celle du pauvre, pour s'abîmer dans la remise infecte du marchand de vieilles ferrailles.

La compagnie a décidé de mettre sur le marché, pour quelques jours seulement, 100,000 actions à 50 centins, qui sont d'ailleurs enlevées avec rapidité. Dépêchez-vous donc.

Pour démonstration et tous renseignements, adressez-vous à Monsieur J. T. Lemire, agent général, 30 rue St-Jean, Tél. Bell Main 2221, (réc.)

PETITES ANNONCES SITUATIONS VACANTES

BOUCHER

On demande un boucher d'expérience, sachant les deux langues. Bon salaire. S'adresser à J. P. Thériault, 1810 Sainte-Catherine Est.

FEMME DEMANDEE

On demande de suite une femme pour faire le lavage et repassage, trois jours par semaine, ouvrage garanti, avec références. S'adresser: 19 Carré Saint-Louis.

FORGERONS

On demande des forgerons, aides forgerons, peintres, tous de première classe, pour les voitures. Bons salaires payés à des hommes compétents. Urie Roy et Cie, 1141 Papineau.

INSTITUTRICE DEMANDEE

On demande une institutrice pour terminer l'année scolaire à l'école de St-Edo - d de Knowlton, comté de Brome. Bon salaire. S'adresser au Rév. H. Bélaie, 170-curé.

MEDECIN

Un bon médecin, sachant le français et l'anglais, aurait une bonne clientèle à Knowlton, comté de Brome.

À LOUER

A LOUER

Magnifique magasin de ferronneries avec grand hangar pouvant être converti en manufacture, les deux peuvent être loués séparément, situé coin des rues St-Jacques et St-Ferdinand, et tout le stock compris, peut être acheté à de bonnes conditions. S'adresser à Eugène Guay, 100 rue Agnès, St-Henri.

A LOUER

Beau logement, 9 pièces, fournaise, cuves à laver, dépense pour provisions, bain, gaz, et électricité, avec cuisine de deux places, \$35.00 par mois ou \$28.00 par semaine. Aussi un flat de 8 pièces. Moderne. \$23.00. S'adresser S. Robillard, 388 Amherst. Tél. Bell Est 3299.

A LOUER

Maison à 2 étages, huit chambres, bain, gaz. S'adresser à 1127 Cadieux.

A VENDRE

LARUE & CYR COURTIER D'IMMUBLES

Tél. Est 6147. 287 Amherst.

RUE ST-ANDRÉ.—Maison bricole blanche, entre Ontario et DeMontigny. Bon marché. \$6,500.

RUE ST-GERMAIN.—5 logements, en face de l'église. \$4,200.

RUE PLESSIS.—Près Ste-Catherine, maison de briques, 8 logements. \$9,500.

A DORVAL.—Magnifique villa, près gare Grand-Tronc, 200 x 150 pieds. \$8,800.

A WOODLAND.—Villa moderne, sur le bord du lac St-Louis. \$4,000.

Plusieurs terres sur l'île de Montréal, de \$200 à \$4,000.

TERREAINS A VENDRE RUE BOUDROUSSI.—Un coin, deux lots voisins. Chacun \$425.

RUE STE-CATHERINE.—27 x 100, \$425.

A LACHINE, 2 lots à 15 cents le pied.

MAISON A LOUER RUE ST-ANDRÉ.—Châli-pied 7 pièces. Ménage par propriétaire. Cour seule, \$20.00. Bureau du soir, 8 heures à 9 heures p. m.

A VENDRE Balances de prix vente, \$2,200 et \$1,400, à 7 pour cent sur propriétés claires d'hypothèques. Garanti de tout trouble. Echangerait pour lots ou propriétés. Z. Gagnier, 21 Riel, Côte Saint-Paul.

COLLECTION DU "DEVOIR" A VENDRE La collection complète du "Devoir", depuis le 1er numéro jusqu'au 31 décembre 1911, bien reliée en 4 volumes. S'adresser à 681 Papineau, après 5.30 p.m., tous les jours.

PROPRIETE DE CAMPAGNE Belle propriété à vendre dans le village de Saint-Guillaume d'Upton près de l'église et station. Maison de premier ordre et les bâtiments. Avec un sans rouler, 200 arpents de terre dont 45 en bois. Conditions faciles. S'adresser Z. Beauregard, Saint-Cyrille d'Upton, Québec.

TERRAIN A VENDRE Un terrain situé sur la première avenue à Rosemont. Titres clairs. Un bargain. S'adresser à 1209 Cadieux.

TERRES A VENDRE Environ 25 arpents. Belle subdivision sur la Rivière des Prairies, près village Saint-Vincent de Paul, \$4,000 pour tout. DuBord et Cie, 812, Banque Québec, Montréal.

5 arpents de front, Rivière des Prairies, près village Saint-Vincent de Paul. En bloc, \$25,000. M. Billaudeau, casier postal, 206, Montréal.

DIVERS

ACCORDEUR DE PIANOS

Vous voulez obtenir satisfaction? Faites accorder votre piano par un professeur diplômé. Réparations du mécanisme faites avec soin. Travail garanti et prix modérés. J. A. Robillard, 260 rue Panet, Montréal, Qué. Bell, Main 7460, entre 9 a.m. et 3 p.m.

A ECHANGER

Une propriété moderne située à 75 minutes de Montréal; échangera contre propriété de ville. Ecrire à Casier 33, "Le Devoir".

UN BARGAIN

Propriété située coin Notre-Dame et Lévesque, pierre et brique solide, 5 logements et 3 magasins près de la cale sèche. Vendra à très bon marché. Un vrai bargain. A qui la chance? Pas d'agents. Ecrire à Casier 17, "Le Devoir".

BARGAIN

Un commerce de poisson établi depuis 15 ans, faisant \$40,000 d'affaires par année. Loyer \$4.00 par semaine, pas d'eau ni de taxes à payer. Montant requis, \$1,500 à \$2,000. Se retire des affaires. Ecrire à casier 15 "Le Devoir".

MEUBLES

Durant ce mois, nous vendons nos meubles, tapis, papiers, 20 p.c. meilleur marché qu'ailleurs. Venez nous voir avant d'acheter. Rachel Furniture Co., 618 Rachel Est, près Parc Lafontaine.

REPARATIONS

Réparations de meubles de tout genre, rembourés avec soin, matelas refaits, remis à neuf, \$1.00, plumes désinfectées. Charles Turcot, 435 Visitation. Tél. Bell Est 2075.

Cartes Professionnelles

AVOCATS

BOURBONNIERE, F.-J., C.R., avocat, 76 rue Saint-Gabriel, Tél. Bell Main 2679.

Ingénieurs Civils et Arpentiers HURTBUSE & HURTBUSE, ingénieurs civils, arpenteurs-géomètres. Edifice Banque Nationale, 99 St-Jacques, Montréal. Tél. M. 7618.

De GASPE BEAUBIEN

Ingénieur Conseil, Bâtisse Liverpool, London & Globe, Montréal. Tél. Main, 3814.

ARTHUR SURVEYER, I. C.

Le mouvement gréviste dans le monde

M. Asquith aurait proposé aux mineurs de retourner au travail en attendant le règlement final. La Fédération a rejeté la proposition.

Des troubles sérieux éclatent en Westphalie: On prépare la grève aux Etats-Unis

Londres, 14. — La conférence des mineurs et des exploitants de mines a été ajournée hier soir après une longue séance de cinq heures et demie. Le premier ministre Asquith, qui présidait cette conférence, ne veut rien communiquer de ce qui s'est dit ou fait à la conférence.

La Fédération Nationale des mineurs a adopté une résolution, hier, permettant à chaque district de rouvrir les négociations avec leurs patrons sur la question des salaires; mais elle se réserve le droit d'approuver tous ces règlements particuliers qui amèneront l'entente générale.

Les conséquences de la grève commencent à se faire sentir un peu partout; mais d'une manière plus alarmante dans le pays de Galles. Dans la seule ville de Cardiff on assure qu'il se trouve 700 familles que l'assistance publique devra secourir sans délai.

Les unions en plusieurs endroits ont cessé de distribuer des fonds de secours.

Les usines continuent de fermer leurs portes les unes après les autres à travers tout le royaume et la situation devient des plus critiques.

Les journaux du matin annoncent que M. Asquith aurait suggéré aux mineurs de reprendre leur travail avec un minimum de salaires de 5 schellings par jour et les enfants 2 schellings en attendant que des négociations subséquentes puissent régler le différend d'une manière plus satisfaisante. La proposition a été refusée par la Fédération.

Mais l'on se battra toujours à la détermination des propriétaires du pays de Galles qui ne veulent pas entendre parler de minimum de salaires, et il se pourrait que toute négociation soit rompue aujourd'hui même.

On dit que les compagnies de chemins de fer ont perdu \$2,500,000 de recettes l'an dernier.

Depuis le commencement de la grève il ne s'est produit qu'une seule scène de violence.

New-York, 14. — Les propriétaires de mines de charbon et les mineurs s'en tiennent à leurs décisions antérieures.

La situation n'est pas brillante et tout indique qu'il y aura une grève, a déclaré aujourd'hui le président des mineurs. Les propriétaires ont déclaré qu'ils ne voulaient faire aucune concession.

Le comité des propriétaires s'est réuni aujourd'hui après avoir décidé de ne pas faire droit aux demandes des mineurs en proposant de continuer pour une nouvelle période de trois ans l'arrangement actuel.

Cet ajournement a été demandé par les représentants des mineurs qui se réuniront et voteront. Une nouvelle rencontre des deux comités aura lieu vendredi.

"Tout ce que je puis annoncer, dit M. White, c'est que nous n'aimons pas non plus nos réclamations. Outre cela, je ne sais ce qui arrivera. La réponse des propriétaires de mines rendue publique cet après-midi."

Le Parler Français dans la région des Trois-Rivières

Trois-Rivières, 14. — Nos apôtres du parler français sont à l'œuvre et font de la bonne besogne. Le 3 mars, M. l'abbé Emile Cloutier et M. l'avocat François Lajoie étaient aux Châtes Shawinigan, puis à Grand-Mère, tandis que M. l'abbé Joseph Gélinais et le notaire Trudel parlaient aux paroissiens d'Yamachiche et de Louiseville. Dimanche dernier, le 10 mars, ce fut une forte campagne, M. l'abbé Emile Lussier et M. l'avocat Bruno Marchand redirent les gloires et les beautés de notre "parler" à Ste-Ursule, M. le chanoine Savoie dit combien il approuve et admire le travail si nécessaire du parler-français. Nous comptons beaucoup sur Ste-Ursule. Le même jour, 31 mars, M. le notaire Art. Trudel et M. l'abbé Hervé Trudel, il y eut sur Ste-Ursule et Ste-Thérèse. Les deux orateurs avec feu et conviction expliquèrent la constitution du "Parler français" et le but visé par le Congrès de l'été prochain; ils portèrent aussi de rudes coups à l'anglicisme. Encore le même jour, 10 mars, M. l'abbé Emile Cloutier et M. l'avocat François Lajoie réchauffaient, avec tout l'art dont ils sont capables, le patriotisme, l'orgueil national des paroissiens de Batiscau. Et partout il semble que l'on aime mieux notre langue, et l'on se dispose à envoyer de grandes listes d'adhésions au Congrès du 24 juin prochain.

A Ste-Thérèse, le travail se fera sous les auspices de l'Alliance Nationale et de l'Union St-Joseph du Canada. Présidents: MM. Théop. Magnan et Al. Bacon; vice-prés.: Dr B. Bordeau,

Le duc et les Indiens

Ottawa, 14. — Le duc de Connaught a fumé le calumet de paix, hier, avec une délégation d'Indiens de la réserve des Six Nations à Brantford; les délégués étaient les chefs Elliott, John, Joseph Hill, Smith, Claws et Gibson. Le duc a été fait chef de la tribu sous le nom de Karahkottit il y a quelques années.

Dr André Bigué, Chs. Ed. Vigneau; Sec.-trés. Jos. C. Gervais; Dico- teurs, Rév. M. Masson, MM. Alp. Grenier, Philorum Bédard.

Incendie dans une boutique de savetier

Un passant a découvert un peu après minuit le feu dans la boutique de M. Metin, 69 rue Prince-Arthur ouest et a sonné l'alarme au coin de la rue St-Urbain. Le feu fut sous contrôle en quelques minutes et les dommages sont peu importants.

L'Assistance Publique

L'Assistance Publique a donné durant le mois de janvier des secours à 5,689 personnes, 8,800 repas ont été servis et le coucher des indigents a été de 8,861.

La Société d'Administration Générale

35 RUE ST-JACQUES, MONTREAL

Le procès de Hormisdas Trépanier

DE NOUVEAUX TEMOINS ONT ETE ENTENDUS A LA SEANCE D'HIER APRES-MIDI. — DECLARATIONS DE L'ACCUSE A ALPHONSE NOURY.

Trois-Rivières, 13. — M. Georges Bouliane, premier témoin entendu à la séance de l'après-midi, jure que Plouffe, lorsqu'il l'a vu, portait un pantalon d'étoffe, un habit de drap et de grosses épaulettes. Il reconnaît le portemonnaie produit comme étant celui trouvé sur Plouffe. Il a déshabillé le cadavre et a vu les blessures. Il a conduit le corps de Plouffe au cimetière.

M. Alphons Noury est le témoin suivant: C'est un nouveau témoin de la Couronne qui n'avait pas été entendu au premier procès. Il jure qu'il a vu le cadavre de Plouffe chez Eugène Doucet. Le jour de l'enquête du coroner, il était occupé à scier du bois et comme il eut besoin d'aller au village de St-Léonard, il s'est rendu chez Doucet pour assister à l'enquête. En revenant de l'enquête, il a été rejoint par Trépanier qui retourna chez lui. Trépanier lui a dit que ce n'était pas rien pour ceux qui avaient commis ce crime. Il dit à Trépanier qu'il croyait bien que le coupable serait pris. Lors-

qu'il est passé près d'un fossé qui se trouve dans la route conduisant à St-Wenceslas, Trépanier lui a dit qu'il avait été mieux pour les coupables de jeter le cadavre à cet endroit et qu'il n'aurait été retrouvé qu'au printemps. Noury, lorsqu'il est arrivé près de chez Trépanier, lui a dit: "C'est bien de valeur pour toi, mais est-ce que tu en as besoin? Tu n'as rien de mieux, d'après ce qu'on rapporte, devant passer les jours gras chez toi." Trépanier lui a répondu: Je ne le connais pas, je ne l'ai jamais vu; c'est un "québécois", ça débarrasse.

Alors Foucault est ensuite entendu. Il a vu le cadavre de Plouffe le 27 février 1911, et celui-ci lui a dit qu'il s'en allait pour quelques jours chez Trépanier.

Le témoin suivant est un nommé Al. ref. Foucault. Il jure que Trépanier est allé chez lui le mardi-gras de l'année dernière et qu'il a acheté de la bière.

Le docteur Bourgeois, des Trois-Rivières, fait ensuite le rapport de l'autopsie qu'il a pratiquée sur le cadavre de Maurice Plouffe. Voici un résumé de ses constatations.

Le crâne était défoncé à la partie supérieure et le cadavre portait trois blessures au cou. La blessure à la tête a dû être produite par un instrument contondant et les blessures au cou par un instrument tranchant. Le docteur Bourgeois croit que la blessure au cou pouvait produire la mort dans très peu de temps, tandis que la blessure à la tête n'était pas nécessairement mortelle. Il croit aussi que toutes les blessures ont été faites pendant que Plouffe vivait encore.

Le détective Samson est le témoin suivant. Il raconte qu'il est allé à St-Léonard et a rencontré l'accusé à la pension Poirier et qu'il est allé ensuite à la demeure de Trépanier en compagnie d'un nommé Pinard et de Hamilton Lacerte. Il a opéré l'arrestation de Trépanier le dimanche, vers 7 h. 1-4 p.m. et est retourné chez l'accusé le lendemain. C'est là qu'il a trouvé la montre en fer d'or et d'acier et un bouton. Le docteur Cloutier qui l'accompagnait a trouvé deux montres et un porte-monnaie. Le 12 mars 1911, il est retourné chez Trépanier et il a trouvé dans la grange un "rack" de voiture sur lequel il y avait du sang; il a aussi rapporté une paire de mitaines trouvées dans la maison.

Le docteur Cloutier, qui est entendu de nouveau, dit que les montres et le porte-monnaie qu'il a rapportés de chez Trépanier lui ont été remis par Madame Trépanier.

La cour s'ajourne à 4 h. 1-4 p.m. Les témoins qui doivent être entendus demain sont très peu nombreux et on croit que l'enquête sera terminée demain et que vendredi plus tard la cause sera soumise au jury par les avocats de la Couronne et par le défenseur de Trépanier.

Le canal de Chicago

LE BOARD OF TRADE ENVOIE DES DELEGUES A WASHINGTON POUR COMBATTRE LA DEMANDE DES PROMOTEURS.

Le Board of Trade a décidé d'envoyer à Washington une délégation qui aura une conférence avec le secrétaire de la Guerre concernant la demande de la commission du canal de drainage de Chicago. M. G. L. Benson et M. L. L. Henderson sont délégués avec instruction de s'opposer de tout leur pouvoir à ce que le gouvernement se rende à la demande des promoteurs du canal.

Le conseil de l'association exprime l'espoir que l'élection de M. Godfrey au bureau des commissaires se fera par acclamation.

Le steamer "Isleworth" échoue sur des récifs

CE NAVIRE A AIT ETE LANCE IL Y A HUIT MOIS SEULEMENT ET JAUGAIT 3000 TONNES.

Halifax, 14. — Le "S.S. Isleworth", de la Dominion Coal Co., ayant brisé trois des branches de son hélice, s'est échoué sur des récifs, au large de Chebucto Head, au cours d'un voyage de Boston à Louisbourg. L'équipage, quarante hommes sous la direction du capitaine Redding, a pu gagner la côte avec beaucoup de peine.

Un filtre pour Bordeaux

Le Bureau Provincial d'Hygiène a donné ordre à la Saragay Electric Co. de filtrer l'eau qu'elle fournit à Bordeaux. Une épidémie de fièvre typhoïde a éclaté là dernièrement et en face des plaintes faites, le docteur La Chapelle ordonne l'analyse d'un échantillon de l'eau fournie. C'est à la suite de cet examen que le Bureau Provincial d'Hygiène a donné l'ordre d'installer un filtre.

Des remorqueurs aux Dardanelles

Constantinople, 14. — Des remorqueurs ont été placés à chaque bout des Dardanelles pour guider les navires qui traversent le détroit, car celui-ci a été parcouru de mines sous-marines. De grandes précautions ont été prises par le gouvernement turc pour prévenir une attaque des navires de guerre italiens, car on rapporte que c'est l'intention des autorités navales italiennes d'attaquer directement la Turquie.

Collision en mer

New-York, 11. — Le "City of Savannah", gros navire de la Ocean Steamship Co., a frappé le petit paquebot "Navahoe", à l'entrée de la baie. Les deux navires sont fort endommagés, mais ont pu se rendre au bassin de radoub.

Les vieux garçons devront se marier

Dublin, 14. — Le conseil de district de la petite ville de Dunshaughlin, dans le comté de Meath, a ordonné à tous les vieux garçons habitant plusieurs villages d'avoir à se marier d'ici trois mois ou de quitter leurs demeures.

Pour rétablir la monarchie en Chine

DIX MILLE HOMMES DE TROUPE SOUS LA DIRECTION DU GENERAL SHEN YUN MARCHENT SUR PEKIN DANS CE BUT. — L'ANARCHIE COMPLETE AU PAYS DES EMPEREURS MANDCHOUS.

Pékin, 14. — Le général Shen Yun qui, sous l'Empire, occupait le poste de gouverneur de la province de Shen Si, marche en ce moment, à la tête de 10,000 hommes de troupe, de la province de Yansu à Pékin, avec l'intention de remettre l'empereur sur le trône. Le commandant des gardes de l'empereur, au palais impérial, a reçu un message l'informant de l'arrivée prochaine de Shen Yun.

Le président Yuan Shi Kai a ordonné à ses envoyés d'aller à rencontrer Shen Yun et de lui faire des propositions. La situation est très tendue. Les troupes du président de la république mettent tout à feu et à sang. Il n'y a pas moins de six armées hostiles en campagne.

A CANTON

Hong Kong, 14. — D'après les derniers rapports reçus, le combat dure encore à Canton. On n'a cependant aucun détail. Les insurgés ont tenté hier d'attaquer Sha-Meen, le quartier des étrangers; mais ils furent repoussés par les troupes régulières.

Le 9 et le 10 mars les cuirassés, Kiang-Ku et Kiang-Kung ont attaqué les insurgés qui répondirent avec vigueur. Les obus ont détruit plusieurs résidences et firent des nombreuses victimes.

ON ENVOIE QUATRE CUIRASSES

Hong Kong, 14. — Quatre cuirassés ont été envoyés de Hong Kong à Canton. Il appert que la situation, dans cette ville, est terrible. Mille personnes ont été tuées et le massacre continue. Il est probable qu'on empêchera tous les vaisseaux de guerre d'approcher de Canton. Les insurgés sont au nombre de 28,000 et sont constamment renforcés.

Le paquebot "Cleveland", de la ligne Hambourg-Amérique, qui fait en ce moment le tour du monde, n'ira pas à Canton. Par télégraphie sans fil, les autorités municipales ont fait savoir aux passagers que leur vie se trouvait en danger s'ils débarquaient à Canton.

RECEPTION A L'EX-PRESIDENT

Nankin, 14. — Les résidents étrangers et les missionnaires de Nankin ont donné hier une réception en l'honneur de l'ex-président Sun Yat Sen. Les membres du cabinet, les délégués de Pékin, les représentants de Yuan Shi Kai, le gouverneur de Nankin, les consuls anglais, allemands et américains, assistaient. Plus de 100 étrangers étaient présents. Il n'y eut aucun discours; seulement le Dr Sun exprima l'espoir que la paix la plus complète régnerait bientôt en Chine.

Le canal de Chicago

LE BOARD OF TRADE ENVOIE DES DELEGUES A WASHINGTON POUR COMBATTRE LA DEMANDE DES PROMOTEURS.

Le Board of Trade a décidé d'envoyer à Washington une délégation qui aura une conférence avec le secrétaire de la Guerre concernant la demande de la commission du canal de drainage de Chicago. M. G. L. Benson et M. L. L. Henderson sont délégués avec instruction de s'opposer de tout leur pouvoir à ce que le gouvernement se rende à la demande des promoteurs du canal.

Le conseil de l'association exprime l'espoir que l'élection de M. Godfrey au bureau des commissaires se fera par acclamation.

Le steamer "Isleworth" échoue sur des récifs

CE NAVIRE A AIT ETE LANCE IL Y A HUIT MOIS SEULEMENT ET JAUGAIT 3000 TONNES.

Halifax, 14. — Le "S.S. Isleworth", de la Dominion Coal Co., ayant brisé trois des branches de son hélice, s'est échoué sur des récifs, au large de Chebucto Head, au cours d'un voyage de Boston à Louisbourg. L'équipage, quarante hommes sous la direction du capitaine Redding, a pu gagner la côte avec beaucoup de peine.

Un filtre pour Bordeaux

Le Bureau Provincial d'Hygiène a donné ordre à la Saragay Electric Co. de filtrer l'eau qu'elle fournit à Bordeaux. Une épidémie de fièvre typhoïde a éclaté là dernièrement et en face des plaintes faites, le docteur La Chapelle ordonne l'analyse d'un échantillon de l'eau fournie. C'est à la suite de cet examen que le Bureau Provincial d'Hygiène a donné l'ordre d'installer un filtre.

Des remorqueurs aux Dardanelles

Constantinople, 14. — Des remorqueurs ont été placés à chaque bout des Dardanelles pour guider les navires qui traversent le détroit, car celui-ci a été parcouru de mines sous-marines. De grandes précautions ont été prises par le gouvernement turc pour prévenir une attaque des navires de guerre italiens, car on rapporte que c'est l'intention des autorités navales italiennes d'attaquer directement la Turquie.

Collision en mer

New-York, 11. — Le "City of Savannah", gros navire de la Ocean Steamship Co., a frappé le petit paquebot "Navahoe", à l'entrée de la baie. Les deux navires sont fort endommagés, mais ont pu se rendre au bassin de radoub.

Les vieux garçons devront se marier

Dublin, 14. — Le conseil de district de la petite ville de Dunshaughlin, dans le comté de Meath, a ordonné à tous les vieux garçons habitant plusieurs villages d'avoir à se marier d'ici trois mois ou de quitter leurs demeures.

Notes Judiciaires

LA CAUSE DES GARÇONS DE TABLE

L'audition dans la cause des garçons de table contre l'hôtel Windsor, pour infraction à la loi onvrière des Anbains, en engagement des garçons de table à New-York pour remplacer les grévistes s'est continuée hier après-midi devant le juge Weir. La cause a, tout d'abord, été retardée d'une heure, à cause de l'absence de M. Henry Joseph, président de la compagnie de l'hôtel Windsor, et de M. R. Carrington, chef de l'agence de détectives Thiel.

Trois des garçons de table de New-York, qui ont été engagés durant la grève, sont mis en cause, car la poursuite veut d'abord établir un "test case". M. Shaw, le secrétaire-trésorier, ainsi que M. Césaire Giraldi, gérant de l'hôtel, ont été entendus. Ils nient tous deux que des garçons de table aient été engagés à New-York, et, à leur connaissance, aucun argent n'a été payé à l'agence Thiel, ni à qui que ce soit, pour faire venir ces gens ici. La seule chose qui a été faite, disent-ils, c'est que nous avons fait annoncer dans les journaux que nous avions besoin d'employés.

Le chef des garçons de table, M. A. Vanagelli, témoigne aussi dans le même sens. La cause a ensuite été ajournée à 11 heures a.m., samedi.

HUISSIER VS. HUISSIER.

L'hon. juge Bruneau a rendu jugement dans la cause de Robillard contre Gaudry, réclamant à ce dernier \$200 de dommages, à cause de certains propos diffamatoires que le défendeur, un huissier, aurait tenus sur le compte du demandeur, un autre huissier, dans les divers bureaux où ce dernier faisait affaires, et l'accusant de ne plus être un huissier et d'avoir été suspendu par la Corporation des huissiers.

Le défendeur plaideait bonne foi et privilège comme officier public. Le juge décida qu'un huissier est simplement un employé de la cour et non un officier public au sens de l'art. 88 C.P.; que l'action n'était pas prise contre le défendeur à cause d'un acte commis par lui comme officier public, et que, par conséquent la défense de privilège ne pouvait être acceptée.

Comme les faits invoqués par la poursuite sont amplement prouvés, le défendeur est condamné à payer \$100 de dommages au demandeur.

AVOCAT VS. CLIENT.

M. Brumbray poursuivait M. Emond en dommages à cause d'une plainte que ce dernier avait portée devant le Conseil du Barreau, accusant le demandeur en cette cause d'avoir réclâmé des honoraires plus élevés que ne lui permettait le tarif des avocats. Cette plainte avait été renvoyée par le Conseil du Barreau.

L'hon. juge Bruneau considérant que M. Brumbray, alors absent de la ville, avait dû faire des débours pour venir se défendre devant le Barreau, souffrant ainsi des dommages et une perte de temps considérables, condamne le défendeur à payer \$119 et les frais de la cause.

A LA COUR SUPREME

Ottawa, 12. — La Cour Suprême a entendu ce matin les appels des jugements de la Cour d'Échiquier, du district d'Amirauté de Québec, dans les causes du Canadien Pacifique contre le navire Kronprinz Olav, et le navire Montcalm contre John Bryde. Cette cause est le résultat d'une collision entre les deux navires précités, survenue le 24 septembre 1910, près de St-Jean Port Joli.

Il n'y a pas de plaintes quant aux huissiers que portaient les vaisseaux, mais chacun accuse l'autre de n'avoir pas observé les règlements maritimes prescrivant la manière de naviguer dans les endroits étroits du fleuve.

Par jugement de la Cour d'Amirauté, sous la présidence du juge Dunlop, les deux navires avaient été trouvés respectivement à \$20,000, ce qui est la moitié des dommages causés. L'appel de cette décision est devant la Cour Suprême dont le jugement est remis.

EN COUR SUPREME

Ottawa, 14. — Un avis a été donné, dans la Cour Suprême, que l'audition des appels, pour la province d'Ontario, aura lieu le jeudi, 21 mars prochain.

Les plaideurs, dans la cause du "Montcalm" vs le "Kronprinz Olav", sont terminés et le jugement a été réservé.

La Cour entend actuellement la cause de la Compagnie Électrique Saint-Georges vs Girard.

Collision en mer

New-York, 11. — Le "City of Savannah", gros navire de la Ocean Steamship Co., a frappé le petit paquebot "Navahoe", à l'entrée de la baie. Les deux navires sont fort endommagés, mais ont pu se rendre au bassin de radoub.

L'accident est dû à la fumée qui empêchait le capitaine du "Navahoe" de voir le "City of Savannah".

Columbus, Ohio, 14. — Le jury a rendu un verdict de culpabilité dans le cas du sénateur d'état, L. P. Andrews, accusé d'avoir accepté des pots-de-vin en rapport avec une législation sur les assurances.

Lalieu Brodeur

Marchands en Gros et en Détail de Vaisselle, Verrerie, Coutellerie.

La Grève Anglaise --- Hausse dans les Prix

Attendez-vous à une hausse prochaine dans les prix d'articles qui comme la vaisselle exigent beaucoup de charbon et de main-d'œuvre. D'importantes consignations nous arrivent tous les jours. Notre inventaire est terminé.

NOUS OFFRONS QUELQUES LIGNES D'ECOULEMENT A GRANDE REDUCTION

Vaisselle, dessin de fleurs, rouge et vert. Assiettes de 80c la douzaine, 5c chacune. Tasses et soucoupes de \$1.00 la douzaine, 3c le morceau. AUTRES DESSEINS FLEURIS VERTS, réduits à 5c l'assiette à soupe, à dîner, ou dessert. Modèle bordure de treillis vert, avec centre de fleurs, deux couleurs, comprenant assiettes à dîner, à pudding, à soupe et à dessert, réduits de 80c la douzaine à 5c chacune.

Tasses et soucoupes, mêmes dessins, 3c chacune.

ACHETEZ VOS JARDINIÈRES MAINTENANT VOUS FEREZ UN MEILLEUR CHOIX

Grand choix de jardinières émaillées, toutes couleurs de 15c à \$3.00. Jardinières de luxe sur pied, de \$4.00 à \$15.00. Vases à fleurs en cristal, à partir de 18c en montant. Vases en faïence des meilleurs fabricants, à partir de \$1.00.

Notre assortiment de fleurs artificielles, coiffes, poinçonnées roses, de 5c à 20c.

Une Visite à l'un ou l'autre de nos trois magasins vous intéressera.

Bureaux et Entrepôts pour le Gros. 86 rue Saint-Pierre

W.B. Reduso CORSETS

Nous garantissons qu'ils réduisent la taille d'un à cinq pouces. Chez tous les marchands. WEINGARTEN BROS., Inc., Broadway & 34th St., New York

CHARBON --- BOIS

Notre réserve de charbon commence à diminuer dépêchez-vous: notre clos est cependant le mieux fourni, lorsque nous en manquerons tous en manqueront

Bois Charbon Foin et Grains 1752 RUE IDEVILLE Tel. Bell St-Louis 4653

Cornellier et Joly

SOUS PRESSE:

Le Miroir des Jours

(POÉSIES) PAR ALBERT LOZEAU, Un Beau Volume de 250 Pages.

L. THERIAULT, ENTREPRENEUR DE POMPES FUNEBRES VOUTURES DOUBLES A LOUER

24 RUE SAINT-URBAIN Téléphone Main 1399 355 RUE CENTRE. Tél. Main 3514

Politique Canadienne

Convention Conservatrice

LE CHOIX DU CANDIDAT DANS LE COMTE DE STANSTEAD A ETE FAIT DERNIEREMENT.

Une grande convention a eu lieu à Ayers' Cliff, le chef lieu du comté de Stanstead, pour le choix d'un candidat conservateur aux prochaines élections provinciales. Il y avait au-delà de cent délégués venus de tous les points du comté. Plus de deux cents personnes s'étaient aussi rendues à l'endroit où devait avoir lieu la convention, pour assister à l'assemblée et entendre les discours qui sont ordinairement prononcés en pareil cas.

La convention était sous la présidence de M. A. G. Clough, de Ayers' Cliff, le président de l'Association conservatrice du comté. Les délégués, après quelques minutes de délibération ont offert la candidature à M. Norbert Gendron, marchand de Magog, candidat aux dernières élections provinciales.

M. Gendron les remercia de cet honneur, mais il a déclaré, à cause de ses nombreuses occupations dans le commerce, de ne plus se présenter. Mais en même temps il leur a dit que tous les conservateurs du comté, qu'il connaît bien, étaient d'opinion qu'il n'y avait qu'un candidat en vue dans le comté et que c'était M. G. H. St-Pierre, avocat de Rock Island, et il proposa que la candidature lui fût offerte. Cette proposition fut acceptée avec enthousiasme.

M. St-Pierre, appelé à prendre la parole, accepta la candidature et remercia les délégués de l'honneur qu'ils lui faisaient; il déclara qu'il fera tout son pouvoir pour mener de nouveau le drapeau conservateur à la victoire.

Une grande assemblée publique a été tenue après la réunion des délégués. Des discours ont été prononcés par le candidat, et par MM. Norbert Gendron, F. Hackett, C.R. Geo. W. Paige, W. L. Hunt, C.R. et Alfred Tourigny, avocat de Magog.

LES DECLARATIONS DE M. BENNETT

Calgary, 14. — Le discours prononcé à Montréal par M. Bennett, oné de dernier a déclaré que les Américains immigrés au Canada pourraient devenir de bons Canadiens s'ils n'avaient pas hérité de la haine de la Grande-Bretagne, a créé ici toute une sensation dans les cercles de la politique et des professions libérales. Des protestations ont été entendues tant parmi les Canadiens que parmi les Américains.

OTTAWA, 14. — M. Richard Grigg, qui, depuis quatre ans, était commissaire britannique de l'immigration avec quartier-général à Montréal, vient d'être nommé par l'hon. M. Geo. Foster commissaire commercial du Canada. C'est un nouvel emploi que l'hon. M. Foster vient de créer pour la réorganisation du personnel des commissaires de commerce du Canada.

La nomination de M. Grigg est considérée comme excellente. Le nouveau titulaire occupera la position d'un sous-ministre, à un salaire de \$5,000 par année.

COMMISSEIRE DU COMMERCE

Ottawa, 14. — M. Richard Grigg, qui, depuis quatre ans, était commissaire britannique de l'immigration avec quartier-général à Montréal, vient d'être nommé par l

Notre Page Féminine

Lettre de Fadette

Il était trois dans mon petit salon, la chambre était pleine de la fumée bleue de leurs cigarettes dans laquelle flottaient péle-mêle des paradoxes et des pensées philosophiques, et la longue on distinguait mal les uns des autres. C'était l'éternelle histoire: on posait le problème autour duquel s'agitent les hommes et les femmes, et qui ne peut être résolu que par l'entente raisonnable et la sympathie vraie d'êtres humains qui désirent s'accorder. Ces messieurs affirmaient modestement leur supériorité sur nous, ils dénonçaient l'absurdité des revendications féminines, etc.

Moi, je me taisais. Cela vous étonne? Fadette est sage à ses heures: elle a compris depuis longtemps qu'il est inutile de courir dans un cercle pour revenir au point de départ sans avoir avancé.

Quand ils avaient épuisé leur verve, étalé leurs prétentions, proclamé leur excellence, il se fit un petit silence que je soulignai d'un sourire moqueur qui souleva leurs protestations, et on me somma d'expliquer cette si discrète ironie.

«Que vos impertinentes déclarations sont bien l'expression de l'orgueil masculin! Je suis de votre avis sans l'être... votre supériorité sur nous est si relative! Ce qui est absolu, par exemple, c'est votre... disons votre naïveté si vous voulez. A quoi sert de crier si haut que vous voulez régner, dominer la femme, être les maîtres? C'est si inutile, et ne savez-vous pas que c'est un peu ridicule? Les femmes qui refusent de s'incliner devant votre supériorité, les révoltées, les féministes sont irréductibles: elles s'exercent à vous détester et échappent ainsi à votre influence.

Les autres, les vraies femmes, même les plus orgueilleuses et les plus fières, acceptent d'instinct et de bon cœur le joug que l'amour leur présente. Elles ne sont jamais vos rivales, même si elles vous sont supérieures.

Quand une femme aime un homme, il devient de par sa volonté à elle, son Seigneur; elle reconnaît aveuglément tous ses droits, il ne lui vient pas à l'idée de discuter sa supériorité et même son autorité, alors, je vous le demande pourquoi tant de discours, il y a mieux à faire! Faites-vous aimer, c'est bien plus simple! Pour moi, le cas le plus heureux est celui où l'homme très intelligent est admiré par la femme qui peut se sentir son égale, en ce sens qu'intellectuellement elle sait l'apprécier, et que moralement elle lui est supérieure par sa pureté, son courage et son désintéressement. Ce que vous paraissez vouloir établir quand je me permets de rire un peu de vous, c'est la domination absolue et totale de l'homme sur la femme. Quand elle existe, la femme demeure toujours un enfant, une incapable et une irresponsable, et celui qui en souffre le plus est celui qui l'a désirée et voulue. Si cela vous amuse, bercez-vous dans la certitude de votre supériorité intellectuelle, dans l'illusion de votre raison qui déraisonne si souvent, dans le rêve de votre justice si facilement aveuglée, dites que les femmes se laissent mener par le sentiment, mais ici, arrêtez une seconde, et voyez si le sentiment ne les mène pas plus noblement que la raison qui mène un grand nombre d'hommes?

FADETTE.

LES PETITS

Ce matin, Claudinet s'est assis tout pensif, dans le coin où lui abandonne entre deux fenêtres, et les coudes appuyés sur les genoux, le menton enfouï dans ses deux poings mignons, il attend Colette, sa petite amie pour lui soumettre un grave problème. En vain la maman brune qui paraît si jeune pour être la maman de ce petit homme de six ans et dont Claudinet est amoureux à la façon des petits garçons qui possèdent une maman jolie, aux gestes doux; en vain la maman s'est informée de cette préoccupation; Claudinet a secoué ses boucles d'or brun et a avalé un peu de salive pour faire passer le gros mensonge.

«Non n'ai rien, maman...» Claudinet se dressa en sautant, et se pencha vers sa maman. Oh! non! Les bras noués autour du cou blanc et le visage enfouï dans le corsage qui sent bon, Claudinet, depuis qu'il sait parler, confie tous ses secrets à l'oreille qui s'incline; et chaque fois, maman paie la confiance d'un baiser qui fait rire Claudinet et le renverse en une pose admirative.

«Tu es la plus jolie des mamans!... Aussi, ce matin, Claudinet, mais il ne pourrait jamais avouer à maman quel le blessure fine elle lui a causée ce matin. Sa maman si tendre! Est-ce possible! Et pour être bien certain de la réalité de ses griefs, Claudinet redit à voix basse la phrase qu'elle a dite à son papa entre deux baisers: «Couvrez-toi bien, ce soir, mon ami, la nouvelle lune sera froide...» La nouvelle lune sera froide, la vieille, elle que Claudinet aimait tant avec ses joues rondes ou son profil si mince? Elle ne viendra plus dire bonsoir ni jouer à cache-cache derrière les nuages, et Claudinet en écartant les rideaux ne sentira plus planer le regard familier.

Vieilles, quelle tristesse! Hier encore Claudinet ignorait que les lunes meurent comme les petits frères. Deux fois en un an faire connaissance avec la mort, c'est beaucoup à six ans. Mais au moins, le petit frère, on savait où il reposait, et chaque semaine on allait lui faire une visite. Maman pleurait sous sa voilette noire, Claudinet ne savait trop pourquoi, car en somme, dormir sous un toit, au jardin, fleurir ce n'est pas triste. Et puis, le petit frère, c'est à peine si Claudinet l'avait embrassé deux fois: il était mort tout de suite. Tandis que la lune, quelle vieille amie c'était! Il ne savait plus sous quel aspect il la préférait, joulue et joviale et si peu intimidante, ou fine, mince, distinguée comme le visage étroit de maman. Mon Dieu qu'il l'aimait! Et elle était morte, morte. Colette saurait-elle où se trouve le cimetière des lunes?

Toute la matinée, Claudinet attendait l'arrivée de la petite amie, treillisant au bruit d'une porte, d'un pas, et, par moment, si absorbé qu'elle entra sans qu'il l'eût entendue marcher.

«Tu ne joues pas, Claudinet? Claudinet se dressa en sautant. Il contempla Colette, sans répondre. Ainsi, l'un en face de l'autre, c'était elle qui avait tout l'apparence d'un garçon avec sa tête aux cheveux courts, bouclés et tant de gamine pottillante dans le regard que la convalescente sévère, achevée la semaine précédente, n'aurait d'aucune longueur, elle avait la physionomie empreinte du désir ardent de vivre.

Ah oui! Claudinet se sentait bien petite fille auprès de la pétulante Colette. Pour l'instant, il faisait des efforts héroïques sans pouvoir parvenir à prononcer un mot. Heureusement pour lui, Colette était femme et dans l'accueil d'elle elle avait présenté une tristesse. Gentiment, elle enroula les épaules de Claudinet et l'entraîna dans le grand fauteuil de maman où l'on tenait à l'aise tous deux.

L'OISEAU BLEU

J'ai dans mon cœur un oiseau bleu,
Une charmante créature,
Si mignonne que sa ceinture
N'a pas l'épaisseur d'un cheveu.

Il lui faut du sang pour pâture
Bien longtemps je me fis un jeu
De lui donner sa nourriture:
Les petits oiseaux mangent peu.

Mais sans en rien laisser paraître,
Dans mon cœur il a fait le traître,
Un trou large comme la main.

Et son bec fin comme une lame,
En continuant son chemin,
M'est entré jusqu'au fond de l'âme...

ALPHONSE DAUDET.

L'éducation personnelle

Quand vous aurez fermé vos livres de classe, Mesdemoiselles, et que, de retour dans votre foyer, vous aurez le loisir de réfléchir un peu, dites-vous qu'il vous reste encore à faire cette grande et belle chose: l'éducation de votre caractère et de vos sentiments pour le bien. C'est la place future que vous désirez pour vivre en gaieté, et ce qui est de votre âge, pour améliorer enfin toutes les choses qui concourent à la bonne harmonie de votre vie, ce qui est votre droit.

Dans cette éducation nouvelle vous serez à la fois le maître et l'élève, et vous ne risquez point ainsi de vous contredire.

Nombres, hélas! sont les jeunes filles qui déplorent de voir passer les plus belles journées de leur jeunesse sans en tirer parti. Certains préjugés les embarrassent; leurs hésitations, leurs timidités, leurs vaines mélancolies ne servent qu'à réfréner ce bel essor qui ne demande qu'à naître en elles.

Sans doute, il faut laisser à chacun son individualité. Les défauts mêmes servent tout autant que les qualités s'ils sont bien compris, c'est-à-dire, quoique cela puisse sembler paradoxal, s'ils ne sont que l'exagération d'une aptitude ou d'une vertu.

Comme il faut avant tout nous aider nous-mêmes (le ciel a tout fait pour nous), il faut nous aider, Mesdemoiselles, de notre culture, de nos lectures, de nos pratiques, en nous débarrassant de certaines idées fausses qui se dressent comme de mauvaises herbes sur notre chemin, et tâchons de mettre en nous ces beaux sentiments «télus» aussi résistants que le roseau de la balle.

Les jeunes filles qui me font parfois l'honneur de leurs confidences, de leur intimité, m'ont avoué souvent qu'elles se sentent de véritables «démoparées». Elles comptent trop sur ce que le destin doit leur apporter. Le temps compte entre leur enfance et leur véritable vie, et qu'elles nomment d'un mot si floral: «leur jeunesse».

Leur âme de plus tard dépend tout de cette période sentimentale et indéfinissable que nous pouvons fixer. Michelet a dit: «Il faut savoir créer l'avenir soi-même». Ainsi vous choisissez le vide de vos loisirs, vous apprenez à penser, ce qui est une bonne chose à cette époque que le recueillement est parfois salutaire pour débarrasser cette surabondance d'activité que notre époque nous impose.

«Les femmes sont souvent mélancoliques, disait un jour quelqu'un. Elles ressemblent à ces beaux étangs dont les ondes demeurent dans un état stagnant. Ils arrivent à ne plus sentir la douceur du ciel qui les reflète, et l'eau vaugne indifférente et inanimée...»

«Quand je m'arrête de progresser, disait également une femme je sens que je recule doucement. Et c'est une sensation terrible...»

Certes, il ne s'agit point d'entreprendre des travaux de géants, ce qui ne serait ni de votre qualité, ni de votre sexe, mais encore faut-il que vous paracheviez cette œuvre charmante que nous appelons la jeunesse. Vous ne voulez pas, vous le voulez bien, votre personne morale.

Notre première tâche, une fois que nous sommes en possession de notre intelligence, de notre conscience, est de nous faire une personnalité.

Une chose accomplie par cent personnes différentes donnerait une fausse timidité, par l'ignorance de vous-mêmes, vous êtes arrêtées, souvent, Mesdemoiselles, dans votre élan original et sincère.

Vous vous méprenez, par exemple, sur le bon ton que la vie la plus humble doit garder et sur le cliquant de ceux que consume le désir de «paraître». Vous comptez sur les innombrables cheveux de l'occasion dont la cavité, dit-on, est presque compléte.

Vous gardez encore certains préjugés faux qui vous privent des joies les plus fréquentes et semblent arrêter le geste exquis de votre bonté.

Vous ne savez pas «vouloir», parce que vous êtes des «hésitantes» et que vous ne discutez pas toujours clairement ce que vous voulez. Enfin, vous ne vous appuyez pas avec assez de force sur vos amitiés, vous les entourez de trop d'illusions, et c'est ainsi qu'elles vous déçoivent. Apprenez à en jouir d'une façon meilleure. Fortifiez les de votre tendresse, elles n'en seront que plus solides.

Il importe enfin que vous n'ayez plus ces inquiétudes et ces terreurs que vous appelez plus tard «les papillons noirs» de votre jeunesse, à l'heure de choisir la voie pour laquelle «vous êtes faites». Chacune de vous a un rôle à jouer, ne l'oubliez pas. Tout concourt à la bonne harmonie de la nature, comme toutes les intelligences et les volontés à la progression de la société. Si le monde va parfois de mal en plus, prenez-vous à vous-mêmes. Les femmes, quand elles le veulent, peuvent beaucoup. Enfin, ne vous soumettez pas toujours à la vie, essayez de la rendre conforme à vous-mêmes, et s'il vous faut l'accepter bon gré mal gré, acceptez-la de la meilleure façon, tirez-en toutes les avantages possibles, profitez de toutes les situations qu'elle crée, comme un bon général cherchant à profiter de toutes les positions de l'ennemi.

Ne soyez point des révoltées, des déçues, mais des laborieuses et des patientes. Certaines parmi vous se plaignent de la monotonie de l'horizon borné de leur existence. Un grand

devoir s'encadre parfois très bien dans une petite vie. L'espace est en vous.

Et puis, c'est aux femmes surtout qu'il appartient de jeter dans les champs arides du siècle la semence de la fleur du rêve. Elle croîtra pour embellir les tâches rudes et restera la plus douce bienfaitrice de la terre.

Nous sommes encore dans une époque de transition, et si le type de la femme forte est peut-être un des plus beaux caractères qu'il nous soit donné d'admirer, nous aspirons encore après la jeune fille «nouvelle», ce type tant désiré, dont on n'a su tracer encore dans la littérature contemporaine que de vagues portraits.

C'est vous peut-être qui nous la donnez, Mesdemoiselles, et ce sera votre œuvre de l'avoir conçue et créée. Vous ferez là un très bon féminisme. Ce sera votre révolution morale, votre petit 89 que vous accomplirez.

L'on vous habituait, toutes petites, à regarder de certains vertus comme de beaux royaumes dans lesquels il vous fallait entrer. Cependant toute votre douceur et votre bonté acquises ne vous serviraient guère si celles-ci n'étaient sagement appropriées à votre situation présente.

C'est un peu de philosophie pratique que nous allons tenter de faire avec vous. Il ne s'agit nullement de faire de vous des «têtes fortes», mais des femmes intelligentes, sachant adroitement se diriger.

Il y a des mauvais rêves qu'il faut dissiper et des terreurs qu'il faut secouer. Les chagrins parfois illusoire que vous vous créez, reposent trop souvent sur une idée fautive, et parce que vous avez l'habitude de votre dada familial, vous ne vous apercevez pas que de votre côté vous êtes aussi placés pour vous lever, mais ne marchez pas les yeux aveuglés, intéressez-vous aux choses du chemin.

Enfin plusieurs parmi vous sont des isolées. C'est à elles surtout que je m'adresse. Elles ne seront plus seules, le jour où elles auront compris la vie. Leur personnalité se vivra auprès d'elles, elles auront exhumé cette chose vivante qui semble morte en leur âme et qui dort, et qui, selon l'idée même du poète, leur ressemble comme un sourd.

Plusieurs d'entre vous ont dit: «Qu'est-ce que j'attends d'une jeune fille? Et d'autres ajoutaient avec ironie: «L'âme féminine la plus charmante du monde ne peut donner que ce qu'elle a», voulant dire par là qu'elle ne peut produire que peu de chose... Encore faut-il qu'elle le donne. Une petite étincelle est le foyer d'un grand flamme.

Un silence régnait sur la route, on se survenait et la lumière se mit à jaillir.

N'attendons pas qu'une secousse morale vienne ainsi nous éclairer, car peut-être serait-il trop tard et l'espérance en tous cas serait trop ramée.

Notre Album

L'homme qui ne se contente de peu ne se contente de rien.—Epicure.

Il n'est point de vertu proprement dite sans victoire sur nous-mêmes, et tout ce qui ne nous coûte rien ne vaut rien.—J. de Maisie.

Le sens divin de la vie réside dans l'accomplissement de nos devoirs d'état: nous devons dépenser nos désirs de grands dévouements dans les petites besognes de chaque jour, fatigantes souvent et presque toujours sans éclat.

La tendresse qui se contente d'autant supérieure à celle qui se livre au fer.—Père Didon.

Le travail ardent est la prière de l'intelligence.—Père Gratry.

Il y a plus de charme à ruiner ses défauts à force d'épanouir sa vie, qu'à ramener toute sa vie à ruiner ses défauts.—Antonin Ey.

Les noms des rues

L'ingénieur en chef de la ville, M. G. Jann, fait rapport aux commissaires que plusieurs noms de rues sont double emploi et qu'il conviendrait de les changer. Il recommande aussi que les rues qui portent des numéros d'Alhambra, Bordeaux et Saint-Denis prennent des noms et que tous ces changements se fassent assez tôt pour l'Alhambra Lovell.

Les commissaires ont renvoyé la question à la commission écheviale des noms de rues.

Confession de Jacqueline

C'est une page piquante prise dans un livre de Jean-Paul Richter. Jacqueline est une amie de l'auteur qui, interrogée par lui sur l'éducation que les jeunes femmes donnent en général, lui a fait sa confession par écrit. Combien de petites mères canadiennes pourraient la signer, vous en jugerez:

«Je confesse devant Dieu et devant vous que je suis une pauvre pécheresse pédagogique qui a violé maintes fois le commandement de Rousseau et de Campe. J'avoue que je n'ai jamais vraiment appliqué un principe quelconque un mois de suite, ni jamais plus d'une heure ou deux; que j'ai souvent défendu à mes enfants de faire une chose sans observer ensuite s'ils la faisaient ou non; que dans les moments où nous nagions eux et moi, dans une mer de bonheur, je n'ai jamais su rien leur refuser de ce que, sans cela et en froide raison, j'aurais dû refuser absolument; que je les ai gâtés tout particulièrement, (soit de leur fait, soit du mien) en deux saisons, la plus ensoleillée et la plus embrumée. N'ai-je pas fait pis encore? N'ai-je pas dit plus d'une fois à ma Bella, ni plus ni moins qu'à mon caniche: «Faites la belle» quand il y avait des étrangers? N'ai-je pas, à chacune de nos grandes foires, donné congé à raison des visiteurs étrangers que nous avions, et fait alors plus de cas d'un visiteur que de mes enfants? N'ai-je pas même passé des semaines à ne voir qu'une fois par jour, au déjeuner, mes deux plus jeunes, Joséphine et Pierre, uniquement parce que je voulais finir un grand travail de broderie avec une amie qui était venue se fixer auprès de moi?

Une seule considération peut tranquilliser ma conscience, c'est que j'ai pris les plus grandes peines pour donner à mes chers petits une nurse digne de toute confiance qui m'a promis de les traiter comme une vraie mère. Eh! La punisse le ciel, si jamais elle manquait d'attention pour ces chers agneaux, si elle les perdait de vue un seul instant ou les confiait à des mains étrangères!

Je confesse encore, que quoique nullement nerveuse ni peureuse pour tout le reste, je n'ai jamais pu m'empêcher d'accourir éplorée quand j'ai cru qu'ils s'étaient fait mal, tout en sachant bien que cela les ébranle et les amolli. Je confesse que je suis beaucoup trop prompt devant eux, même avec mes domestiques, quoique mon mari dise que c'est leur apprendre à être eux-mêmes prompts et colères.

J'avoue encore que je ne suis jamais si prompt à m'emporter que lorsque je m'habille ou suis en train de faire quelque chose d'important. Alors toutes mes belles résolutions s'évanouissent.

Suis-je excusable pour admettre souvent mes trois aînées, et même Lucie aussi quelquefois, à assister à ma toilette? Cela les intéresse tant. Et ne faut-il pas de bonne heure leur former le goût? D'ailleurs je n'achète jamais rien de joli, ni pour moi, ni pour elles, sans chercher à réprimer en elles l'amour de la parure en leur disant combien peu la valeur d'une femme dépend de sa toilette, et qu'on ne doit tenir à la richesse des vêtements que parce que c'est le seul moyen de marquer notre rang. Malheureusement je dois avouer que toutes mes filles sont vaines malgré tous les sermons que je puis leur faire en m'habillant.

Que Dieu me pardonne seulement toutes les fautes que j'ai faites avec de bonnes intentions: je serai contente d'être punie du reste.

JACQUELINE.

BIBLIOGRAPHIE

Robert Schumann par Madame Marguerite d'Albert

J'ai lu avec le plus vif intérêt ce livre qui ne peut manquer d'intéresser tous ceux qui aiment Schumann et veulent saisir dans ses œuvres la pensée de l'artiste. Dans ce volume l'œuvre de Schumann n'est pas analysée dans sa totalité, les compositions pour piano ont seules retenu l'auteur.

«L'Humoresque» les «Novettes» la Sonate en Fa dièse» sont successivement examinées par l'auteur avec une remarquable intuition artistique. Elle essaie de déduire la psychologie du compositeur de l'étude de ses œuvres et, d'autre part, elle pénètre sa vie, interroge ses biographes et recherche les causes qui ont déterminé l'éclat de telle ou telle des pages du maître.

De là dans ce livre une partie biographique qui n'est pas la moins attachante. Toute la pensée de Schumann, les élans de son impulsive vocation artistique, la difficulté de ses débuts, contrariés d'abord par une mère craintive qu'il adorait et dont il respectait les moindres décisions, tout cela nous est conté avec une sympathie communicative. Puis, quand l'artiste a enfin trouvé sa voie, quand il peut éduer aux impulsions de sa nature d'une sensibilité artistique que nul autre peut-être n'égala.

Madame d'Albert nous indique un des côtés de cette belle nature qui n'a peut-être pas été mise en lumière jusqu'ici, c'est Schumann «impressionniste».

Schumann, passionnément épris de la nature et traduisant en musique, par une sorte d'intuition géniale, les sensations les plus fugitives et presque demi-conscientes qu'elles provoquent dans son organisme surexcitable.

Enfin nous arrivons aux douloureux derniers jours, alors que l'artiste martyr de son génie qui l'use et le maltraite, se déséquilibre et sombre définitivement dans la totale insouciance. Triste page que nul ne peut lire sans émotion. Lamentable évocation que celle de ce malheureux fœ qui fut le délicieux maître de Zwickau.

Ce livre aidera puissamment ceux qui veulent interpréter Schumann à pénétrer son âme profonde, vibrante et tendre. Schumann expliqué et compris par une femme, c'est l'exquis dans le beau.

Causerie Ménagère

Je ne voudrais pas, dans mes causeries, vous donner l'idée d'une vieille tante Pot-au-Feu qui ne s'occupe que de choses essentielles à la bonne tenue d'une maison et qui ne sait pas s'arrêter à ce qui en fait le charme et la grâce, et j'ai pensé que vous seriez toutes ravies d'avoir quelques renseignements sur les moyens de conserver les fleurs coupées. C'est un luxe c'est vrai, mais c'est aussi un besoin de fleurir le home, qu'il soit riche ou modeste, et ce n'est pas votre tante qui blâmerait les petites extravagances que vous commettez en ce sens.

Les fleurs de saison et de plein air ont en général, la vie plus dure que les fleurs de serre. Mes conseils seront toutefois applicables à toutes les fleurs coupées.

Le problème à résoudre c'est de préserver la plante des fermentations putrides susceptibles d'altérer la composition de leurs cellules et d'obstruer les canaux qui permettent à l'eau d'arriver jusqu'au sommet de leurs tiges. C'est pourquoi l'eau dans laquelle elles baignent doit être parfaitement pure et pourquoi, aussi, on doit couper chaque jour l'extrémité de la tige au ciseau. Pour conserver la pureté de l'eau, il est bon d'y mettre un peu de charbon de bois ou du gros sel.

Un moyen très curieux de conserver et même de ranimer les violettes, c'est de les laisser baigner toute entières dans l'eau savonneuse pendant une nuit. Il faut que la corolle baigne autant que la tige. Si vos violettes ont été flétries par la chaleur de l'appartement alors qu'elles exhalent tout leur

parfum encore, essayer de les plonger quelques heures dans l'eau de savon. Vous les retrouverez toutes fraîches. Il faut connaître les goûts et les propriétés des fleurs que l'on veut conserver. Au contraire de la violette, le muguet ne supporte pas d'avoir la corolle mouillée, et il vaut mieux le mettre à l'aise dans un vase de vase encolure rempli d'eau additionnée de sucre! Les lis résistent très longtemps et les boutons éclosent dans l'eau aussi merveilleusement que si la plante était en terre.

Les roses d'été se conservent facilement pendant plusieurs jours dans de l'eau bien fraîche et fréquemment renouvelée. Pour les roses de serre, remuez-les le moins possible. Mettez-les simplement au frais chaque soir et ajoutez un peu de sel à l'eau où baignent leurs longues tiges.

La fleur la plus capricieuse est l'œillet, et les fleuristes eux-mêmes n'ont pu découvrir le secret de leurs caprices. Parfois les œillets se conservent huit ou quinze jours, parfois ils se flétrissent après quelques heures. Conservez-les dans l'eau pure et coupez le bout des tiges tous les jours.

Pour conserver les plantes à tiges charnues: narcisses, tulipes, etc.: avez soin de changer l'eau matin et soir et, dès qu'elles commencent à se faner, mettez un tiers de la tige dans l'eau très chaude; à mesure que l'eau se refroidit, les fleurs se redressent et redevenant fraîches. Coupez la partie qui a baigné dans l'eau chaude avant de les remettre dans l'eau froide.

Le lilas résiste bien, mais il faut éviter de lui laisser passer la nuit dans les salons surchauffés et dont l'air est par conséquent vicié. Défaîtes donc tous les soirs grâces et boutons. Coupez la bout des tiges des lilas et mettez les fleurs bien à l'aise dans une large cuvette remplie d'eau légèrement salée. La tige seulement doit baigner, — placez-les dans un lieu obscur et frais. Écartez vos fleurs autant que possible de la proximité des radiateurs; la chaleur est mortelle pour leur conservation.

TANTE POT-AU-FEU.

UNE IDEE DE LA MODE DU JOUR



BLOUSE POUR DAME

Ce modèle fait voir les caractéristiques les plus attrayantes des styles de la saison: 2. La chemise est détachable et se ferme par boutons à l'encolure. On peut se servir de cette chemise pour le soir, et le vêtement peut être fait séparé comme partie d'un costume complet avec jupe Empire.

Le patron No. 5746 est taillé en grandeur de 32 à 42 pouces mesure de buste. Pour faire le vêtement de taille moyenne, il faut 2 verges 3/4 de tissu, de 36 pouces, 5/8 de verge d'ail-over, et 3/4 de verge de bordure.

On peut se procurer le patron ci-dessus en envoyant 10 cents au bureau de ce journal.

Les lectrices du «Devoir» peuvent obtenir ces patrons aux conditions suivantes: Remplir le coupon ci-dessous et retourner-le au DÉPARTEMENT DES PATRONS AU «DEVOIR», 714 rue St-Jacques Montréal.

Le coupon ci-dessous peut être rempli par les lectrices du «Devoir».

Écrivez lisiblement.

PATRON No. 5746

Nom

Adresse

No. Rue

Ville

Mesure du buste

De taille

Quand vous désirez un patron sans pour aller au magasin, ne mentionnez jamais la mesure; mentionnez l'âge seulement.

Envoyez ce coupon, après que vous l'aurez rempli au DÉPARTEMENT DES PATRONS, AU «DEVOIR», avec 10 cents, soit en timbres ou en argent et le patron ci-dessus vous sera envoyé quelques jours après.

CAUSERIE LITTÉRAIRE

Les voix champêtres, par Hector Demers

En cette fin de février, à la veille de l'arrivée des "cornelles" avant-courrières du printemps, M. Hector Demers nous présente "ses voix champêtres", son premier volume de vers. C'est un premier volume, ce ne sont point des juvéniles. L'auteur ne s'est pas cru obligé pour grossir son volume de nous servir des esquisses chevillées et émaillées d'impropriétés, il a attendu pour affronter la publicité d'avoir une certaine maîtrise de sa langue et l'aisance dans le maniement du vers. Ses quatrains de huit syllabes ne manquent pas de grâce, ses alexandrins de forme classique ordinairement, sonnent bien à l'oreille. Il se permet assez rarement l'alexandrin bécoté. Il nous semble pourtant que quelques-uns de ces derniers n'ont aucune sorte de rythme :

Nous sommes pour vous la source de tant d'alarmes.
En ce monde ils sont la Providence secrète.

Ces vers devraient être coupés en trois parties à peu près égales pour que l'oreille puisse percevoir quelque périodicité de mouvement. Sans cette perception nous tombons dans l'anarchie rythmique.

C'est ainsi que Verlaine et certains symbolistes se permettent des vers de onze syllabes césurés au petit bonheur.

Et puis M. Demers nous donne du sien. Il peut dire avec Musset :
Mon verre n'est pas grand, mais je bois dans mon verre.

Donc pas de décalque de Musset, pas de faux air de Vigny, ou de Verlaine, pas de sonnet opulent où l'on cherche inutilement une idée sous la rime calembour, pas de ces postiches où la mémoire joue de mauvais tours à l'originalité. M. Demers nous donne ses impressions personnelles. Nous leur voudrions certes une couleur encore plus locale, nous les voudrions surtout plus émus, mais certaines d'entre elles sont observées et pleines de fraîcheur.

Echappé du collège, le poète gagne avec son frère la maison de campagne.

A peine de retour, écoliers hors des gélées
Sur la pointe des pieds, du rire entre les dents,
Nous abaissions vers nous leurs longs rameaux pendans,
Afin de fabriquer pour la pêche des gaulés.

Le poète a vu notre note pivotant en tournant autour de l'écorce, il a vu le petit pont bas sur la rivière :

L'onde glisse au-dessous, contourne chaque pierre
Des berges, s'insinue et stagne entre les joncs...
On entend le tolet crier et l'aviron
Grincer lorsqu'un canot, plissant l'eau brune, passe...
Pour que n'aillent pas en dérive le canot
On se retient des mains aux pontes de la haute,
D'où lorsqu'un paysan conduit sa poulinière
Le trot du cheval fait tomber de la poussière.

Pendant l'orage :

On allait prendre de l'eau bénite
Dans les creux du bœufier blanc,
Et l'on mettait sur soi bien vite
Un brin de palme jaunissant.

M. Demers se rappelle le temps où son père lui racontait des histoires le soir avant le coucher.

Tu nous serais tous deux bien fort contre ton âme
Nous sentions, encor plus que celle de la flamme
Sa chaleur à travers nos chemises de nuit.

Ce livre s'élève sans doute à la poésie, il cotoie aussi parfois la prose. Il y a trop d'impressions purement visuelles. Or on sait qu'une œuvre d'art vaut surtout par la quantité d'humanité qu'elle renferme. Ainsi nous aurions été charmés de trouver mêlées à ces descriptions et à ces impressions, tant de coutumes canadiennes, chrétiennes et spirituelles, et qui transportent du coup aux sommets de la poésie.

Par sa sensibilité et son subjectivisme, M. Demers se rattache au romantisme lyrique; or l'originalité du poète lyrique, de l'avis de Brunetière, se révèle dans la façon dont le poète envisage les grands thèmes lyriques : Dieu, la nature, l'amour, la mort.

M. Demers les a à peine effleurés, sans doute parce qu'il se propose d'y revenir, si Dieu lui prête vie. Plus tard nous verrons donc sa conception de la Divinité, du mystère de la mort. Dans le présent volume, il nous invite à "communier" avec la nature. (Je n'approuve pas l'emploi de ce mot communier dont on a tant abusé, je me sers pour le moment de cette expression devenue banale) :

La nature entrera dans nos yeux éblouis
Et nous rendra comme elle infinis et sonores...
Notre âme dans l'air pur se dispersera toute

Et nous adorerons l'univers à genoux.
Cette conception panthéiste n'est qu'une manière de parler et doit être prise avec un grain de sel, car le poète ne peut souffrir plus loin que la nature soit insensible et ne le comprenne pas.

Tel nul regard vivant n'habite dans tes yeux,
Et je pars aimant mieux...
L'orgueil de ma douleur que toute ta galeté.

Décidément il y a là une pointe de pessimisme à la Vigny. Nous n'encourageons pas M. Demers à suivre cette pente. Nous, spiritua-

listes et croyants, qui avons le sens de la vie, qui savons que la vie est grande et que l'espérance illumine notre tombeau, nous n'avons aucune raison d'être pessimistes.

Laissons ces tristesses à cette jeunesse française qui sans foi et sans espérance écoutait les appels de Renan à la jouissance et au dilettantisme et répétait le refrain de Verlaine :

C'est bien la pire peine
De ne savoir pourquoi
Sans amour et sans haine
Mon cœur a tant de peine.

"Le pessimisme, disait de Vogüé, est sorti du matérialisme sceptique comme le ver du fruit "pour ri." Voilà pourquoi cette mentalité n'est point faite pour M. Demers, ni pour plusieurs autres poètes montrealais qui voudraient nous faire croire qu'ils ont été crucifiés au gibet de la vie. La mode est passée de porter son cœur en échappe. La poésie de la santé, du désenchantement, de la caducité hors de saison doit faire place à la poésie lumineuse de la vérité, de l'adoration et du courage.

Nous félicitons en terminant M. Hector Demers de la bonne tenue littéraire de son petit volume, de sa langue en général savoureuse, de son originalité qui s'accuse déjà, déparée parfois par une pointe de préciosité. Nous le félicitons de son acuité de vision pour les choses de la campagne et nous attendons son second volume, qui renfermera plus d'humanité et d'émotion; car quand on est jeune, on doit toujours monter vers les sommets.

EDMOND LEO.

La prison pour dix suffragettes

DIX D'ENTRE ELLES ATTRAPENT SIX MOIS AUX TRAVAUX FORCÉS. — CE QUE COUTENT LES MANIFESTATIONS FÉMININES.

Londres, 14. — Dix suffragettes mises en accusation par le magistrat de police de la Cour de Bow Street pour bris de fenêtres à la démonstration du 1er mars ont été condamnées à la Cour des Sessions à la prison avec travaux forcés pour des termes qui varient de quatre à six mois. Elles ont aussi subi un procès pour avoir causé des dégâts évalués à plus de \$25.

Hubert Darrell serait perdu

ON N'A PAS EU UNE SEULE NOUVELLE DE CET EXPLORATEUR, DEPUIS SON DÉPART EN 1910.

Seattle, Washington, 14. — Des lettres de l'île de Herschel, dans l'océan Arctique et de plusieurs postes du fleuve MacKenzie arrivées à Dawson disent qu'Hubert Darrell qui est parti vers l'est en 1910 est probablement perdu. On n'a pas eu une seule nouvelle de lui depuis son départ.

Un hôpital pour les tuberculeux

LE COLONEL BURLAND EN PAIERAIT LA CONSTRUCTION SI LA VILLE ACCEPTAIT DE CONTRIBUER À L'ENTRETIEN.

Le "Royal Edward Institute" fait part aux commissaires municipaux d'une offre du colonel Burland qui construirait un hôpital d'une valeur de \$100,000 pour les tuberculeux à condition que les frais de maintien seraient à la charge de la ville ou du gouvernement.

Le gouvernement provincial a promis son appui. Les dépenses d'entretien seraient de \$21,000 par année et l'Institut demandé à la ville d'assumer les trois-quarts de ces frais. La ville pourrait facilement faire sa part à même les legs Meurling, dit la lettre.

Les commissaires ont promis d'étudier la question.

Le feu dans un entrepôt

Le feu a endommagé hier soir, un entrepôt, 620 et 622 rue Saint-Paul, occupé par les maisons Vogel Co., King Hat Co., American Paper Box Co. et Canadian Quilting Co.

L'on croit que le feu commença au troisième étage et se communiqua à l'étage supérieur. Les deux étages inférieurs furent endommagés surtout par l'eau. Les dommages ne sont pas très considérables.

Association Immobilière de Montréal

L'assemblée annuelle de l'Association de Montréal aura lieu lundi prochain, le 18 mars 1912, à 8 heures p.m., précises, au No 80 rue St-Denis.

A cette assemblée se fera l'élection des officiers pour l'année courante, et les questions suivantes seront prises en considération :

10. Les deux pages,
20. Qualification fiduciaire,
30. Election d'un contrôleur, et toute autre question dans l'intérêt des propriétaires.

Mort subite d'un entrepreneur

New-York, 13. — M. H. B. Wilcox, 38 ans, un riche entrepreneur de Hamilton, Ontario, est mort subitement la nuit dernière, à l'hôtel Van Cartland, où il pensionnait depuis plusieurs jours.

Le choix du 3ième Commissaire

Ottawa, 13. — On dit aujourd'hui que le choix d'un troisième commissaire du service civil, sera fait entre MM. Fred Cook et F. Jamieson.

LA CHAMBRE DE COMMERCE

LE PRÉSIDENT PRÉSENTERA AUJOURD'HUI A M. R. L. BORDEN, PREMIER MINISTRE DU CANADA UN MÉMOIRE, ENJOIGNANT LE GOUVERNEMENT À COMMENCER SANS DELAI LA CONSTRUCTION DU CANAL DE LA BAIE GEORGIENNE. — LE CANADIEN NORD EXTRAVAGANT.

À la réunion régulière du Conseil de la Chambre de Commerce, tenue hier après-midi, on a fait lecture de la résolution suivante que M. Armand Chaput, président, présentera aujourd'hui à l'hon. R. L. Borden, premier ministre du Canada.

Tel que nous l'avons dit récemment, la Fédération des Boards of Trade doit insister aujourd'hui auprès du Gouvernement afin qu'il fasse immédiatement commencer les travaux de construction du canal de la Baie Georgienne.

Au très honorable R. L. Borden, Premier Ministre du Canada,

Ottawa,

Monsieur le Premier Ministre,

Appelés à être auprès de vous et de vos collègues, les interprètes de la Chambre de Commerce du district de Montréal, qui recense ses membres parmi tous les grands négociants et hommes d'affaires de la métropole et de ses environs, nous prenons la liberté de réitérer avec espoir la demande de la construction immédiate du canal de la Baie Georgienne.

S'étant toujours plu à être le porte-parole du monde commercial canadien-français de notre région, notre Chambre de Commerce est, depuis quinze ans, instances pressantes auprès des divers gouvernements pour obtenir la réalisation de ce grand projet national. L'impénitence vraie, sincère, et raisonnée de l'opinion publique qui se manifeste aujourd'hui, d'une façon si éloquent que vous indique-t-elle pas que le temps d'agir est maintenant arrivé ?

D'ailleurs, que sert-il d'insister : autant que nous tous, M. le Premier Ministre, vous êtes convaincu que la construction du canal de la Baie Georgienne servira le commerce du Canada dans des conditions canadiennes, qu'elle assurera le développement de nos richesses nationales et qu'elle contribuera à donner à notre pays, un moyen de défense inexpugnable ;

Maintenant que les hommes d'affaires de la métropole demandent la construction du canal de la Baie Georgienne, ils ne songent pas seulement à leur intérêt propre ; ils croient que ce projet aura pour avantage de rendre les relations commerciales de toutes les parties du Canada. N'est-ce pas ce sentiment unanime qui a amené aujourd'hui auprès de vous les délégués de l'Ontario et de Québec ?

La réalisation de ce grand projet, qui jettera un si grand renom sur votre gouvernement, contribuera à rendre plus étroites aussi les relations du Canada et de la République à qui la construction du canal de la Baie Georgienne assure une route par eau absolument à l'abri d'un coup de main en temps de guerre ; cette route traversant entièrement le sol canadien à l'intérieur des terres.

Le problème du trafic de l'Ouest est un de ceux qui, chaque année, cause des inquiétudes sérieuses aux gouvernements et aux producteurs. Eh bien, nous dirons comme un jour un grand financier anglais, M. Arthur Grenfell : "Ce qui résoudra le problème du commerce de l'Ouest à tout jamais, sera la construction du canal de la Baie Georgienne. Les chemins de fer serviront faute d'autres routes ; mais je suis convaincu que les destinées commerciales du Canada reposent dans ses cours d'eau naturels."

Enfin, nous demandons au gouvernement fédéral de ne pas aliéner ses droits en permettant à des compagnies privées la construction de ce canal, mais d'en faire une voie nationale pour conserver au pays et aux futures générations tous les bénéfices que ne peut manquer de comporter cette importante entreprise, comme patrimoine national.

A PROPOS DU CANAL WELLAND

Si nous ajoutons foi aux rumeurs qui ont cours, ce serait, paraît-il, l'intention du gouvernement d'ajourner le projet du canal de la Baie Georgienne pour consacrer plusieurs millions à l'agrandissement du canal Welland.

Qu'il nous soit permis, au nom de l'institution, que nous représentons, d'enregistrer notre désapprobation à ce sujet. Comme pour le projet du canal de la Baie Georgienne, la Chambre de Commerce du district de Montréal s'est intéressée au canal Welland, et chaque fois que cette question lui a été soumise, elle a cru devoir protester pour les meilleurs intérêts du pays. Elle s'est toujours prononcée en faveur du canal de la Baie Georgienne :

10—Parce qu'il réduisait de beaucoup la distance de Fort William à Liverpool.

20—Parce qu'il donnerait au commerce une voie fluviale exempte, à la différence de celle des grands lacs, des risques, des tempêtes qui entraînent de désastres et de pertes de vie.

30—Parce qu'il élargissait le canal Welland, le Canada travaillait pour

Les offres de la Compagnie

LA COMPAGNIE DE TRAMWAYS DES COMTES DU SUD OFFRE DE PAVÉ ET NETTOYER LES RUES PAR OÙ ELLE ARRIVERAIT AU SQUARE DOMINION.

La Compagnie de Tramways des Comtes du Sud a écrit aux commissaires qu'elle ne pouvait se prévaloir de leur proposition de boucler le square Victoria, à cause de l'encombrement qu'il en résulterait pour la circulation.

Elle renouvelle sa demande d'autorisation de passer par certaines rues pour arriver au nord du square Dominion et offre de payer ces rues et d'y faire l'enlèvement de la neige.

Laitier contre laitier

L'hon. juge Poulitot a rendu jugement dans la cause de Joseph Colia vs Oliva Jubinville et a renvoyé l'action avec dépens. Colia alléguait que Jubinville, par un contrat verbal passé le 1er avril 1911, lui avait vendu, à raison de 12c, le gallon, tout le lait de ses vaches à partir du 1er mai 1911 jusqu'au 1er novembre de la même année, et que rendu au 4 juillet, le défendeur refusait de continuer la livraison.

Jubinville répondit que le contrat avait été annulé de consentement, puis qu'il avait notifié Colia de son intention de discontinuer sa livraison de lait, et qu'il avait commencé et continué de passer lui-même son lait, comme laitier sans aucune protestation du demandeur actuel.

La Cour a maintenu cette prétention.

les Etats-Unis qui intercepteraient le trafic à Oswego de la même manière qu'ils le détournent aujourd'hui ;

40—Parce que la route du canal de la Baie Georgienne est de 250 milles plus courte que celle du canal Welland, et que la navigation, par le canal de la Baie Georgienne, prendrait trois jours de moins que par le canal Welland.

Pour toutes ces raisons, nous vous prions, Monsieur le Premier Ministre, d'entendre et de satisfaire le vœu formulé non seulement par tout le monde commercial de la région de Montréal, mais par toute la population qui l'habite.

Le tout respectueusement soumis.

ARMAND CHAPUT,

Président de la Chambre

de Commerce.

Le secrétaire fait part à la Chambre d'une invitation à un banquet donné au club St-Denis, le 21 courant, par l'Association des Marchands Détaillants, section des nouveautés.

Une lettre de la "Shipping Federation" au sujet de la Costruction de cales-sèches a été référée au comité de Transports.

M. J. Perreault, architecte, qui assistait à la séance, a demandé la permission de parler du Bill No 39, actuellement devant les chambres à Ottawa, en vertu duquel "il est adopté — la compagnie Canadienne Nord pour construire une voie élevée de son terminus de la rue LaGauchetière jusqu'au port."

M. Perreault s'est rendu récemment à Ottawa où il a comparu devant le comité de la Chambre pour donner des informations touchant la position où se trouve la cité de Montréal vis-à-vis la compagnie. Certes, dit M. Perreault, tout le monde reconnaît que le C.N.R. est un facteur puissant à la prospérité du pays et de Montréal en particulier. Mais il ne s'en suit pas que nous devions renoncer à nos droits. Le gouvernement n'a pas disposé à se rendre aux demandes de cette compagnie, mais en autant que la cité de Montréal approuverait les plans qui ne lui ont pas encore été soumis régulièrement.

Or, dit M. Perreault, si n'hésite pas à dire qu'une foule de propriétaires se sont ruinés si les plans soumis au comité de la Chambre sont définitivement adoptés. Ces plans comportent la construction d'une voie élevée qui devra traverser les rues Craig, St-Antoine, St-Jacques, Notre-Dame et St-Paul pour se rendre sur les quais. Ce chemin de fer élevé sera continué jusqu'à Viauville. Ce système n'est plus de mode dans les grandes villes modernes, en Europe particulièrement, où les compagnies font pénétrer leurs wagons de marchandises au moyen de transes ou de tunnels. Il est certain que si une proposition du genre de celle que l'on veut faire adopter par le gouvernement était faite à Toronto, il se serait élevé de si énergiques protestations que la compagnie n'aurait pas tardé à y renoncer.

Au comité des chemins de fer où le projet fut discuté, M. L. A. Lapointe, député, député de St-Jacques, fut le seul à parler contre les plans du C.N.R. et il a été le seul à voter contre le projet. La plupart des membres du comité sont des représentants de l'Ouest qui ne savent rien de Montréal, qu'ils n'ont jamais vu.

M. Lapointe et Perreault ont eu beau demander que les droits de la métropole soient respectés, affirmer que les plans de la compagnie signifiaient la ruine d'une foule de citoyens, rien n'y a fait. Le C.N.R., par sa demande, au gouvernement veut échapper à toute intervention de la ville pour la protection des contribuables.

On cite le cas suivant : La compagnie, pour ériger sa voie élevée, devra enlever à divers endroits des poteaux pour soutenir rails et dormants ; or, supposons que l'endroit désigné dans les plans se trouve vis-à-vis la porte d'un magasin ou d'une résidence privée, la compagnie n'aura qu'à dire au propriétaire : "Monsieur, nous prenons quatre pieds, nous vous payons tant ; je "bloque" votre entrée, mais c'est inévitable."

Voilà un des inconvénients auxquels les propriétaires sont exposés. M. Perreault voudrait que la Chambre envoyât une forte délégation auprès du sénat pour le prier de permettre à la compagnie C.N.R. de pénétrer en notre ville par les moyens que la compagnie jugera à propos, excepté celui des voies aériennes.

Un comité étudiera immédiatement la question, vu qu'il y a urgence. On affirme que le projet de construire une voie élevée pour les convois de fret entraînerait une perte nette de 50 p.c. sur la valeur actuelle des propriétés traversées par la dite voie projetée.

L'élection du Commissaire

M. C. H. GODFREY N'A PAS L'INTENTION DE SE RETIRER S'IL A DE L'OPPOSITION. — L'ASSOCIATION DES CITOYENS ORGANISE SA CAMPAGNE.

M. C. H. Godfrey, candidat au poste de commissaire, déclare qu'il n'y a rien de vrai dans la rumeur qu'il se retirerait plutôt que de faire la campagne contre un adversaire.

"Je resterai dans l'arène jusqu'au bout, dit-il, me retirerait me rendrait ridicule."

Le comité d'élection de l'Association des citoyens se réunit cet après-midi pour organiser la campagne électorale de M. Godfrey.

Albert Gossette

L'ACCUSATION DE MEURTRE PORTÉE CONTRE LUI EST CHANGÉE EN ACCUSATION DE VOIES DE FAITS.

Ottawa, 13. — Albert Gossette, accusé du meurtre de sa fille, âgée de 7 ans, à Marchand, province de Québec, a été acquitté de ce chef, mais il aura à répondre à une accusation de voies de fait.

Qui le remplacera ?

Ottawa, 13. — La démission du Dr. Rutherford, vétérinaire en chef du Dominion, a été acceptée. On mentionne le nom du Dr. Walsh, ex-député de Huntington, comme son remplaçant.

Justice pour les minorités

UNE ASSEMBLÉE A LIEU / ST-MICHEL DE NAPIERVILLE DANS LE BUT DE PROTÉGER CONTRE LE BILL DES FRONTIÈRES.

Saint-Michel de Napierville, 14. — Dimanche dernier à l'issue de la grande messe, avait lieu une assemblée relative au projet de loi pourvoyant à l'extension des frontières du Manitoba.

M. J. A. Saint-Denis, le jeune organisateur nationaliste du comté, exposa les différentes clauses du bill et réclama justice pour les minorités et le réclama. "On fait, dit-il, un magnifique cadeau au Manitoba. On lui donne des terres et de l'argent, on songe à assurer les droits d'une compagnie puissante la Compagnie de la Baie d'Hudson, et on refuse de garantir à nos compatriotes de la-bas le droit sacré et indéniable qu'ils ont à des écoles séparées et confessionnelles."

"Un ministre canadien-français déclare qu'il vaut mieux confier le sort de la minorité à M. Roblin, premier ministre du Manitoba — dont on sait l'injustice du régime scolaire pour les nôtres — plutôt que de réparer le scandale politique de 1896, en lui assurant, — à la minorité — par une clause spéciale, le respect auquel elle a droit."

M. Saint-Denis termina son discours par ces phrases catégoriques : "Mes amis, nous ne demandons pas de faveur, nous réclamons un droit. Les droits de la minorité sont imprescriptibles et sacrés. Et quelles que soient les législations humaines et les expédients politiques, le droit ne meurt pas."

Immédiatement après son discours, les deux résolutions suivantes furent présentées et adoptées à l'unanimité.

La première est ainsi conçue : "Les citoyens de Saint-Michel de Napierville réunis en assemblée régulière, prient les députés Belemare, Guilbault, Lamarche, Paquet et Sévigny d'agréer leurs félicitations aux plus sincères et l'appui moral le plus ferme pour leur noble conduite en Chambre et pour les revendications énergiques des droits de nos compatriotes du Keewatin, au sujet des écoles séparées et confessionnelles."

La seconde résolution a pour texte : "Cette assemblée demande au gouvernement et au Parlement du Canada de ne pas adopter le bill No 115, intitulé : "Loi pourvoyant à l'extension des frontières de la province du Manitoba", avant d'y avoir inséré une clause spéciale, garantissant aux minorités des frontières du droit sacré et indéniable qu'elles ont à des écoles séparées et confessionnelles."

Au Conseil Législatif

SEPT BILLS PRIVÉS ONT ÉTÉ PASSÉS EN TROISIÈME LECTURE.

Au Conseil Législatif, hier après-midi, on a passé en troisième lecture quatre bills publics : bill amendement l'article 488a du code municipal afin de permettre aux municipalités rurales de municipaliser l'éclairage, bill amendement l'article 2581 des Statuts Révisés, 1909, relativement à certains appels à la Cour de Circuit, bill relatif à la réduction du nombre des licences dans les villes de Mariville et d'Acton Vale, (sans amendement) et bill concernant les arpentiers (avec amendements). Sept bills privés ont aussi subi leur troisième lecture. Ceux qui l'ont subie sans amendement sont : amendements à la charte de la Compagnie du chemin de fer Québec et Saguenay, amendements à la charte de la compagnie du chemin de fer Québec Central, confirmation d'un arrangement intervenu entre les compagnies Québec Central et Pacific Canadian, et le bill pour venir en aide aux héritiers de feu E. A. Gendreau. Ceux qui ont subi leur troisième lecture avec quelques amendements sont : Wm. Davies Co., Ltd., University Settlement of Montreal, et le bill incorporant la ville de Pointe-aux-Trembles.

Cinq bills sont arrivés de l'Assemblée Législative : bill concernant le Palais de Justice et la prison de Roberval, bill autorisant la commission scolaire de N. de Granby à emprunter un certain montant, bill autorisant la "Guelph Patent Cask Co." à construire un chemin de fer, bill relevant M. L. P. circons de certaines charges qui lui ont été conférées par le testament de feu M. W. Guilbault, et le bill incorporant le "Glenora Park Jockey Club", d'Ottawa. Ces derniers bills ont subi leur première lecture.

Le coût de la dernière tempête

IL A ÉTÉ DE PLUS DE \$30,000 POUR LA COMPAGNIE DU GRAND-TRONC.

La dernière tempête de neige a coûté au Grand-Tronc \$30,000. C'est la forte somme que cette compagnie a dû débours pour faire enlever la neige de ses cours et déblayer ses voies. Par suite de la difficulté à se mouvoir quand la neige encombre les cours chaque chasse-neige exige une dépense supplémentaire de \$3.00 l'heure.

Changement dans la préséance

LE ROI ACCORDE AUX EPOUSES DES AMBASSEDEURS UNE HAUTE DISTINCTION.

Londres, 14. — Un intéressant changement dans la préséance à la Cour a été ordonné par le roi : les épouses des ambassadeurs auront, dorénavant, le même rang que leurs époux. Jusqu'à ce jour, elles ne possédaient aucune place officielle. Lorsque leurs maris étaient absents, si elles voulaient assister aux cérémonies royales, elles étaient obligées de prendre une place adossées de leur position sociale.

L'indisposition persistante de White-law Reid, l'ambassadeur américain, ainsi que la maladie du marquis Imperial, l'ambassadeur italien, plaçaient les épouses de ces diplomates dans une position embarrassante. Mme Reid s'abstint d'assister à la dernière réunion de la Cour. Le roi George a mis fin à cet inconvénient, en donnant des ordres nouveaux au maître des cérémonies. Ainsi Mme Reid pourra représenter personnellement les femmes de son pays à la cérémonie royale de ce soir.



BUVEZ DE LA **BIERE DOW**

Avant de vous Coucher

On dort mieux et l'on se réveille reposé quand on a bu un verre de bière Dow.

Elle n'endort pas les facultés, elle procure un repos naturel.

Pendant le repos la digestion se fait facilement, grâce au concours de la bière Dow.

Le matin apparaît plus gai, la journée débute dans le bien-être, le corps est plus fort et l'esprit plus clair.

Demandez la Bière "Indian Pale Ale" ou si vous voulez une bière plus légère : la Bière Dow's Pale Ale

The National Breweries, Limited, Montréal, 4-11

Demandez nos prix avant de confier votre travail ailleurs.

Rappelez-vous que nous exécutons tous les travaux d'impressions. :: ::

Encouragez les **AMIS!!**

Tout en ayant un travail bien fait à un prix minime.

DEMANDEZ NOS SOUMISSIONS

Impimerie du Devoir

714 Rue Saint-Jacques

Chute mortelle d'un aviateur

Pau, France, 13. — Le lieutenant Henri Paul Seville a fait une chute de 500 pieds au champ d'aviation et s'est tué sur le coup. Il faisait une envolée d'endurance. Son aéroplane en tombant, fait atteindre l'aviateur De-neau, qui volait au-dessous.

Baisse dans le prix des oeufs

Le prix des oeufs a baissé de vingt cents en l'espace de dix jours. Hier les détailliers vendaient trente centins la douzaine, ce qu'ils vendent cinquante centins il y a quelques jours.

La dernière tempête de neige a maintenu les prix élevés, durant quelques jours, mais les chemins se sont améliorés depuis et les prix continuent toujours à diminuer.

Service de double train du C. P. R. tous les jours

A partir du 17 mars, deux trains par jour, entre Montréal, Winnipeg et la côte du Pacifique; les trains partent de la gare de la rue Windsor à 10.10 a.m. et à 10.30 p.m. tous les jours.

LES DIRIGEABLES ITALIENS LANCENT 28 BOMBES SUR LE CAMP TURC EN TRIPOLITAINE.

LA VIE SPORTIVE

QUÉBEC SE MONTRE DIGNE DU TITRE DE CHAMPION

Il inflige un blanchissage en règle aux Moncton, champions de la Ligue des Provinces Maritimes par un score de 8 à 0 dans la deuxième partie pour la coupe Stanley. --- Moran s'est fort distingué.

Québec, 14 — Le club Québec, à domicile, par un score de 8 à 0 dans la deuxième partie pour la coupe Stanley. --- Moran s'est fort distingué.

Pour les deux joutes, Québec a compté 17 points contre 3 pour Moncton.

Quoique le club visiteur ne comptait aucun point, il ne faut pas croire qu'il n'ait eu aucun travail, bien au contraire, ses hommes luttèrent avec énergie et s'ils n'ont pu compter, c'est que Paddy Moran, jouta la plus belle partie de sa carrière et arrêta tout ce qui se présentait, et il eut un énorme travail à faire, car les buts des champions ont été maintes et maintes fois assésés.

En dépit de fait que les visiteurs furent déclassés, ils firent preuve d'un grand sang-froid et ils ne manquèrent jamais une occasion de tenter de compter.

L'assistance n'était pas aussi nombreuse que lors de la première partie jouée lundi soir, mais si le nombre n'était plus restreint l'enthousiasme n'en était pas moins grand et à la conclusion de la deuxième période un groupe de supporters des québécois présentèrent à chacun des joueurs du Québec une magnifique hécloque en or.

C'est ce soir

LA GRANDE PARTIE GARNET HOCHLAGA POUR LA COUPE DORAN AU JUBILEE.

C'est ce soir que sera jouée la première partie de la série pour la coupe Doran entre les Garnets et les Hochlaga.

Bien que privés des services de Payer, les Hochlaga se font forts de triompher des champions de la Ligue de la Cité. Avec Giroux comme gardien de buts, ils ne sauraient redouter un score élevé. Les joueurs sont remplis de détermination et comme nous sommes assurés d'une couche de glace parfaite, on peut s'attendre à une partie rapide et scientifique. Les amateurs ne devraient pas manquer cette dernière occasion de voir ces deux équipes de champions aux prises.

Raymond Cazeaux défait Pohl Abs

Raymond Cazeaux a tombé John Pohl Abs, hier soir, en prenant deux minutes consécutives, la première en 27 minutes et 30 secondes et la deuxième en 10 minutes.

La lutte — puisqu'il faut l'appeler ainsi — fut très rude, elle ressemblait plutôt à une partie de boxe qu'à une partie de lutte, car les deux hommes ne se ménagèrent ni les coups de poings, ni les coups de pied, ils se sont constamment harcelés avec furie.

On a décidé que la prise d'ortels serait permise et Raymond n'insista pour que l'on permette le collier de force, mais ceci ne lui fut pas accordé.

Après vingt-sept minutes de lutte, Cazeaux parvint à coller les épaules de son adversaire au tapis au moyen d'une prise d'ortels.

Le deuxième engagement ne dura que dix minutes. Pressé d'en finir Pohl Abs souleva Cazeaux mais celui-ci se laissa tomber sur lui et lui aplatis les épaules sur le tapis. Temps, 10 minutes.

Il y eut trois luttes préliminaires intéressantes. Loiseau tomba Girardou deux fois, la première en 20 minutes, la seconde en 130 secs.

Dionne triompha deux fois en moins de 20 minutes de Morris.

St-Louis et Bates firent un joli match de trois reprises. Bates eut l'avantage pendant les deux derniers engagements mais ne put arriver à tomber son adversaire.

Stars défait les All-Stars

LES JOUEURS DE LA LIGUE DE LA CITE PONT LEUR DERNIERE APPARITION.

Les Stars de la ligue de la Cité, ont défait, hier soir, les All Stars, équipe recrutée parmi les joueurs des clubs Saint-Jacques, Baillargeon et National-Indépendant par un score de 6 à 4.

Alignement des équipes et sommaire des parties: — Stars (6) All-Stars (4) Pékris buts Lelanc Norton points Halcia Heffernan couverts Eva Colligan avants Allan Granary avants E. Arnold Pennell avants Robert Kelly avants Patenaude Arbitre, Riley Hém; juges des buts, Baker et Edwards; chronométrateurs, Lefort et Dandurand; pénitenciers, E. Laro.

SOMMAIRE 1-Star-Colligan . . . 2.30 m. 2-Star-Granary . . . 13.10 m. 3-All-Star-Eva . . . 2.00 m. 4-Star-Norton . . . 4.210 m.

2ième période: — 5-Star-Kelly . . . 9.00 m. 6-Star-Pennell . . . 4.00 m. 7-Star-Granary . . . 1.3 m. 8-All-Star-Patenaude . . . 1.10 m. 9-All-Star-Eva . . . 6.00 m.

Double victoire du club Laurier

Le club Laurier a défait le Lamontagne par un score de 4 à 0 dans une partie de hockey assez rude. Manzo, Lafrence, Goyette, et St-Louis se distinguèrent et c'est à eux que le club Laurier doit cette victoire.

Le club a aussi défait le Ahnatis, junior, par un score de 3 à 2, dans une joute très contestée. Il a fallu jouer deux périodes supplémentaires pour obtenir ce résultat.

Oatman était absent de l'équipe québécoise, cependant que Tommy Smith brillait par son absence sur celle des visiteurs.

Les équipes s'alignèrent comme suit: Québec Moncton Moran Buts Hagué Prodgers Points Murphy Hall Avants Povey xMalone Contres xxSmith Marks Ailes Norman Macdonald Berlinguette

Remplacé par Léonard et Léonard remplacé par Rooney; xx remplacé par Doherty.

Arbitre: Jack Marshall. Assistant: Charles McNamara. Juges: Fred Hill, Gordon Mates. Chronométrateur: Nap. Bédard. Pénitencier: Tad. Macdonald.

SOMMAIRE 1ère Période: — 1. Québec — Malone . . . 18.00 2. Québec — Macdonald . . . 55 3. Québec — Malone . . . 59 4. Québec — Macdonald . . . 6.09 5. Québec — Macdonald . . . 1.12 3ième Période: — 6. Québec — Macdonald . . . 6.20 7. Québec — Macdonald . . . 8.40 8. Québec — Rooney . . . 2.00 9. Québec — Norman . . . 2.00 Pénitenciers: 1. Norman 2. Povey 2. Doherty, 2. Berlinguette 2.

La parade du Club Tricolore

ELLE OBTIENT UN MAGNIFIQUE CECEPES HIER SOIR. — LE CANADIEN DE SAINT-HENRI REMPORTA LE PREMIER PRIZ.

Hier soir, avait lieu la dernière grande sortie de raquetteurs sous les auspices du Tricolore de Maisonneuve. Un prix spécial était décerné au club qui serait le plus en évidence dans la parade. Le Canadien de St-Henri, avec son corps de clairons et de tambours, a remporté ce prix, étant représenté par le plus grand nombre de membres.

Presque tous nos clubs locaux figuraient dans la procession.

L'ordre du défilé était le suivant: 1. Fanfare "Harmonie de Maisonneuve".

Clubs: Canadien de St-Henri, Trappeur, Morière, Forestier, Indépendant, Dollard, Boucanier, St-Louis, Joyeux, St-Jacques, Courvoisier, Bois, Montagnard, National, Champêtre, Cercle Indépendant, Ville-Marie, St-Paul, St-James, Club A.A.A., Gaieté Canadienne, St-Charles, de Longueuil, Cercle Thomas, Tricolore de Maisonneuve.

Après la parade, les cinq cents raquetteurs se réunirent en la salle de l'hôtel de Ville de Maisonneuve, où des discours furent prononcés par MM. O. Dufour, président du Tricolore; T. Martel, le vétérân des raquetteurs, président du Canadien de St-Henri; W. Gagnon et autres.

Il y eut chant par MM. Thélo, LeGault, W. Gagnon, du club Tricolore; Dubé, du club Indépendant, et M. Dugas, du Trappeur, se fit entendre dans une déclamation et ce n'est qu'à une heure assez avancée que nos raquetteurs se dispersèrent.

Les courses à Lachine

De très intéressantes courses de chevaux sous harnais ont été commencées, hier, à Lachine et se termineront au jour'hui. Résultats:

Classe de charretiers, 2 milles, 2 de trois.

Johnny H. Pharrand . . . 5 1 1 Little Prince, D. Riel . . . 1 4 3 Little Fred, Garneau . . . 2 3 4

Moody, Jr., Thibodeau . . . 4 2 2 King Branson, R. Dessain . . . 3 5 5

Temps: 5.55, 5.47, 5.52.

FREE FOR ALL

King Gazette, Bergeron . . . 1 1 1 Thomas E. E. Cardinal . . . 2 3 3

Triquette, Boudrias . . . 4 4 2 Howard, Laplante . . . 5 3 4 Grey Kelly, Miran . . . 1 2 3

Match non terminé: — O. Villeneuve . . . 3 1 1 E. Macdonald . . . 1 2 2

Cette course sera continuée et terminée cet après-midi.

Une série de parties très intéressantes

Les capitaines des différentes équipes de la Ligue Canadienne de Quilles se rencontreront dans une lutte amicale, les parties devant être jouées aux dates et endroits suivants:

Vendredi, 15 mars, Allées Richmond. Vendredi, 22 mars, Allées Champêtre. Mercredi, 27 mars, Allées Hochlaga-Carillon.

Vendredi, 22 mars, Allées Mascotte. Mercredi, 3 avril, Allées Mercier-Lachaise.

Lundi, 8 avril, Allées National.

SPECIAL POUR VAPEUR

En vue du départ du R.M.S. Virginian de St. John, N.B., vendredi, le 15 mars, un train spécial pour le vapeur composé de chars à bagages, wagons de première classe et wagons-restaurant, partira de la gare de la rue Windsor, à Montréal, à 8 15 p.m., jeudi le 14 mars et se rendra directement à l'embarcadere, St-John Ouest, N.B.

Châteauguay anti-prohibitionniste

Les adversaires de la prohibition ont obtenu dans Châteauguay une majorité de trente-quatre voix, empêchant ainsi l'adoption de la loi proposée par le conseil pour l'abolition des licences.

Payer jouera

Après une conférence entre les clubs Garnets, Hochlaga et les fidèles commissaires, on a décidé de permettre à Payer de jouer ce soir. Il s'alignera sur l'équipe d'Albert Pigeon et nul doute que le club Hochlaga remportera une victoire contre les champions de la ligue de la Cité.

Donc en foule, ce soir, au patinoire Jubilé pour applaudir les vaillants champions de l'Association de Hockey de Montréal.

Sur la piste de Charlestown

RESULTATS DE LA JOURNEE D'HIER

Charlestown, C. du S., 14 — Chilton Trance a gagné la première course hier après-midi après avoir soutenu une dure concurrence de la part de Grace Mc. Voici les résultats des cinq premières épreuves:

1ère course, 5 1-2 furlongs: 1. Chilton Trance, 113, Wilson, 13 à 5, 1 à 2.

2. Grace Mc, 113, Obert, 15 à 1, 6 à 1, 3 à 1.

3. Leialoha, 108, Hanover, 6 à 1, 5 à 2, 6 à 5.

Temps: 1.12.2.5. Diamond Buckle, Day May, Elsie Herndon, Rossalo, Leora Pearl, Princess May, Cliff Top, Leathly Lady ont aussi couru.

2ième course, 5 1-2 furlongs: 1. Parkview, 112, Koerner 11 à 10, 3 à 5, 1 à 3.

2. Richard Reed, 112, Forsythe, 13 à 5, 7 à 10, 1 à 3.

3. Mark Anthony II, 114, Obert, 40 à 1, 12 à 1, 5 à 1.

Temps: 1.11.3.5. Tiny Tim, Love Watches, J. C. Carroll, et Pocatolito ont aussi couru.

3ième course, 4 1-2 furlongs: 1. Rosterling, 125, Jensen, 8 à 1, 4 à 1, 2 à 1.

2. Arcene, 109, Goose, 8 à 2, 2 à 1.

3. Elle Gram, 101, Turner, 16 à 1, 2 à 1, 2 à 1.

Temps: 57.35. Clinton, Sir Avano, Faustina, Roseburg IV, Miss Valma, Miss Edith, Springhill Miss, Cedar Brook, Prince Fonso, et Senator James ont aussi couru.

4ième course, 1 mille, 70 verges: 1. Any Port, 107, Turner, 5 à 1, 6 à 5, 2 à 3.

2. Bob R., 117, Wilson, 7 à 5, 1 à 3.

3. Mad River SS, Lounsbury, 50 à 1, 20 à 1, 3 à 1.

Temps: 1.28.2.5. Camel et High Private ont aussi couru.

5ième course, 5 1-2 furlongs: 1. Berkeley, 119, Butwell, 116 à 5, 9 à 10, 2 à 5.

2. Royal Captive, 119, Lounsbury, 20 à 1, 6 à 1, 2 à 1.

3. Magazine, 119, Hopkins, 13 à 5, 2 à 5.

Temps: 1.10.2.5. All Red, Wanderer, Lord Eiam et Jessup Burn ont aussi couru.

Dans la ligue des Quincailliers

La ligue de hockey des Quincailliers a tenu une réunion, hier soir, et il fut décidé que la partie finale pour le championnat de la ligue entre les clubs Canadian Fairbanks et Thomas Robertson, serait jouée ce soir, au patinoire Victoria, entre 9 et 10 heures.

MM. Jack Brennan et Jack Marshall arbitreront cette joute.

Les équipes s'aligneront probablement comme suit: Fairbanks: Desourdy Buts Finnie Dabidson Points Rowe Hyland Couverts Trubelcutt

McMullen Avants DeGrandpre Bernna Avants R. McKown Bethune Avants D. McKown

La Suisse et la coupe d'aviation

L'AVIATEUR AUDEMARS CONCOURRA DANS LA COURSE INTERNATIONALE.

New-York, 14. — La Suisse vient d'annoncer hier son intention d'envoyer un aviateur au concours international qui aura lieu cette année.

C'est la première fois que la petite république des Alpes entre dans un concours d'aviation tenu aux Etats-Unis.

Contrairement à l'habitude, la Swiss Aero Club qui a ses quartiers à Berna, a envoyé le nom du champion qui doit concourir, M. Edmond Audemars.

Présentement six nations se sont inscrites pour la coupe de 1912: La France, l'Angleterre, la Hollande, la Belgique, la Suisse et l'Amérique.

La course aura probablement lieu à Chicago, au mois d'août prochain ou dans les premiers jours de septembre. M. Edmond Audemars est déjà venu aux Etats-Unis et court dans plusieurs exhibitions au Belmont Park en octobre 1910, gagnant plusieurs prix. Dernièrement le hardi pilote suisse a fait une tournée dans l'Amérique du sud avec Roland Garros.

Défaite des Vétérans

Augusta, Georgie, 14. — L'équipe régulière du Boston National a été vaincue par celle des recrues unchi dernier. Les jeunes ont accumulé sept points contre quatre pour leurs adversaires.

Hess et McGuire ont lancé pour l'équipe victorieuse.

SOMMAIRE Yanigans . . . 042100 — 7 Braves . . . 001210 — 4 Batters, Hess et McGuire, Baxenden, Brady et Donnelly, Monahan et King. Temps: 1.10. Arbitre: Sam Brown.

Manque de correction sportive

DES MACHINES AMERICAINES DISQUALIFIEES CONTINUENT LE PARCOURS DU TOUR DE FRANCE AUTOMOBILE.

Paris, 14. — Le tour de France automobile dont les épreuves ont commencé dernièrement a été jusqu'ici fertile en incidents. Trois machines Ford qui ont été exclues de la course contiennent quand même le parcours. Les membres du jury de la course n'étaient pas satisfaits de la tenue de ces machines entre Grenoble et Nice et s'étaient également montrés offensés par les prétendues méthodes de réclamation employées par les équipes Ford en cours de route.

Au nombre des signataires de la protestation contre cette marque se trouvent les maisons Benz et Hupmobile. En même temps les protestataires prétendaient que l'attitude des représentants de la maison Ford vis-à-vis des membres du jury avait été tout à fait incorrecte.

Moins de brutalité s'il vous plaît

Hier soir, nous assistions à la rencontre Cazeaux-Abs. Ce match fut tout à fait disgracieux. Les deux hommes en présence semblaient vouloir se démolir plutôt que de prendre une prise effective.

La lutte n'est pas responsable de cet état de choses regrettable, mais il faut avouer que souvent les adversaires se détestent avec une persévérance et une force, qui rappellent les haines antiques.

Cette rivalité n'appartient plus au sport. Et dans l'ardeur de la lutte, il est fréquent de voir les hommes se brutaliser comme ils n'oseraient le faire dans la rue.

Sous l'étiquette sportive, ils assouvissent leurs instincts personnelles avec un cœur qu'ils feraient mieux de mettre au service de la science.

Mercredi prochain au Parc Sohmer

Mercredi prochain, Raymond Cazeaux fera face à l'Indien Karl, dans une rencontre deux dans trois à finir.

Ceux qui aiment la sensation ne devraient pas manquer d'assister à cette lutte.

Club Cornwall

ON PROCEDE, HIER SOIR, A L'ELECTION DE SES OFFICIERS.

Cornwall, Ont., 12. — A la réunion annuelle du club de crose Cornwall, tenue hier soir, les officiers suivants furent élus pour la prochaine saison: Wm. Fitzgibbon, président; W. L. O'Neill, premier vice-président; A. L. Killaley, deuxième vice-président; J. E. MacPhee, secrétaire; E. Snelting, trésorier; J. C. Broadwick, Dr. W. B. Cavanagh, J. A. Cokers, P. J. Lally et Geo. A. Stiles, directeurs.

Brown a l'avantage

Philadelphie, 14. — Dans un combat de six assauts, hier soir, sous les auspices du National A.C. "Knockout Brown eut un léger avantage sur Young Ernie, de cette ville.

Ernie répondit à toutes les attaques de Brown, mais les coups de ce dernier étaient donnés avec beaucoup plus de force.

La joute finale

Ottawa, 14. — Les clubs New-Edinburgh et Victoria se rencontreront ce soir à l'Arena, dans la dernière partie pour le championnat de la ligue Inter-provinciale.

Les New-Edinburgh ont un avantage de 14 points, mais les Victoria feront, ce soir, un grand effort pour reprendre le terrain perdu et pour faire oublier leur récente défaite à Montréal, mardi dernier.

La journée au Sénat

Ottawa, 14. — En réponse à une interpellation de l'honorable M. Cassler terminus du chemin de fer de la Baie d'Hudson a été pas encore été choisi, et qu'aucune déclaration sur le sujet ne peut être faite publiquement avant qu'une décision soit prise sur les rapports des ingénieurs, etc.

A une autre interpellation, M. Loughheed répond qu'au Port Nelson la profondeur de l'eau varie de 19 à 90 pieds suivant la distance du rivage.

M. Cassler a déclaré que le Port Nelson est impraticable comme port d'arrivage et de chargement pour les grains de l'ouest, parce qu'il y aurait un banc d'une longueur de 16 milles à l'entrée.

Le leader du sénat affirme que le gouvernement ne présentera aucune mesure nouvelle à cette session.

On étudia le bill quant au traitement des secrétaires particuliers des ministres. M. Power craint que le projet facilite trop le favoritisme politique. M. Loughheed, lui, n'y voit aucun danger et le projet a reçu l'approbation de Sir Wilfrid Laurier.

Le bill de la commission du tarif est étudié de nouveau en comité général. L'honorable M. Douglas exprime la crainte que la commission projetée ne soit un prétexte pour hausser le tarif.

L'honorable M. Watson regrette l'attitude de certains de ses collègues de l'ouest. Il réclame en faveur de ce que les habitants de l'est ont fait de sacrifices pour ouvrir l'ouest canadien à la civilisation. Lui aussi craint l'intervention de l'esprit de parti dans les opérations de la commission du tarif. Il demande qu'un représentant de la classe agricole fasse partie de la commission.

M. Dandurand dit que l'avenir du pays dépend du choix des nouveaux marchés et que le système de commission n'atteindra pas ce but. Nous ne devons pas élever le tarif et le bill devrait être rejeté.

Le bill subit sa deuxième lecture et le sénat s'ajourne à jeudi.

La loi de fermeture

Une délégation de membres de l'Association des marchands-détailliers de liquores est partie hier après-midi pour Québec dans le but de demander au premier ministre des amendements à la loi des licences. L'Association croit que la loi de fermeture à bonne heure n'a eu d'autre résultat que d'encourager la vente illégitime de l'alcool. On pense aussi obtenir une nouvelle classification des licences.

Le sentiment populaire et le vote d'hier

UN CORRESPONDANT DU "DEVOIR" FAIT QUELQUES REFLEXIONS SUR L'ATTITUDE QUE DOIVENT PRENDRE LES PROTESTATAIRES. — AU SENAT MAINTENANT.

On nous écrit:

"La constitution populaire entreprise par l'Association de la Jeunesse, avec le concours de diverses sociétés, a été lancée relativement très tard et l'organisation improvisée ne pouvait manquer d'être défectueuse. La plupart des formules de requêtes n'avaient pas été distribuées aux électeurs et déjà la Chambre était appelée à se prononcer sur la troisième lecture du bill du Manitoba. La députation ne venait évidemment pas à connaître par le menu l'opinion publique avant de dire son dernier mot et mettre l'électorat en face du fait accompli.

"L'avenir dira s'il est mieux valu garder davantage son sang-froid et ne rien précipiter. Les magistrats étudient longuement, sous tous ses aspects, une cause de moindre importance, avant de rendre leurs arrêts. Les législateurs pourraient prêter l'oreille aux divers témoignages, avant de résoudre mécaniquement par le vote le sort des citoyens.

"A Montréal, plusieurs milliers de signatures ont été recueillies, dimanche, et expédiées à Ottawa. Les porteurs de listes étaient bien reçus partout, et les pourparlers n'étaient pas longs. Dans la province de Québec, on trouve très naturel de demander justice égale pour les minorités.

"Sur 330 électeurs consultés, dans la ville et la paroisse de Saint-Laurent, comté de Jacques-Cartier, 381 ont approuvé leur signature, et la requête a été déposée devant la Chambre par l'hon. M. Monk. Le député de Chambly, M. Rainville, a reçu de Longueuil, une pétition portant 600 noms. Contreleur, dans la même division électorale, a fourni 225 signatures, ce qui représente la totalité, ou à peu près des électeurs de l'avant-midi, au comté de Beauport. Saint-Isidore de La Prairie, 209; la Ville Saint-Pierre, aussi 209; St-Vallier, comté de Shefford, 180; l'Antenne Lorette, comté de Québec, 154; Notre-Dame de Stanbridge, comté de Missisquoi, 54; St-Maurice de Drummond, 71; St-Ambroise de la Jeune-Lorette, 69; St-Sauveur des Montagnes, comté des Deux Montagnes, 120 signatures. Une foule d'autres requêtes sont parvenues à la Chambre de divers points du pays. Du Manitoba, le Cercle Lavendrye a envoyé, en une seule fois, 2,000 signatures.

"La bataille est perdue à la Chambre des Communes. Tant pis pour les ministres et les députés! Toutes les victoires remportées par le vote dans l'enceinte parlementaire ne sont pas nécessairement glorieuses. La lutte va se transporter au Sénat. Quel sera le résultat final?"

"Il y a actuellement en circulation un grand nombre de requêtes préparées pour la Chambre des Communes: elles peuvent être utilisées. Il suffit de remplacer les mots "députés" par "sénateurs", ainsi que "communes" ou "Chambre des Communes" par "Sénat", et d'adresser les signatures recueillies au Président du Sénat, Ottawa.

DANS LE Monde Ouvrier

Accidents industriels.

Au cours du mois de février, il s'est produit 61 accidents mortels dans les diverses industries canadiennes. En janvier dernier, il y avait eu 86 accidents mortels, tandis qu'en comptait 93 en février 1911. L'accident le plus considérable s'est produit à Fort Francis, Ont., où eut lieu une explosion de dynamite sur la ligne du Canadien Nord. 13 personnes furent tuées dans cet accident.

Mouvement gréviste.

Tandis que l'Angleterre, la France, la Belgique, l'Allemagne sont le théâtre de grèves monumentales et tandis que les Etats-Unis se préparent à faire face à une grève générale des mineurs, après avoir subi l'échec de Lawrence, le Canada jouit de la plus grande tranquillité.

Il ne s'est produit ici en février 12 petites grèves affectant un millier d'ouvriers. La plupart des grèves chez nous sont de très courte durée, ne donnent lieu à aucune scène de violence.

La venue du printemps et la reprise des travaux extérieurs amènera sans doute quelques conflits locaux; mais l'on croit que la grève sera évitée partout.

Agent d'affaires.

On nous prie de dire que M. E. Provost, organisateur provincial des barbières, remplira les fonctions d'agent d'affaires de l'union.

M. Provost sera au bureau des agents d'affaires chaque jour de 11 heures à une heure et de 4 à 6 heures du soir.

Les patrons qui ont besoin d'employés pourront s'adresser à M. Provost au No. 301 St-Dominique.

L'Institut Bruchési et la lutte anti-tuberculeuse

Le rapport annuel démontre l'utilité de l'œuvre inaugurée par cette institution il y a un an.

Statistiques intéressantes

A l'assemblée annuelle du Bureau Médical de l'Institut Bruchési, tenue le 7 mars 1912, on a adopté à l'unanimité le rapport annuel présenté par le Dr Eugène Grenier, directeur du dispensaire antituberculeux. Nous publions en entier cet intéressant document.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous soumettre le premier rapport annuel du Dispensaire antituberculeux de l'Institut Bruchési.

Dans les différents services du Dispensaire, du 27 février 1911 au dernier jour de février 1912, les médecins ont examiné 2550 patients, tant catholiques que protestants et hébreux.

Les médecins ont donné 14,180 consultations, fait 143 interventions chirurgicales et 152 visites à domicile; les religieuses pharmaciennes ont rempli 2179 prescriptions; les religieuses gardes-malades ont fait 264 pansements, 2979 visites à domicile, ont distribué 1371 crachoirs, ont donné 2724 feuillets de littérature.

Le "Canada", le "Devoir", la "Patrie", la "Fraser", ont mené dans le peuple une campagne d'éducation antituberculeuse qu'on ne saura jamais assez apprécier, et ont contribué à donner à notre entreprise des résultats inespérés. Ajoutons une série de 36 conférences antituberculeuses avec projections, données dans les écoles et dans le public et nous expliquons cet état de choses que tout le monde a été obligé de constater: à savoir que le Canada français est de tous les éléments qui composent notre population, celui qui a le mieux compris la nécessité de se faire traiter, et qui mieux est la mise en pratique.

En effet, en étudiant au point de vue nationalité les patients enregistrés au dispensaire nous trouvons par ordre numérique:

Canadiens-français, (92 p.c.) Canadiens-irlandais, Irlandais, Italiens, Français, Hébreux, Ecossais, citoyens des Etats-Unis et Russes.

Les différentes races composant notre population montrealaise, sont donc représentées. C'est logique, car aucune d'elles n'a encore été signalée comme possédant une immunité naturelle contre la tuberculose.

Nous avons de plus constaté que dans un district de Montréal, peuple de races différentes, la nationalité la plus pauvre, compte fait bien entendu la proportion numérique, est précisément la nationalité de ce quartier qui fournit au dispensaire le moins de patients.

Une conclusion s'impose: il y a un manque d'éducation anti-tuberculeuse dans ce milieu, comme c'est le cas du reste à des degrés différents dans toutes les classes de notre société.

Afin de nous donner un aperçu du degré d'avancement de l'éducation antituberculeuse chez nos malades, j'ai fait tous analyser deux groupes de patients, les uns par les médecins, les autres par les différents aliénistes de chiffres présentés au début de ce rapport.

Un malade qui attend la dernière période de la tuberculose pour se faire examiner et traiter est un patient mal renseigné, mal instruit, manquant en un mot d'éducation anti-tuberculeuse. A ce point de vue, voici comment nous pouvons classer nos 2550 examinés:

Tuberculose débutante... 31 p.c.
Tuberculose modérément avancée... 20 p.c.
Tuberculose avancée... 7 p.c.
Non tuberculose... 39 p.c.

En terminant ce rapport, nous ferons deux observations qui ont, personnellement, une importance sociale assez grande. La première, c'est que 50 p.c. des cas tuberculeux ont dans leur histoire un antécédent d'alcoolisme; 20 p.c. d'alcoolisme direct, 30 p.c. d'hérédité alcoolique.

La seconde, c'est que la majorité des cas tuberculeux est due à l'infection familiale, et que par conséquent, c'est le terrain désigné par tout où doit se faire la lutte antituberculeuse, par une campagne d'éducationnelle encore plus intense.

Nous pourrions établir au cours des années subséquentes les diverses relations qui existent entre toutes les observations soumise dans ce rapport, pour en tirer des conclusions qui devaient aider à la lutte antituberculeuse.

La statistique pouvant s'étendre à de multiples points de vue, ce n'est qu'au fur et à mesure des événements et des études qu'on peut la compléter. Sans la gracieuseté de MM. les professeurs Hermann, M. Biggs et S. A. Knopf, qui ont mis à notre disposition le système de fiches en usage aux dispensaires antituberculeux du Bureau de Santé de la ville de New-York, il m'aurait été impossible de vous présenter cette étude.

Je tiens enfin à reconnaître le concours que M. Leury a apporté dans les travaux du Dispensaire et dans la campagne d'éducationnelle antituberculeuse.

P. S. — Le rapport du Preventorium Saint-Victor, Beloeil, sera publié sous peu.

Lettre financière

DE MM. L. G. BEAUBIEN & CIE, BANQUIERS ET AGENTS DE CHANGE, RUE ST-FRANÇOIS-XAVIER, 104, MONTREAL.

Montréal, 9 mars 1912.

La semaine financière qui vient de s'écouler a été la suite naturelle, la conséquence logique, de celle qui l'a précédée. Une ou deux valeurs exceptionnelles, il ne s'est guère produit à la Bourse une fluctuation de cours qui vaille que l'observateur s'arrête et en prenne note.

Une amélioration sensible est produite à Wall Street mais c'est là un mouvement tout artificiel qui ne reflète en rien la situation économique réelle américaine. Il faut y voir surtout le fait que certains professionnels ayant de grosses liquidités, à l'effet de travailler les cours, produisent une agitation de surface et enfin déterminent une hausse factice. C'est du moins ce qu'on voit vu nos financiers et nos spéculateurs. C'est ce qui explique que la reprise de New-York n'ait eu sur notre place aucune répercussion.

Le financier, l'épargnant, le spéculateur canadien, suit de plus en plus près la marche du marché américain et, en vue de l'avenir, tire du passé les enseignements nécessaires. Il se rend très bien compte que la situation économique américaine n'ayant subi aucune amélioration, la politique obscurcissant de plus en plus l'horizon, la position normale des valeurs en Bourse ne peut être très brillante.

Il faut reconnaître que la situation plutôt grave de la Bourse de New-York, fait contrepoint à la nôtre pour tant très solide, très saine, très observée, et empêche de prendre son essor. Mais la situation américaine n'est pas la seule qui fasse tort à notre place, il y a en plus la grave impression dans laquelle l'Angleterre présentement se trouve émue.

La situation attendue, malgré les efforts constants de M. Asquith, n'est pas encore trouvée. Il est à craindre que dans quelques jours se soit l'arrêt complet de la vie économique, le combat le plus gigantesque que le monde ait encore vu, du capital et du travail. Certes l'accord ne peut tarder à venir mettre un terme à ce conflit qui coûte à l'Angleterre chaque jour des millions.

Vraisemblablement le gouvernement canadien va prendre ces jours prochains une décision sur la question des primes à l'industrie sidérurgique. Il y a tout lieu de croire, nous tenons à le répéter, qu'il ne déviara pas de la ligne que son programme nettement protectionniste lui trace.

On semble croire à ce sujet que le DOMINION STEEL CORPORATION suit seule en question. Il ne faut pas oublier qu'il est d'autres aciéries à qui la protection gouvernementale est nécessaire, qui attendent les primes avant le relèvement des droits à l'importation du fer et de l'acier, et en ont probablement plus besoin que lui. Toutes nos aciéries n'ont pas comme le Dominion Steel, l'avantage d'avoir le charbon et le minerai à portée immédiate.

Nous tenons à dire que dans le cas où les primes ne seraient pas accordées le Dominion Steel serait en mesure de maintenir son dividende.

Le C. P. R., malgré une forte liquidation de Berlin, n'en a pas moins réparti son dividende. Le cours en effet s'est établi des hautes, à 231. Nous persistons à recommander l'achat de cette valeur sur toute réaction nettement caractérisée.

Le LAURENTIDE PULP a enregistré une hausse de dix points nets au cours de la semaine. Le cours de fermeture, de fin de semaine s'est établi à 180. Cette hausse s'est produite à la suite d'une rumeur, du reste vraisemblable, que le dividende sera prochainement porté à 10 p.c. Cette compagnie est très habilement administrée et les résultats de son exploitation sont très brillants.

Le RMO a été fermé à 116, sur le réveil de rumeurs anciennes, provenant de Toronto, que le dividende sera prochainement porté à 6 p.c. Nous croyons cependant savoir qu'il n'en sera rien, du moins pour la prochaine distribution. Les accroissements de recettes dépendent sont constants et il n'est que juste que les actionnaires en tirent bénéfice. La seule question qui se pose est de savoir la date à laquelle sera effectué ce relèvement de dividende.

Après le coup de hausse microbolante enregistré la semaine dernière, le Québec est resté calme. Il n'y a pas enregistré une seule transaction, durant les six jours écoulés. Il se trouve de nombreux gens pour affirmer que le prochain dividende ne sera pas déclaré et encore moins distribué. De la décision que vont prendre les directeurs de la compagnie nous ne savons rien, si ce n'est une chose cependant, c'est qu'en bon et sain administrateur ils ne devraient pas le déclarer.

Les valeurs inscrites au tableau des hors-liste qui la semaine précédente ont fait preuve de quelque activité, se ressentent maintenant de la situation des valeurs officiellement cotées.

Au Canadian Club

M. Lawson Purdy de New-York, traître de la taxe au Canadian Club au dîner de lundi prochain. L'orateur parlera autour des méthodes employées dans la ville de New-York.

J'en ai dit beaucoup trop, mais puis-je cela peut vous rendre service... Alors de votre côté vous avez quelques renseignements utiles, je crois; l'union fait la force, Monsieur Snow, maintenant que j'ai vidé mon sac, à votre tour!

—Mais, Monsieur Grenier, il me reste à vous remercier de votre obligeance; j'ignorais les détails que vous avez eu la bonté de me donner; je suis un véritable enfant à côté de vous. Personne ne peut en remontrer à un détective américain.

—Très bien, très bien, mais vous ne m'avez pas dit que vous ne savez pas quelque chose; pourquoi, après tout, vous occupez-vous de ces mes-sieurs?

—Je les ai rencontrés hier pour la première fois.

—Je le sais; mais votre insistance à les connaître, à vous procurer des détails sur leur vie prouve que vous avez un intérêt majeur dans cette affaire. Je voyais où le policier voulait en venir, mais j'étais résolu à ne pas livrer mon secret.

—Et s'il avait su que je quittais le "The Light" pour me lancer sur la piste qu'il suivait lui-même depuis trois ans!

—Franchement, Monsieur Grenier, j'en suis beaucoup moins que vous; à conversation d'hier m'avait fort intrigué, car le sens m'en a complètement échappé; il est vrai que ma science est fort élémentaire, et je n'ai rien com-

LA VACHE, LE PORC ET LE POITRINAIRE

LA VACHE, LE PORC ET LE POITRINAIRE

La vache, le porc et le poitrinaire

Ce qui suit n'est pas une fable de Lafontaine. Ce n'est même point du tout une fable.

C'est de l'histoire naturelle moderne... et peut-être même canadienne, malheureusement...

"On admet aujourd'hui", dit un médecin qui a étudié spécialement le sujet, "que l'origine de la tuberculose chez l'homme peut être non seulement aérienne et respiratoire, par suite des germes inspirés, mais d'origine digestive. Le bacille de Koch peut être apporté au niveau de la muqueuse digestive soit par des aliments virulents eux-mêmes, tels que le lait de vaches pomélières ou la viande tuberculeuse, soit par des aliments souillés au voisinage des malades. Les bacilles traversent alors la muqueuse intestinale, pénètrent dans la circulation lymphatique ou sanguine et finissent par aboutir dans différents organes, notamment le poulmon, où ils peuvent se développer."

Effrayés par cette découverte, et par la multiplication alarmante des cas de tuberculose chez les populations, les gouvernements ont ordonné, dans les grands centres surtout, l'inspection des viandes, et en particulier des viandes de bœufs, pour protéger le consommateur contre la contamination tuberculeuse.

Jusqu'à présent on paraît avoir surtout redouté la viande de bœuf comme véhicule de la terrible consommation, attendu que de tous les gros animaux de la ferme les bovins sont généralement les plus sujets à cette maladie.

Pourtant les statistiques des grands abattoirs européens démontrent que la tuberculose devient de plus en plus fréquente chez les porcs, et que la maladie se manifeste surtout dans les pays, où comme chez nous, l'exploitation du lait et de ses produits a été industrialisée.

"Pourquoi", s'est-on demandé, la tuberculose chez les porcs est-elle plus commune dans les contrées où les beurrieres et les fromageries coopératives sont en honneur?

La réponse à cette question est assez facile. "La tuberculose du porc est, en réalité d'origine bovine, et c'est par la vache qu'elle lui arrive généralement, constatent les vétérinaires."

Or, une fois la maladie entrée dans une étable plusieurs des vaches ont grande chance d'en être atteintes, d'être atteintes surtout de tuberculose du pis, maladie qu'elles prennent facilement.

Naturellement le lait de ces vaches est infecté par ces bacilles de la consommation. Après avoir passé par la laiterie, la beurrierie ou la fromagerie ce lait, éméché, est ensuite servi aux porcs, surtout aux jeunes.

Si ce petit lait n'a pas bouilli il contient encore le germe de la contamination, qu'il peut communiquer à ces jeunes animaux s'ils s'en nourrissent.

Le danger est surtout à craindre dans le lait des beurrieres. 10 Ce lait est fourni par les vaches de plusieurs étables, ce qui augmente les chances de contamination, puisque tout le lait passe par un même vase à la beurrierie.

20. Le centrifuge retient les impuretés du lait et dans ces impuretés se cachent les microbes mal-faisants, y compris ceux de la tuberculose.

Ces salétés, qui s'attachent aux organes du centrifuge passent ensuite dans le petit lait, puis dans l'organisme des animaux qui s'en nourrissent, comme les porcs.

Le danger de contamination par ce petit lait apparaît encore plus évident si l'on compare les statistiques des pays où le porc est surtout nourri au régime végétal — herbes, grains, racines, etc. — à celles des pays où on l'élève et où on l'engraisse au lait provenant des beurrieres.

En Hollande et en Allemagne, où l'on utilise beaucoup ce sous-

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

Seule double voie ferrée entre Montréal, Toronto, Hamilton, Niagara Falls, Détroit et Chicago.

A TORONTO en 7 1/2 HEURES par "l'International Limited"

Le train le plus beau et le plus rapide du Canada quitte MONTREAL à 9.00 a. m. tous les jours.

QUATRE TRAINS EXPRESS PAR JOUR MONTREAL, TORONTO ET L'EST 9 a. m., 9.45 a. m., 7.30 p. m., 10.30 p. m. La plus haute classe d'équipement sur tous des trains. Wagons-buffet, salon et bibliothèque sur les trains du jour, wagons-lits. Pullman éclairés à l'électricité, avec lampes pour lire dans les lits sur les trains de nuit.

Montréal — Boston — Springfield Service quotidien: — 8.31 a. m., 8.30 p. m.

Prix Réduits pour les Différents Points de la Côte du Pacifique En force jusqu'au 15 avril inclusivement. Passage simple de seconde classe pour retour de la Côte du Pacifique à \$47.70. MONTREAL, VIA CHICAGO A NELSON, VANCOUVER, VICTORIA, SEATTLE, PORTLAND, \$47.70. PORTLAND, \$47.70. SEATTLE, \$47.70. VANCOUVER, \$47.70. VICTORIA, \$47.70. NELSON, \$47.70. SAN FRANCISCO, \$49.00. LOS ANGELES, \$49.00. SAN DIEGO, \$49.00. MEXICO, \$49.00. T. Mex. \$49.00. Prix réduits pour différents autres endroits.

WAGONS-LITS POUR TOURISTES Laissez MONTREAL pour CHICAGO, les lundis, mercredis et vendredis à 10.30 p. m. Pour l'accommodation de passagers porteurs de billets de première ou de seconde classe, l'accommodation à CHICAGO avec confort des wagons semblables.

BUREAU DES BILLETS EN VILLE: 2150 rue St-Jacques. Tél. Main 6905 ou gare Bonaventure.

LE PACIFIQUE CANADIEN

Une nécessité du voyage c'est le "confort", lequel est assuré par le "Pacific" de l'équipement. Outre les espaces spacieux, les confortables et à l'électricité il y a les wagons à compartiments étroits.

Montréal et Toronto sur le train qui part tous les jours de Montréal à 10.45 a. m., pour la gare Yonge. La seule ligne qui possède cet équipement de haute classe.

Les trains pour la gare Union, Toronto, partent à 8.45 a. m. et 10.00 p. m.

CALEDONIA SPRINGS POUR CONGES DE FIN DE SEMAINE. Là où l'on obtient la célèbre eau Min. Excursions de fin de semaine à PRIX RÉDUITS.

Service Double tous les Jours Pour Winnipeg et la Côte du Pacifique À partir du 17 mars 10.10 a. m. 10.30 p. m.

TRAIN SPECIAL POUR VAPEUR En vue du départ du R. M. S. Virginian, de St-Jean, N. B., vendredi, le 15 mars, un train spécial pour le vapeur, composé de char à vapeur, wagons de première classe, wagon-restaurant et wagon-lits, partira de la gare d'Union, Montréal, à 8.15 p. m., le 14 mars et se rendra directement à l'embarcadere du steamer, St-Jean-Quart, N. B.

TAUX REDUITS JUSQU'AU 15 AVRIL Billets de seconde classe pour colons de Montréal à NELSON ET SPOKANE, VANCOUVER, VICTORIA, SEATTLE ET \$47.70. PORTLAND, \$47.70. SAN FRANCISCO, LOS ANGELES, SAN DIEGO, CITE DE MEXICO, \$49.00. Mex. \$49.00. Taux réduits pour plusieurs autres stations.

Wagons-lits de touristes pour Vancouver et stations intermédiaires, 10.00 p. m. tous les jours.

BUREAU DES BILLETS 218 rue St-Jacques. Téléphone Main 3752. 3753 ou aux gares Viger et Windsor.

Cie Générale Transatlantique

Départs tous les Jours, à 10 a. m. DE NEW-YORK AU HAVRE, PARIS (France) L'Espresso 21 mars La Provence, 11 avril La Touraine 28 mars La Touraine 18 avril La Savoie 4 avril La Savoie 18 avril

Départs supplémentaires le samedi Chicago... 23 mars Rochambeau 30 mars. Les paquebots partant le samedi ne transportent qu'une seule classe de passagers de cabine (seconde classe).

Pour tous renseignements s'adresser à G. HENRI, TRUDEAU & CIE, LIMITEE Agents exclusifs pour le Canada, 22 rue Notre-Dame-Ouest, Montréal.

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal, Cour de Circuit, No 3905. — William J. Cooper and Co., demandeur, vs. William Miller, défendeur. Le 23ème jour de mars 1912, à deux heures de l'après-midi, au domicile du dit défendeur, au No 5700 rue Sherbrooke Ouest, en la Cité de Montréal, se sont réunis par autorité de justice, les biens et effets du dit défendeur saisis en contumace, consistant en chevaux, expressos, etc. Compromis par agent comptant, J. X. PAUZE, H. C. S. Montréal, 14 mars 1912.

A NOS AMIS Le "Devoir" est utilisé pour faire des impressions dans tous les genres. Ouvrage garanti.

III PROJETS Les jours suivants se passeront à mettre un peu d'ordre dans mes affaires personnelles. Je devais, le cas échéant, être prêt à partir.

Tous les soirs, vers trois heures, j'allais m'installer au bar du Waldorf-Astoria, dans l'espoir d'y rencontrer MM. Algol et Arensen; mais mon attente fut déçue. Les abords même de l'hôtel University-Place étaient déserts; la maison semblait inhabitée; j'avais beau surveiller sérieusement, personne ne sortait.

Chaque matin, vers dix heures, et l'après-midi à cinq heures, une voiture s'arrêtait pour livrer les marchandises et les denrées. Un garçon en habit venait ouvrir; la porte se refermait quelques minutes après, et c'était tout.

Mes peines devaient toutefois recevoir leur récompense, car le 13 mai, à huit heures du soir, je vis sortir de la maison un homme petit, trapu, à la figure jofuiffe. Il était mis avec correction, mais sa tournure ne me laissa aucun doute sur ses fonctions: c'était évidemment le cuisinier de M. Algol.

Je le suivis à distance, résolu de le filer jusqu'au bout, c'est-à-dire de l'accompagner dans ses courses et de le ramener à l'hôtel.

La chose fut bientôt facile sans attirer l'attention, car le brave homme gagna Broadway, très fréquenté à cet-

te heure; puis, après vingt minutes de marche, il atteignit la 7e avenue et finalement s'enfonça dans un bar de dixième ordre.

J'attendis quelques instants et j'y entrai moi-même. Je n'eus aucune peine à le reconnaître. Il était assis à côté de deux amis, sans doute, et s'était déjà fait servir un grand verre de bière pour accompagner les camarades.

Je n'hésitai pas un instant et m'installai à la table voisine. J'étais assis en face du cuisinier; je pouvais l'examiner à l'aise. J'eus vite fait de remarquer que le bonhomme avait le teint légèrement couperosé et le nez d'un rouge caractéristique. Le bar où j'étais tombé paraissait ne réunir que des gens de cette espèce, une sorte de valetaille, plus ou moins bien élevée.

Le domestique américain n'est pas d'ailleurs bête sur le type du domestique français; il en est même presque tous ces défauts, avec l'influence en plus. Les trois amis commencent bientôt à dire du mal de leurs maîtres. C'est ce que j'attendais. Sous prétexte de demander une allumette, e liai conversation avec le fof et fis bientôt comme les autres: je parlai de mon maître que je voulais qu'il quitte.

(A suivre)

FEUILLETON DU "DEVOIR"

Le "Miroir Sombre"

par l'ABBE MOREUX

5 (Suite)

J'ai connu, il y a trois ans, un de ses valets; il m'a donné, au début des travaux dans l'île, certains détails intéressants, mais si bizarres que je ne l'ai guère cru. Deux mois après un court séjour de son maître à New-York, j'ai revu: nous avions même pris rendez-vous pour parler; mais depuis ce jour je n'ai pu le retrouver. Je le connaissais sous le nom de William et, chose étrange, lorsque je me suis adressé au personnel d'ailleurs fort restreint qui entoure le milliardaire à New-York, je n'ai pu obtenir aucun éclaircissement. Personne ne le connaissait.

Un homme, Monsieur Snow, ne disparaît pas de la circulation d'une façon aussi brusque sans qu'il y ait là-dessous quelque chose d'insolite, un crime peut-être!

En prononçant ces derniers mots, l'oeil du détective s'était allumé; le policier reprenait saut. On eût dit un chien de chasse flairant le gibier.

—Mais, Monsieur Grenner, hasardez-le, ce William est peut-être retourné là-bas, tout simplement, et les valets qui restaient avaient sans doute reçu l'ordre de ne rien dire. Ces gens-là doivent être grossièrement payés et n'ont aucune envie de manquer la consigne.

—Oui, oui, je comprends, mais pensez-vous que cette supposition je ne l'aie pas faite moi-même?

Croyez-moi, Monsieur Snow, des hommes aussi riches que M. Algol ne reculent devant aucun procédé... On aimerait que cet homme commît un jour quelque beau crime...

—Très bien, très bien, mais vous ne m'avez pas dit que vous ne savez pas quelque chose; pourquoi, après tout, vous occupez-vous de ces messieurs?

—Je les ai rencontrés hier pour la première fois.

—Je le sais; mais votre insistance à les connaître, à vous procurer des détails sur leur vie prouve que vous avez un intérêt majeur dans cette affaire. Je voyais où le policier voulait en venir, mais j'étais résolu à ne pas livrer mon secret.

—Et s'il avait su que je quittais le "The Light" pour me lancer sur la piste qu'il suivait lui-même depuis trois ans!

—Franchement, Monsieur Grenner, j'en suis beaucoup moins que vous; à conversation d'hier m'avait fort intrigué, car le sens m'en a complètement échappé; il est vrai que ma science est fort élémentaire, et je n'ai rien com-

Sans être absolument irréalisables, mes plans devenaient d'une exécution difficile.

Je ne pouvais songer à me diriger vers la côte du Honduras anglais et, de là, gagner Algol Island; on ne me laisserait pas aborder; et puis quelle raison donner?

Je me levai et partis, laissant le brave policier un peu désappointé.

J'avais acquis, au cours de la conversation, la certitude que Grenner était sur une mauvaise piste. M. Algol me paraissait un parfait honnête homme, incapable de commettre le moindre crime. C'était un chercheur épris d'idéal, un technicien de premier ordre, un inventeur et rien autre.

L'avenir devait m'apprendre bien des choses que je ne soupçonnais pas.

Toute opinion vaut la peine d'être discutée; Grenner avait son idée, moi aussi; et je pensais avoir raison. J'avais mieux fait de croire que la vérité se trouvait des deux côtés à la fois et que son opinion n'excluait pas la mienne.

Lorsqu'on est jeune, on n'écoute guère les plus âgés; on ne se fie qu'à sa propre expérience, et au moment où cette expérience est acquise on se trouve être déjà un vieillard, prêt à mettre un pied dans la tombe; l'expérience ne saurait donc vous servir.

Quoi qu'il en soit, j'avais appris beaucoup de choses par cette conversation.

Paris, 14. — La candidature du colonel Bénédict est vertement attaquée dans le "Temps".

"Par sa démagogie, dit la feuille parisienne, Roosevelt peut être assés funeste au parti républicain que Bryan le fut au parti démocrate."

"Si les républicains choisissent Roosevelt comme leur porte-étendard pour un troisième terme à la présidence, avec un bon candidat les démocrates sont sûrs de la victoire."

III PROJETS Les jours suivants se passeront à mettre un peu d'ordre dans mes affaires personnelles. Je devais, le cas échéant, être prêt à partir.

Tous les soirs, vers trois heures, j'allais m'installer au bar du Waldorf-Astoria, dans l'espoir d'y rencontrer MM. Algol et Arensen; mais mon attente fut déçue. Les abords même de l'hôtel University-Place étaient déserts; la maison semblait inhabitée; j'avais beau surveiller sérieusement, personne ne sortait.

Chaque matin, vers dix heures, et l'après-midi à cinq heures, une voiture s'arrêtait pour livrer les marchandises et les denrées. Un garçon en habit venait ouvrir; la porte se refermait quelques minutes après, et c'était tout.

Mes peines devaient toutefois recevoir leur récompense, car le 13 mai, à huit heures du soir, je vis sortir de la maison un homme petit, trapu, à la figure jofuiffe. Il était mis avec correction, mais sa tournure ne me laissa aucun doute sur ses fonctions: c'était évidemment le cuisinier de M. Algol.

Je le suivis à distance, résolu de le filer jusqu'au bout, c'est-à-dire de l'accompagner dans ses courses et de le ramener à l'hôtel.

La chose fut bientôt facile sans attirer l'attention, car le brave homme gagna Broadway, très fréquenté à cet-

CALENDRIER

VENDEUR, LE 15 MARS 1912.
Saint Zacharie, Pape.
Lever du soleil, 6 h. 15; coucher du soleil, 6 h. 04. Lever de la lune, 5 h. 21; coucher de la lune, 2 h. 12.

TEMPERATURE

Bulletin d'après le thermomètre de Hearn et Harrison, 10-12 rue Notre-Dame Est, R. de MESLE, Gérant.

Aujourd'hui maximum 32
Même date l'an dernier 37
Aujourd'hui minimum 18
Même date l'an dernier 25

BAROMETRE

8 h. matin: 30.07.
11 h. matin: 30.08.
Midi: 30.09.
Le temps qu'il fera:
BEAU ET FROID.

CE SOIR

FETES ET BANQUETS
Fête de la ville au Commerce à l'Arsenal du 65ème Régiment.

Les écoles séparées

D'APRES UN MEMOIRE ENVOYE AU CONSEIL DE VILLE D'OTTAWA LA REPARTITION DES TAXES SERAIT MAL FAITE DANS LA CAPITALE.

(Service particulier)

Ottawa, 14. — La commission des écoles séparées d'Ottawa a envoyé, ce matin, au conseil de ville un mémoire dans lequel elle fait remarquer que la répartition des taxes scolaires est mal faite. La commission prétend que perd de cette façon à peu près dix mille dollars par année. Elle demande une étude spéciale de la question et une répartition.

Le bill de Montréal-Ouest est adopté

(Service particulier)

Québec, 14. — Le comité des bills privés du Conseil législatif a adopté, ce matin, le bill de Montréal-Ouest. Les amendements de la ville de Montréal, pour se protéger contre la franchise de 50 ans ratifiée par le bill de Montréal-Ouest, ont été rejetés.

Parlement Modèle

La séance du Parlement Modèle qui devait avoir lieu ce soir au Monument National, est remise à demain.

Princesse prodigue

LA PRINCESSE STEPHANIE DE BELGIQUE DEMANDE UN CONSEIL JUDICIAIRE POUR SA SOEUR.

Paris, 14. — La princesse Stéphanie de Belgique a demandé au tribunal civil de la Seine la nomination d'un conseil judiciaire pour administrer la fortune de sa sœur la princesse Louise de Belgique, fille aînée du feu roi Léopold. Bien que la liquidation des biens de son père ne soit pas terminée, une somme de 6,500,000 francs a déjà été frappée de saisie-arrêt.

Le "Montcalm" partira samedi pour les Sept Îles

Québec, 14. — Le brise glace Montcalm partira samedi matin à 4 heures pour les Sept Îles et Anticosti. Ce sera son troisième voyage d'hiver dans le golfe. Les malles, le fret ainsi que les passagers devront être à bord du vaisseau demain soir.

Cession de rues

Le gouvernement fédéral offre à la ville de lui céder les rues Mill et Oak, à condition qu'elle se charge de l'entretien du pavage déjà fait. Les commissaires trouvent l'offre excellente.

L'hôpital des varioleux

Le Dr J. E. Laberge, dit que l'hôpital des varioleux sera ouvert dans environ un mois.

Il fait une enquête

Le Dr L. Laberge a reçu l'information qu'un engrais des porcs, qui se trouve en vente, est chargé de l'entretien du pavage déjà fait. Les commissaires trouvent l'offre excellente.

Le progrès de Maisonneuve

Le Conseil de ville de Maisonneuve a décidé à sa séance, d'hier soir, sous la présidence du maire Michaud, qu'un bain et un marché publics seront construits incessamment à Maisonneuve.

Les Conférences de Saint-Vincent de Paul

Les membres et les amis des conférences de Saint-Vincent de Paul vont bien se rappeler que c'est dimanche, le 17 mars, qu'aura lieu leur pèlerinage annuel de charité. Les pauvres de l'hospice Gamelin seront sans aucun doute fidèles au rendez-vous, que les Conférences se fassent un devoir de ne pas tromper leur attente.

Des reliques de Sainte-Hélène

(Service particulier)

New-York, 14. — Des reliques de l'empereur Napoléon, comprenant entre autres des cartes de géographie et des garnitures provenant du cercueil de l'empereur, ont été offertes à la Société Historique par la veuve du Dr E. C. Weydman.

Le vote d'hier crée une pénible impression

Les catholiques de Winnipeg sans distinction de race et de parti, protestent contre l'adoption du bill du Keewatin à une immense assemblée tenue hier

ON VOTE D'IMPORTANTES RESOLUTIONS

Winnipeg, 13. — (De notre correspondant). — La troisième lecture du bill du Keewatin à Ottawa, coïncidant avec la proposition à la Législature locale, de la deuxième lecture du bill arbitraire au point de vue catholique et français, du député Caldwell, a produit une pénible impression à St-Boniface et à Winnipeg.

Une immense assemblée des laïques catholiques de toute la province a eu lieu, hier soir, au "Manitoba Hall". Des délégations de Canadiens-français, d'Irlandais, d'Allemands, de Polonais, de Ruthènes, etc., des deux partis politiques, ont protesté unanimement contre le bill annexant Keewatin sans clause de garantie pour les écoles séparées et contre l'affirmation que la question scolaire manitobaine était réglée.

L'assemblée après avoir discuté la question, a adopté, à l'unanimité, la résolution suivante :

1. — L'acte du Manitoba, 1870, et l'acte des Territoires, 1875, attestent à l'évidence que la minorité, soit catholique, soit protestante, a droit à des écoles séparées dans le Manitoba et les territoires.

2. — Ce qui est garanti par l'acte des Territoires, 1875, n'est pas annulé par l'acte 1876, instituant le district de Keewatin. Le droit légal d'avoir des écoles séparées existe maintenant, comme avant l'adoption de l'acte de 1876.

3. — Cette garantie doit être respectée dans toute cession de portion de territoire auquel s'applique l'acte de 1875.

4. — Toute cession, sans une stipulation conservant les garanties de 1875, est une violation aux droits des minorités.

5. — Nous demandons au moins jouissance de droits égaux à ceux de nos co-républicains de l'Alberta et de la Saskatchewan.

6. — Nous protestons contre toute cession du Keewatin, comme étant une violation, non seulement de nos droits, mais aussi du pacte fédéral.

Il est en conséquence fait motion que :

1. — L'opinion répandue est que le ré-

glement scolaire de 1897 satisfait la minorité.

2. — Toute opinion est erronée.

3. — Et les laïques catholiques de diverses nationalités de tout le Manitoba réunis, jugent bon de rendre leur situation claire.

Résolu que :

1. — Nous ne pouvons pas accepter et nous n'acceptons pas le système d'éducation qui se poursuit sans enseignement religieux.

2. — Nous croyons que l'édifice social doit reposer sur l'intégrité des mœurs, et que cette intégrité est impossible, sans une formation religieuse suffisante à l'école.

3. — Cette opinion est chez nous le caractère d'une croyance religieuse. Preuve les sacrifices que nous avons accomplis: les catholiques de Winnipeg seuls ont versés environ \$275,000 pour des écoles paroissiales entretenues à des frais estimés annuellement à \$30,000, pour 1,300 enfants, après avoir payé leur part d'impôt pour les écoles publiques, estimées à \$60,000 annuellement.

4. — Nous avons droit à des écoles séparées en vertu de la Constitution telles qu'interprétées par les Lords du Conseil Privé.

5. — L'esprit animant les diverses Ordonnances y compris la Constitution du Canada, et celles de la plupart des provinces, est un esprit protecteur des minorités catholiques et protestantes, en matière d'éducation comme en tout le reste.

6. — Le droit aux écoles séparées est acquis par le droit naturel et inaliénable des parents dans la direction de l'éducation de leurs enfants.

7. — Cette assemblée, parlant au nom des laïques catholiques du Manitoba, se déclare disposée à accepter comme solution de cette question épineuse, un règlement calqué sur celui de l'Alberta et de la Saskatchewan en 1905, comme "minimum" pour le présent.

Les débitants de liqueurs chez M. Gouin

UNE DELEGATION DEMANDE QUE LA FERMETURE DES BUVETTES, LE SAMEDI, SOIT FIXÉE A 11 HEURES.

(Service particulier)

Québec, 14. — Une délégation des débitants de liqueurs, composée d'une vingtaine de membres ayant à sa tête M. L.-A. Lapointe et accompagné par MM. Robillard, Séguin et Lévesque, députés de St-Jacques, Ste-Marie et Laval, a eu ce matin une entrevue avec le premier ministre.

A la demande des délégués, l'entrevue a été privée. On sait cependant qu'ils ont demandé la fermeture à onze heures le samedi, prétendant que les abus que la loi devait corriger existent encore. Le premier ministre a déclaré qu'il ne pouvait rien faire avant de savoir si cette prétention est fondée, et pour cela il faudra nommer une commission.

Charles Ross coupable de "manslaughter"

LE PRINCIPAL AUTEUR DU DRAME DE L'ORPHEUM RECITO EN PLEURANT LE VERDICT DU JURY. — LES ALIENISTES DECLARENT QUE CUMMINGS EST SAIN D'ESPRIIT.

Ross a vu son sort fixé hier après-midi quand les jurés ont rendu leur verdict. Il avait pleuré toute la journée et quand les jurés revinrent de la salle des délibérations il avait peine à se tenir debout. Ce fut pour lui un soulagement visible d'entendre ses pairs le déclarer coupable d'homicide involontaire. M. Walsh substitut du Procureur-Général, fit un très fort réquisitoire contre l'accusé. "La défense a essayé de démontrer que l'acte de Ross est dû à un accident. Mais Ross est coupable de deux illégalités, d'abord d'avoir eu une arme en sa possession contre la loi, et de s'en être servi contre un de ses semblables en le tuant. Il n'y a aucune justification possible. Il a sorti son revolver de sa poche sans s'occuper des conséquences, il a fait feu et quand il a vu sa victime étendue sur le parquet, gisant dans son sang, il est resté là et a demandé son pardon. Nous n'avons pas à approuver les méthodes de Ross, mais il n'y a pas de loi, il est de notre devoir d'appliquer les lois que nous avons et qui sont suffisantes pour nous protéger". M. Walsh réclame donc que Ross soit condamné pour meurtre comme dit l'acte d'accusation.

Le juge Lavergne dans son discours aux jurés a résumé la preuve en disant que pour lui il n'y avait aucun doute que Ross était coupable, au moins d'homicide involontaire. Les jurés se sont accordés sur ce verdict après quelques minutes de délibérations.

Après le rapport du verdict, M. Walsh informa la Cour qu'il ferait une motion pour annulation, parce que, prétend-il, M. Walsh dans son réquisitoire avait commenté l'absence de témoignage de la part de l'accusé. M. Walsh nia avoir dit ces paroles, mais l'avocat de la défense dit qu'il produirait des affidavits. L'incident a fait sensation.

John Cummings accusé d'avoir tué sa femme sur la rue Chateauguay, à la Pointe Saint-Charles, subira probablement son procès durant le présent terme. Les médecins aliénistes ont déclaré hier que Cummings était parfaitement sain d'esprit.

L'armée républicaine marchera contre les forces royalistes

LE PRESIDENT YANG-SHI-KAI A DONNE DES ORDRES A CET EFFET. — DES FORTS MAND-CHOU.

Pékin, 14. — Le président Yang-Shi-Kai a donné ordre à la troisième division de l'armée républicaine de marcher contre les forces royalistes qui se dirigent vers la capitale.

La position du vieux président est des plus critiques, car il ne peut compter que sur les troupes mandchoues pour maintenir l'ordre dans Pékin et la loyauté de ces soldats est plutôt douteuse.

On assure que les jeunes princes mandchoues qui ont protesté contre l'abdication, viennent de fournir de fortes cautions aux chefs Tartares pour organiser la révolution contre la République, dans le nord et dans l'est.

A Shanghai on assure que Yang a payé au Dr Sun Yat Sen une somme de \$1,500,000 pour que celui-ci ne passe pas sa candidature à la présidence.

Nouvelles d'Ottawa

(Service particulier)

Ottawa, 14. — Le conseil municipal du comté de Wright a décidé de ne pas accorder de licences d'hôtel au mois de mai prochain, dans le comté, excepté à Hull-Sud et à Aylmer. Il y a eu tout de même avis de reconnaissance.

— L'enquête au sujet de la catastrophe de Tétraville, la semaine dernière, a été ouverte hier soir. Quelques témoins ont été entendus et l'enquête se continuera aujourd'hui. Un des témoins a déclaré que Harvey Boul, le télégraphiste, qui l'on attribue la cause de l'accident, avait travaillé vingt-quatre heures durant lorsque l'accident est arrivé.

On attende à la vie du roi Victor-Emmanuel

Un anarchiste nommé Antonio d'Alba tire trois coups de revolver sur le roi, sans l'atteindre, mais blesse un officier de l'escorte

LA FOULE ACCLAME SON SOUVERAIN

Rome, 14. — Un attentat a été commis ce matin, sur la personne du roi d'Italie. Un anarchiste a tiré trois coups de revolver sur Sa Majesté, mais sans l'atteindre. Le major commandant l'escorte de cavalerie a été blessé. L'assailant a été immédiatement arrêté.

Le roi venait de quitter le palais pour se rendre au service célébré à l'occasion de l'anniversaire de naissance de son père, le roi Humbert, assassiné le 29 juillet 1900 par Gaetano Bresci.

L'assailant fut fortement malmené par l'escorte qui dut ensuite s'employer à le protéger contre les fureurs de la foule. Celle-ci voulait le lyncher. Il fut conduit en prison, et, interrogé, il déclara s'appeler Antonio d'Alba et être anarchiste.

Après l'attentat, le roi continua son chemin et fut l'objet d'une magnifique ovation de la part de la foule heureuse de voir son Souverain sain et sauf.

Le major Langa sérieusement blessé fut conduit à l'hôpital où Victor Emmanuel fut le visiter dans la journée.

Assuré de ce que la victime avait reçu tous les soins nécessaires et que son meurtrier était en mains sûres, le

Roi se rendit au Panthéon où la messe anniversaire eut lieu. Il assista à tout le service avec le même sang froid que si rien ne se fût passé. La police et la troupe faisaient la haie sur le parcours du cortège et jamaïs, depuis son accession au trône, le Souverain ne fut plus acclamé.

L'attentat a eu lieu à 7 heures 35 ce matin et le roi dit la vie au fait que la reine qui l'accompagnait était indisposée et avait demandé un corosse fermé.

C'est ce qui empêcha l'assassin de viser juste.

D'Alba qui avait pu s'approcher de l'escorte tira au passage trois coups consécutifs dont le deuxième atteignit le major Langa.

Celui-ci tomba de cheval et roula lourdement sur le pavé.

Ni le roi ni la reine ne pâlièrent.

Le Pape très affecté en apprenant la nouvelle envoya aux renseignements et lorsqu'il sut qu'il n'y avait pas de pertes de vie, il remercia le Ciel d'avoir conservé au peuple son Souverain.

La police déclare que d'Alba est un maçon âgé de 21 ans; quoique connu depuis longtemps comme anarchiste militant, on ne le tenait pas pour dangereux.

Les postes de taxautos

ON FERA LUNDI LA PREMIERE LECTURE D'UNE ORDONNANCE CONCERNANT LA REGLEMENTATION DES VOITURES DE PLACER AUTOMOBILES.

A la prochaine séance du conseil municipal, on fera la première lecture d'un règlement à l'effet de déterminer les postes que devront occuper les taxautos de louage. Il y aura sept postes ainsi distribués :

1. — Sur la rue des Conseillers, coin nord-est de la rue Sainte-Catherine, pour dix voitures.

2. — Sur la rue Saint-Jacques, le long du trottoir du côté sud, à l'est de la rue DesRivieres, pour six voitures.

3. — Sur la rue Osborne, coin nord-est de la rue Windsor, pour dix voitures.

4. — Sur la rue Saint-Hubert, coin nord-ouest de la rue Craig, pour huit voitures.

5. — Sur la rue Closse, coin sud-ouest de la rue Saint-Catherine, pour six voitures.

6. — Square de la Place d'Armes, coin sud-ouest de la rue Saint-Jacques, en face de l'édifice Liverpool, London & Globe, pour trois voitures.

7. — Du côté nord du carré Dominion en arrière du magasin Scroggie, et sur le côté opposé à la maison Scroggie, pour dix voitures.

Section 2. — Le Chef de Police doit désigner par leur nom et numéro les chauffeurs ou conducteurs qui doivent occuper les postes ci-dessus, et nuls autres que ceux nommés et désignés par le Chef de Police n'occuperont ces postes.

Le règlement comprend aussi les autobus, que la Ville a le droit de réglementer.

L'affaire Trépanier

PLUSIEURS TEMOINS ONT COMPARU A LA SEANCE DE L'AVANT-MIDI.

Trois-Rivières, 14. — Le premier témoin entendu ce matin dans l'affaire Trépanier fut Alphonse Nourry, appelé de nouveau. Il jure que le matin qu'il est allé à St-Léonard, il a vu Trépanier occupé dans sa cour à peloter la neige.

Il avait arrangé son chemin parce qu'il avait poudré la veille. La sœur de Trépanier, Mlle Bella, est venue avec lui. Elle jure qu'elle est allée chez son frère le mardi gras et qu'elle y a vu Plouffe tellement en boisson qu'il est tombé de sa chaise à deux reprises. Elle dit que Trépanier et Plouffe paraissaient amis parce qu'ils se tutoyaient. Elle a revu son frère après cela, le vendredi qu'il suivit l'enquête du coroner.

Le petit garçon de Trépanier, Horace est ensuite assené. Il jure qu'il a vu Plouffe chez lui le lundi gras. Il dit que Plouffe est resté chez lui jusqu'au mercredi et que lorsqu'il est revenu de la messe, le mercredi des Cendres, avec sa mère, son père est venu au-devant d'eux et leur a dit que Plouffe était parti.

Le jeudi, son père l'a envoyé chez sa grand-mère chercher de la graisse pour soigner son cheval. Il n'est revenu que le vendredi. Il jure qu'il n'est pas allé à l'étable après être revenu de la messe, et qu'il n'y est pas retourné avant le vendredi. Il dit aussi que Plouffe avait pris de la boisson et que son père en a pris avec lui.

Plouffe avait un satchel et la montre en fer qu'on lui montre ressemble à celle de ce "satchel".

C'est lui qui est allé à la lisière du bois chercher cette montre en fer pour la remettre au détective Samson.

Il corrobore le témoignage de Mlle Bella Trépanier pour ce qui concerne la visite que David Trépanier et de Mlle Trépanier, le mardi gras, chez l'accusé.

La Commission de législation termine son travail

(Service particulier)

Québec, 14. — La Commission de législation privée a fini ses travaux ce matin.

Elle a adopté les bills de l'épargne foncière de la "Laprairie Brick Company" et de la succession "Montreal" avec quelques amendements.

Le meurtre de la Baie Saint-Paul

LE PROCES DANS CETTE AFFAIRE MYSTERIEUSE EST COMMENCE.

Québec, 14. — On a commencé à la Baie Saint-Paul, l'instruction dans l'affaire du meurtre d'un Italien dont on ne sait pas le nom. Les accusés sont O. Montezano et sa femme. Une vingtaine de témoins ont été entendus. Les principaux sont les docteurs Tremblay et Guillemette qui ont déclaré ne pouvoir dire la date précise à laquelle le meurtre a été commis, vu que le corps de la victime était gelé quand il a été trouvé.

M. A. Lachance représente la couronne et les accusés sont défendus par M. O. Morin, avec M. J. Gabriel comme conseil. Les procès du mari et de la femme s'instruisent séparément.

En Cour de Pratique

La question de droit dans la cause de Jean Abramovitch vs. Sam Wiselberg, a été plaidée cet avant-midi. Le demandeur a produit une requête, accompagnée d'un affidavit, demandant un bref de capias contre le défendeur.

Il allégué que le 25 avril 1911, il a envoyé au défendeur, en Roumanie, deux billets de passage pour le Canada, ainsi qu'une somme de \$500, formant un total de \$200; que, maintenant, le défendeur est sur le point de quitter la province, dans le but de frauder ses créanciers, et qu'il refuse de payer cette dette.

La défense prétend que le capias doit être refusé, à cause de l'irrégularité de l'affidavit qui ne mentionne pas l'endroit où la dette a été créée, ce qui, d'après les autorités citées, ne crée une cause de nullité du capias. En outre, il n'est pas allégué que le défendeur est "immédiatement" sur le point de quitter le pays. M. J. W. Wilson, l'avocat de la poursuite, plaide que l'affidavit produit a été fait suivant les exigences de la loi, et le fait de mentionner que l'argent a été envoyé de Montréal, et devait être remboursé en cette cité, est suffisant pour remplir les prescriptions du code qui veut que l'endroit où la dette a été contractée soit indiqué dans l'affidavit. La cause a été ajournée à demain.

Pour atteindre certains créanciers

LE COMITE DE LEGISLATION A ADOPTE CE MATIN UN BILL A CET EFFET.

(Service particulier)

Québec, 14. — Le comité de législation a adopté ce matin le bill permettant au juge d'évaluer les services d'un homme au service de sa femme dans le commerce. Ce bill a pour but d'atteindre les créanciers frauduleux.

Funérailles des victimes

Chicago, 14. — M. Barnett, propriétaire de l'établissement incendié samedi et au cours duquel six inconnus ont perdu la vie, a fait faire aux victimes de magnifiques funérailles.

Les cercueils étaient recouverts de fleurs à profusion, un train spécial conduisit les dépouilles mortelles jusqu'au cimetière où une concession à perpétuité leur était réservée.

Une garde d'honneur fournie par la police accompagnait le cortège.

Le procès de Hyde

New-York, 14. — Le juge Seabury de la Cour Suprême, a fixé le procès de Charles Hyram Hyde, ancien employé municipal accusé de concussion, au premier lundi d'avril.

Hyde est natif de la Nouvelle-Ecosse.

La bonne humeur est la santé de l'esprit, le chagrin en est le poison. N'aimiez-vous pas la vie ? Ne perdez donc pas de temps, car la vie en est faite. Ayez chaque jour et chaque heure quelque chose à faire.

Un déraillement met le feu à une gare

DIX WAGONS DE MARCHANDISES SAUTENT HORS DE LA VOIE A HILLHURST, ET UN INCENDIE S'ENSUIT, DETRUISANT LA GARE.

(Service particulier)

Sherbrooke, 14. — Hier soir, un sérieux accident s'est produit à la gare de Hillhurst, sur la ligne du Grand-Trone. Un convoi de marchandises se dirigeait vers Coaticook à une vitesse de 20 milles à l'heure lorsqu'en passant à la gare de Hillhurst le train se décoûpa. Dix wagons déraillèrent et allèrent donner contre la gare. Le feu se déclara et en quelques minutes, l'édifice était en flammes. Les dix wagons furent détruits. Quatre étaient chargés de charbon, quatre de sucre et deux de ciment. Les pertes matérielles sont très élevées.

L'agent Bonner a été assez sérieusement blessé. Quatre convois de voyageurs ont été retardés jusqu'à ce matin.

Malade à l'Hôtel de Ville

Malade à l'Hôtel de Ville

Un pointeur du service de l'enlèvement de la neige nommé Jack Lyons, est tombé malade, ce matin, à l'hôtel de ville. La voiture d'ambulance de l'hôpital Général a été appelée et le médecin ambulancier lui a donné les premiers soins. On croit qu'il souffre d'une affection cardiaque.

Le budget fédéral

LES PREVISIONS BUDGETAIRES SUPPLEMENTAIRES POUR L'EXERCICE FISCAL FEDERAL.

Ottawa, 14. — Le ministre des finances a soumis à la Chambre, hier, la liste des fonds supplémentaires requis pour clore l'exercice fiscal courant. Il faudra \$2,824,759.47 de plus, dont \$400,000 à peu près payables à même le capital. Il y a cent mille piastres pour l'immigration, \$56,000 pour la milice, \$183,000 pour les chemins de fer et canaux, à même le capital, \$244,000 pour travaux publics additionnels, \$25,000 pour la réception du duc de Connaught, \$3,000 pour frais de voyage à Nancy, en 1911, de la Société Nationale Gymnastique, et diverses autres sommes, la plupart pour augmentations de traitements, dans divers ministères.

Gratitude

La famille de feu M. Théodore Bernard, de Belœil, a été très sensible aux sympathies des nombreux parents et amis qui ont voulu prendre part à son deuil profond, soit par le tribut de condoléances sincères ou l'offrande de riches bouquets spirituels, soit par leur présence aux obsèques : évêques, prêtres, religieux, religieuses, laïques de toutes conditions, organes de la presse, etc.

Elle tient à en offrir à tous l'hommage d'une entière gratitude et l'assurance d'une reconnaissance souvenir.

BOURSE DE MONTREAL

MM. L. C. Baubien & Cie, courtiers, 101 rue St-François-Xavier nous fournissent le rapport suivant à 12.30 hrs. p.m.

STOCKS	Vend	Ach.	STOCKS	Vend	Ach.
Am. Astor			Mex. L. & P.		82
Bell Tel.	147 1/2	147	M. J. S. & P.	138 1/2	138 1/2
B. C. P. & C.	74	72	M. L. H. & S.	102	104 1/2
B. C. P. & C.			Mt. Col.		60
B. L. & A.			Mt. Col. Ind.		60
B. C. P. & C.			Mt. L. & P.		35
B. C. P. & C.			Mt. L. & P.		35
B. C. P. & C.			Mt. L. & P.		35
B. C. P. & C.			Mt. L. & P.		35
B. C. P. & C.			Mt. L. & P.		35
B. C. P. & C.			Mt. L. & P.		35
B. C. P. & C.			Mt. L. & P.		35
B. C. P. & C.			Mt. L. & P.		35
B. C. P. & C.			Mt. L. & P.		35
B. C. P. & C.			Mt. L. & P.		35
B. C. P. & C.			Mt. L. & P.		35
B. C. P. & C.			Mt. L. & P.		35
B. C. P. & C.			Mt. L. & P.		35
B. C. P. & C.			Mt. L. & P.		35
B. C. P. & C.			Mt. L. & P.		35
B. C. P. & C.			Mt. L. & P.		35
B. C. P. & C.			Mt. L. & P.		35
B. C. P. & C.			Mt. L. & P.		35
B. C. P. & C.			Mt. L. & P.		35
B. C. P. & C.			Mt. L. & P.		35
B. C. P. & C.			Mt. L. & P.		35
B. C. P. & C.			Mt. L. & P.		35
B. C. P. & C.			Mt. L. & P.		35
B. C. P. & C.			Mt. L. & P.		35
B. C. P. & C.			Mt. L. & P.		35
B. C. P. & C.			Mt. L. & P.		35
B. C. P. & C.			Mt. L. & P.		35
B. C. P. & C.			Mt. L. & P.		35
B. C. P. & C.			Mt. L. & P.		35
B. C. P. & C.			Mt. L. & P.		35
B. C. P. & C.			Mt. L. & P.		35
B. C. P. & C.			Mt. L. & P.		35
B. C. P. & C.			Mt. L. & P.		35
B. C. P. & C.			Mt. L. & P.		35
B. C. P. & C.			Mt. L. & P.		35
B. C. P. & C.			Mt. L. & P.		35
B. C. P. & C.			Mt. L. & P.		35
B. C. P. & C.			Mt. L. & P.		35
B. C. P. & C.			Mt. L. & P.		35
B. C. P. & C.			Mt. L. & P.		35
B. C. P. & C.			Mt. L. & P.		35
B. C. P. & C.			Mt. L. & P.		35
B. C. P. & C.			Mt. L. & P.		35
B. C. P. & C.			Mt. L. & P.		35
B. C. P. & C.			Mt. L. & P.		35
B. C. P. & C.			Mt. L. & P.		35
B. C. P. & C.			Mt. L. & P.		35
B. C. P. & C.			Mt. L. & P.		35
B. C. P. & C.			Mt. L. & P.		35
B. C. P. & C.			Mt. L. & P.		35
B. C. P. & C.			Mt. L. & P.		35
B. C. P. & C.			Mt. L. & P.		35
B. C. P. & C.			Mt. L. & P.		35
B. C. P. & C.			Mt. L. & P.		35
B. C. P. & C.			Mt. L. & P.		35
B. C. P. & C.			Mt. L. & P.		35
B. C. P. & C.			Mt. L. & P.		35
B. C. P. & C.			Mt. L. & P.		35
B. C. P. & C.			Mt. L. & P.		35
B. C. P. & C.			Mt. L. & P.		35
B. C. P. & C.			Mt. L. & P.		35
B. C. P. & C.			Mt. L. & P.		35
B. C. P. & C.			Mt. L. & P.		35
B. C. P. & C.			Mt. L. & P.		35
B. C. P. & C.			Mt. L. & P.		35
B. C. P. & C.			Mt. L. & P.		35
B. C. P. & C.			Mt. L. & P.		35
B. C. P. & C.			Mt. L. & P.		35
B. C. P. & C.			Mt. L. & P.		35
B. C. P. & C.			Mt. L. & P.		35
B. C. P. & C.			Mt. L. & P.		35
B. C. P. & C.			Mt. L. & P.		35
B. C. P. & C.			Mt. L. & P.		35
B. C. P. & C.			Mt. L. & P.		35
B. C. P. & C.			Mt. L. & P.		35
B. C. P. & C.			Mt. L. & P.		35
B. C. P. & C.			Mt. L. & P.		35
B. C. P. & C.			Mt. L. & P.		35
B. C. P. & C.			Mt. L. & P.		35
B. C. P. & C.			Mt. L. & P.		35
B. C. P. & C.			Mt. L. & P.		35
B. C. P. & C.			Mt. L. & P.		35
B. C. P. & C.			Mt. L. & P.		35
B. C. P. & C.			Mt. L. & P.		35
B. C. P. & C.			Mt. L. & P.		35
B. C. P. & C.			Mt. L. & P.		35
B. C. P. & C.			Mt. L. & P.		35
B. C. P. & C.			Mt. L. & P.		35
B. C. P. & C.			Mt. L. & P.		35
B. C. P. & C.			Mt. L. & P.		35
B. C. P. & C.			Mt. L. & P.		35
B. C. P. & C.			Mt. L. & P.		35
B. C. P. & C.			Mt. L. & P.		35
B. C. P. & C.			Mt. L. & P.		35
B. C. P. & C.			Mt. L. & P.		35
B. C. P. & C.			Mt. L. & P.		35
B. C. P. & C.			Mt. L. & P.		35
B. C. P. & C.			Mt. L. & P.		35
B. C. P. & C.			Mt. L. & P.		35
B. C. P. & C.			Mt. L. & P.		35
B. C. P. & C.			Mt. L. & P.		35
B. C. P. & C.			Mt. L. & P.		35
B. C. P. & C.			Mt. L. & P.		35
B. C. P. & C.			Mt. L. & P.		35
B. C. P. & C.			Mt. L. & P.		35
B. C. P. & C.			Mt. L. & P.		35
B. C. P. & C.			Mt. L. & P.		35
B. C. P. & C.			Mt. L. & P.		35
B. C. P. & C.			Mt. L. & P.		35
B. C. P. & C.			Mt. L. & P.		35
B. C. P. & C.			Mt. L. & P.		35
B. C. P. & C.			Mt. L. & P.		35
B. C. P. & C.			Mt. L. & P.		35
B. C. P. & C.			Mt. L. & P.		35
B. C. P. & C.			Mt. L. & P.		35
B. C. P. & C.			Mt. L. & P.		35
B. C. P. & C.			Mt. L. & P.		35
B. C. P. & C.			Mt. L. & P.		35
B. C. P. & C.			Mt. L. & P.		35
B. C. P. & C.			Mt. L. & P.		35
B. C. P. & C.			Mt. L. &		